



TRAITÉS SUR LE COMMERCE

ET

SUR LES AVANTAGES QUI RÉSULTENT DE LA REDUCTION DE L'INTEREST DE L'ARGENT;

Par JOSIAS CHILD, Chevalier Baronet:

AVEC UN PETIT TRAITÉ CONTRE L'USURE;

Par le Chevalier THOMAS CULPEPER.

TRADUITS DE L'ANGLOIS.

A AMSTERDAM,
Chez FRANÇOIS CHANGUION,
MDCCLV.

AVERTISSEMENT.

L'Attention que donnent aujourd'hui toutes les Nations de l'Europe, à ce qui peut rendre chez elles le Commerce plus facile, plus libre, & plus floriſſant, a fait penſer que le Public verroit peut-être avec plaiſir ce qu'ont écrit ſur cette matiére deux Auteurs Anglois dont les noms ſont cités avec éloge par tous les Ecrivains qui ont entrepris de la traiter après eux, l'un eſt le Chevalier Joſiah Child, Auteur du livre intitulé : *Diſcours ſur le Commerce, &c.* écrit en 1666, l'autre eſt le Chevalier Thomas Culpeper Auteur du *Traité contre l'Uſure* qui parut dès 1621.

Ces deux Ecrivains ſe ſont accordés à penſer que le bas prix de l'intérêt de l'argent eſt le mobile le plus puiſſant pour exciter à la culture des terres, & au commerce, les deux ſeules ſources permanentes de la puiſſance des Etats.

L'attention que les Hollandois & les Anglois ont apportée à ſe conformer aux maximes répandues dans ces deux ouvrages, peuvent faire juger de leur ſolidité.

C'eſt par le bas prix de l'intérêt de l'argent, & l'œconomie, qui en eſt une ſuite néceſſaire, que les Hollandois ſont parvenus à pouvoir acheter plus cher & vendre à meilleur marché que leurs voiſins; & que par-là, ils ont ſu faire de leur pays, l'un des moins favoriſés de la nature, le Magaſin général de l'Europe, & ſe rendre propres les denrées de preſque toutes les Nations de l'Univers.

C'eſt au bas prix de l'intérêt de l'argent, peut-être plus qu'à aucune autre cauſe, que les Anglois doivent les progrès étonnants qu'ils ont faits dans l'art de cultiver les terres; progrès tels, qu'ils ont preſque changé la face de l'Angleterre en moins de 70 ans, & ont mis la nation en état de lever un tribut ſur la plûpart des autres peuples de l'Europe, en pourvoyant à leur ſubſiſtance, ſans jamais avoir d'inquiétude pour la ſienne propre.

Depuis que les principes de Child ont été connus en Angleterre, il ſemble que le Gouvernement en a fait la

regle

regle de sa conduite, & qu'il n'a cessé de les avoir en vue ; il a renouvellé en différens tems ses efforts pour les faire prédominer dans la Nation.

C'est relativement aux principes de Child, que dans la vue d'augmenter la circulation, le Gouvernement Anglois a fait rendre une loi pour favoriser le transport des dettes, afin de faciliter aux particuliers les moyens de se payer les uns les autres avec les Billets, des sommes qui leur sont dûes, sans avoir forcément recours aux payemens en argent.

C'est encore en suivant les principes de cet Auteur, qu'il a tenté à diverses reprises de réduire l'intérêt de l'argent, & qu'il y a réussi.

Si les démarches que le ministére Anglois a faites depuis peu pour étendre la naturalisation, & pour donner une plus grande liberté à l'industrie, n'ont pas été suivies du même succès, les seules tentatives que le Gouvernement a faites à cet égard, suffisent, pour faire connoître qu'il a cru voir le bien

de la Nation dans les principes que Child a établis ſur ces deux objets importans.

Le ſeul point où il ſemble que le Gouvernement d'Angleterre ſe ſoit écarté des maximes de Child, & même où il a paru en adopter de contraires, a été l'établiſſement des pêches *ſédentaires* (*) à Terre-neuve dans l'Acadie, & dans les autres Colonies Angloiſes de l'Amérique ſeptentrionale. Les ſuites qu'ont eu ces établiſſemens peuvent faire connoître ſi le Gouvernement Anglois a eu tort ou raiſon de s'écarter ſur ce point des principes de Child. Le bon marché qui eſt une ſuite des pêches ſédentaires, a donné beaucoup d'avantage aux Anglois ſur les Nations qui n'ont que des pêches errantes : par ce bon marché, les Anglois ſe

(*) On entend par Pêches ſédentaires, celles qui ſe font par les Habitans des Colonies ; & Pêches errantes, celles qui ſe font par des Vaiſſeaux qui partent chaque année des divers Ports de France & d'Angleterre, pour aller pêcher à Terre-neuve, &c. faire ſecher leur poiſſon, & le rapporter en Europe.

ſe ſont mis en poſſeſſion de fournir ſeuls, & preſque excluſivement à toutes autres Nations de l'Europe, toutes les morues ſeches qui ſe conſomment tant en Eſpagne, qu'en Portugal, & dans une très-grande partie de l'Italie.

Ces pêches ont attiré beaucoup de monde dans leurs Colonies; elles y ont produit une Navigation qui eſt devenue très-conſidérable, & qui leur a créé pour ainſi dire une ſeconde Marine dans le Nouveau monde.

Le ſyſtême qu'on ſuivi les Anglois relativement aux pêches ſédentaires, étant oppoſé, comme on l'a déja obſerſervé à celui de Child, l'effet qui en a réſulté pourroit faire la matiére de réflexions de quelques perſonnes habiles, & bien intentionnées.

Au reſte, comme l'ouvrage de Child, & celui du Chevalier Culpeper, contiennent de l'aveu des Nations les plus commerçantes, les meilleurs principes que l'on connoiſſe en fait de Commerce, on a cru devoir s'en tenir à une traduction purement littérale.

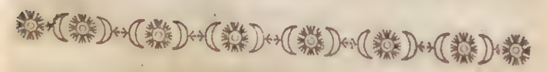
T A-

TABLE.

TRAI-



TRAITÉS
SUR LE
COMMERCE,
ET SUR
L'INTEREST DE L'ARGENT, &c.



INTRODUCTION.

J'Ecrivis la réponse suivante, au Traité intitulé: *l'Intérêt de l'argent* (a) *mal entendu*, longtems avant la derniére Session du Parlement commencée le 19. Octobre 1669; mais prévoyant que cette Session se passe-

(a) Voici le titre en Anglois *Interest of money mistaken.*

seroit en affaires d'une autre nature, qui ne permettroient pas d'examiner celle-ci, j'en ai différé l'impression jusqu'au moment où il m'est tombé entre les mains un autre Traité composé par Thomas Manly, tendant à prouver que ce seroit un grand avantage pour l'Etat que de soutenir l'Intérêt de l'argent à 6 pour cent: mais après avoir lû & relû ce dernier Ouvrage, je suis forcé d'avouer que je n'entends rien à la matiére dont il s'agit, ou que l'Auteur n'en a lui même aucune connoissance. Son livre ne contient qu'une longue répétition des raisons qui se trouvent dans le premier Traité. Par-tout où il s'en écarte on ne rencontre que méprises grossiéres, & l'Auteur faute de bien entendre sa matiére à le malheur de n'alléguer en sa faveur que des exemples qui tournent contre lui.

Il demande vers le milieu de sa Préface, en s'interrogeant lui-même, si c'est la réduction de l'Intérêt de l'argent qui a obligé les François en dernier lieu à s'appliquer au commerce, & aux manufactures; & il assûre que je n'ai pas osé toucher cette corde: attendu que l'argent est depuis longtems à 7. pour cent chez cette Nation, & qu'elle n'a rien changé à ce taux

Je réponds à ſa queſtion en avançant poſitivement que c'eſt la réduction de l'intérêt qui a déterminé les François à s'appliquer au commerce, & aux manufactures; & ſi l'on ne m'en croit pas ſur ma parole, on n'a qu'à lire, pour s'en convaincre, les Edits & Déclarations du Roi de France. On trouvera ci-après l'Extrait d'une de ces Déclarations.

Je ſoutiens encore que les François ne doivent les progrès qu'ils ont faits dans les manufactures & dans le commerce, qu'à l'attention qu'ils ont eue d'améner l'Intérêt de l'argent de 7. à 6. & de 6. à 5. pour cent, ſans quoi toutes les peines qu'ils ont priſes d'ailleurs euſſent été inutiles. Les Suédois ont ſuivi la même maxime. Depuis qu'ils ont établi chez eux un Conſeil de commerce, & qu'ils ont entrepris de tenir un rang parmi les Nations commerçantes de l'Europe, ils ont réduit leur intérêt de 10. à 6. pour cent.

Une autre objection de M. Manly, eſt celle-ci: La Hollande & l'Italie doivent-elles leur commerce & leurs richeſſes au bas prix de l'Intérêt de l'argent, ou n'eſt-ce pas plutôt à leur œconomie, à leur induſtrie extraordinaire, à leurs arts, &c?

Je réponds que le bas prix de l'intérêt produit naturellement l'œconomie, l'induſtrie, les arts. J'eſpére que l'Auteur en conviendra, quand il aura fait un peu plus de réflexions ſur cette matiére.

Mais, me dira-t-on, comment le bas prix de l'intérêt peut-il produire l'œconomie, puiſque, ſuivant notre Auteur, la réduction de l'intérêt a augmenté chez nous le luxe? ce qu'il prétend prouver par un fait. Il remarque que nous conſommons annuellement plus de 2000. tonneaux de vins de France, & beaucoup plus que cette quantité en vins d'Eſpagne, du Rhin & du Levant; en ſorte que par ſon calcul, fondé ſur le rapport qu'il dit en avoir été fait à la Chambre des Communes, il ſembleroit que nous conſommerions chaque année environ 45000. tonneaux de vins de toutes les ſortes. Et il inſinue que nos importations de ce genre ſont beaucoup plus fortes; depuis que l'intérêt de l'argent a été réduit de 8. où il étoit autrefois à 6. pour cent où il eſt aujourd'hui.

Mais je lui prouverai qu'avant la derniére réduction de 8. à 6. pour cent, il entroit chaque année en Angleterre le double des vins Etrangers que nous y conſom-

ſommons actuellement; & que l'importation annuelle des vins de toutes les ſortes n'excéde pas préſentement 20000. tonneaux en tout. Que devient maintenant tout le ſyſtême qu'il a bâti ſur un fondement dont la fauſſeté eſt connue de tous les Membres du Parlement. Je pourrois donc conclurre avec bien plus de raiſon que lui, que la diminution de l'intérêt a diminué chez nous l'uſage immodére de la boiſſon, ſi je ne ſavois pas que ce bon effet eſt dû, plus particuliérement encore à d'autres cauſes, & ſur-tout à l'augmentation des droits ſur les vins que nous avons hauſſés ſucceſſivement.

Je ne puis, avant d'abandonner ce point, m'empêcher d'obſerver une autre erreur de notre Auteur dans le fait ou du moins dans la conſéquence qu'il en tire: il dit que 20000. tonneaux de vins de France a 2. ſch. 8. d. par gallon font 640000. l. ſt. & conclut que c'eſt autant de perdu pour l'Angleterre, pendant que quand même le fait ſeroit vrai, comme il le ſuppoſe, (ce qui eſt viſiblement faux) il n'en couteroit à la Nation que 6. ou 7. l. ſt. par tonneau, ce qui ne monte qu'à 120000, ou 14000. l. ſt. au plus. Tout le reſte, qui eſt employé au fret, aux droits, &

aux frais payés au Roi & à nos compatriotes, n'eſt pas perdu pour l'Angleterre.

Pour conclure cet article, je conviens avec l'Auteur que le luxe & la prodigalité ſont auſſi préjudiciables aux Etats, qu'aux familles particuliéres; que la conſommation des denrées, manufactures & productions quelconques étrangéres, eſt la plus deſtructive de toutes les dépences à laquelle une Nation peut être ſujette; & que l'on doit prendre pour l'empêcher toutes les précautions poſſibles. Mais je crois avoir prouvé dans le diſcours ſuivant, que juſqu'à préſent rien n'a plus contribué ni ne contribuera plus efficacement à rendre une Nation laborieuſe & éclairée ſur ſes propres avantages, qu'une réduction du prix de l'argent, & que tout ce que M. Manly a dit ſur le luxe, eſt contre lui-même, & en faveur de ma propoſition.

Au commencement de ſa Préface, il dit „ qu'il ne s'appliquera pas à rechercher ſi l'uſure ou l'Intérêt de l'argent „ eſt juſte, ou non; & qu'il laiſſe aux „ ſcrupuleux le ſoin de s'inſtruire par „ les divers écrits qui ont paru ſur cette „ matiére. " Je l'imiterai en ce point, & je prierai ceux qui voudront s'éclaircir ſur

ce ſujet de lire avec attention l'excellent Traité intitulé: *l'Uſurier Anglois* ou *l'Uſure condamnée*, imprimé à Londres en 1634. (*a*) & que l'on va imprimer de nouveau.

Je dirai ſeulement, à cette occaſion, que ſi, par le diſcours ſuivant, il eſt prouvé que l'intérêt étant plus haut en Angleterre que chez nos voiſins, rend la terre notre commune mére plus vile & de moindre valeur, empêche la culture & l'amélioration de notre pays, arrête les progrès de notre commerce, l'emploi & l'augmentation de notre peuple, encourage l'oiſiveté & le luxe, décourage la navigation, l'induſtrie & les arts, dès-lors je ne balancerai pas à prononcer que le taux de l'intérêt qui excéde celui de nos voiſins, eſt un mal en ſoi & conſéquemment un péché.

Mais dira l'uſurier, je ſuppoſe que celui qui emprunte, faſſe 12. pour cent de mon argent. Eſt-ce mal fait à moi d'en recevoir 6?

Je réponds qu'il peut bien n'y avoir aucu-

(*a*) Voici le titre en Anglois *the English Uſurer or Uſurer condemned being a collection of the opinions of mens of the Learned fathers of te Curch of England and other Divines.*

cune injuſtice entr'eux, chacun retenant un bénéfice mutuel, l'uſurier pour ſon argent, & l'emprunteur pour ſon induſtrie: mais en même tems le prix convenu excédant celui des Nations qui nous environnent, il s'enſuivra pour la nation toutes les mauvaiſes conſéquences que je viens de détailler; d'où je conclus que cette pratique eſt mauvaiſe en elle-même.

Je ne veux laiſſer paſſer aucune objection de notre Auteur ſans y répondre. La premiére qui ſe préſente eſt à la page 9. „ C'eſt, *dit il*, la cherté des ſalaires ou „ des journées qui détruit le commerce „ de l'Angleterre, & qui avilit nos ter„ res, & non pas le prix de l'intérêt; " & tout de ſuite il propoſe de faire une loi pour retrancher les ſalaires des pauvres gens: projet honnête, plein de charité, & bien digne en vérité d'un uſurier. La réponſe eſt aiſée.

Je ſoutiens en premier lieu qu'il ſe trompe dans le fait; car les Hollandois nos adverſaires les plus à craindre dans le commerce, donnent généralement $\frac{1}{2}$ ou 2. pennis par ſchelling à leurs Ouvriers plus que nous ne faiſons en Angleterre.

2. Partout où les ſalaires ſont haut c'eſt une preuve infaillible & évidente de la richeſ-

cheſſe du Pays, & partout où le prix du travail eſt bas, c'eſt une preuve de pauvreté.

3. Ce ſont les bonnes loix qui cauſent l'augmentation du peuple, la principale richeſſe d'un Pays. Si nous retranchons, par une loi, le prix du travail de notre peuple, c'eſt le chaſſer de chez nous pour l'envoyer dans d'autres Pays chercher de meilleurs ſalaires; c'eſt ainſi que les Hollandois nous ont enlevé preſque tous nos Matelots & nos Ouvriers en laine; c'eſt ainſi que nous avons attiré nous-mêmes une grande quantité d'Ouvriers de France, & que nous en aurions bien davantage ſi nos loix leur donnoient plus de facilités à s'établir chez nous. Nous traiterons plus au long cet Article à ſa place.

Il eſt vrai que nos Ancêtres ont tâché, à différentes repriſes, quoiqu'infructueuſement, de diminuer le prix des ſalaires: mais c'étoit avant que le commerce fût connu dans ce Royaume. Nous avons appris depuis des autres Nations commerçantes à être plus éclairés ſur ce point.

Une autre nouvelle objection de l'Auteur eſt à la page 16. „ Si nous diminuons, *dit-il*, l'intérêt de notre argent,

„ les Hollandois n'en feront-ils pas de
„ même ? "

Oui certainement les Hollandois nous imiteront s'ils peuvent, à moins qu'ils n'ayent oublié leur ancienne maxime ; car nous n'avons jamais réduit notre intérêt qu'ils n'ayent auſſi-tôt réduit le leur. La queſtion eſt de ſçavoir comment ils feront ſi nous réduiſons notre intérêt à 4. pour cent, par-là nous les mettrons au pied du mur. Nous ſavons qu'alors il ne pourra pas leur reſter beaucoup d'avantages ſur nous.

2. Si nous ne pouvons gagner d'abord tout ce que nous voudrions ſur les Hollandois, nous aurons l'avantage ſur les autres Nations de l'Europe qui ne peuvent réduire ſi promptement, ni ſi conſidérablement que nous, l'intérêt de leur argent chez eux.

3. Pourquoi conclurrons-nous abſolument que d'autres Nations réduiront leur intérêt, parce que nous aurons réduit le nôtre ? Avons-nous d'abord nous-mêmes imité les Hollandois ? Devons-nous douter d'après notre propre expérience qu'il n'y ait bien des Nations auſſi aveugles que nous l'avons été, & qui s'obſtineront à ignorer qu'il ſoit de leur avantage de di-

mi-

minuer l'intérêt de l'argent chez elles, quoiqu'elles nous viſſent perſuadés que rien ne nous peut être plus avantageux ?

4. Pourquoi l'ignorance, l'avarice & l'intérêt particulier, n'auroient-ils pas aſſez de pouvoir dans les Pays Etrangers pour empêcher une auſſi bonne œuvre propre à rendre une Nation puiſſante & heureuſe ?

A la page 16. Mr. Manly aſſûre que la vente de nos marchandiſes eſt conſidérablement diminuée en Eſpagne & en Portugal. Il regarde ces deux branches de notre commerce comme preſque entiérement perdues pour nous. Je ne veux pour le convaincre d'erreur, que le renvoyer aux Regiſtres de nos Douannes, il y apprendra que l'exportation de nos marchandiſes pour ces deux Royaumes, eſt plus que triplée depuis 30. ans.

Il dit à la page 21. que ſi les ſalaires &c. étoient auſſi chers & le prix de l'argent auſſi bas chez nous qu'en Hollande, il ne ſeroit pas poſſible que nos Marchands vécuſſent à auſſi grands frais qu'ils le font aujourd'hui, ni qu'ils puſſent ſe contenter d'auſſi petits profits que ceux d'une Nation qui dépenſe beancoup moins que nous, & qui fait un bien plus grand commerce.

Je réponds à cela qu'il n'y a rien qui puiſſe

puiſſe engager plus efficacement nos Marchands à dépenſer moins & à négocier davantage qu'une réduction de l'intérêt. La diminution de l'intérêt induit naturellement le peuple à faire le négoce, comme cela ſe voit en Hollande. Or la multitude des Commerçans les oblige néceſſairement à ſe contenter d'un moindre profit, & conſéquemment à être plus attentifs à leur dépenſe. Voilà la véritable raiſon pourquoi un ſi grand nombre de Marchands conſidérables s'oppoſent à la réduction de l'intérêt. Sur quoi je me ſuis étendu daxantage dans mon Traité.

M. Manly propoſe à la page 43. un autre ſecret pour augmenter notre commerce, & pour empêcher la ſortie de notre argent, c'eſt de diminuer la valeur intrinſéque de notre monnoie.

Si cet Auteur avoit entendu auſſi bien les matiéres de commerce, qu'il paroît être au fait des conſtitutions, des hypothéques, contrats & obligations, il n'auroit certainement pas fait mention d'un projet auſſi faux & auſſi uſé que celui là. C'eſt une fineſſe ſouvent employée par l'Eſpagne, & dont elle n'a retiré d'autre fruit que de garder ſa monnoie de cuivre & de ſe voir privée de l'or & de l'argent

que

que lui fourniſſent les mines du Mexique & du Pérou ; & cela nonobſtant la ſévérité des Loix qui puniſſent de mort l'exportation de l'or & de l'argent.

J'ai vû auſſi ce ſyſtême mis infructueuſement trois fois en pratique en Portugal depuis 25 ans ; d'abord la piaſtre ou piéce de 8. réaux avoit cours ſur le pied de 400. Rez. Elle a été portée depuis ſucceſſivement à 480. à 520. & à 600. Rez, qui eſt ſa valeur actuelle. Cependant nous leurs enlévons autant d'argent comme nous le faiſions avant ces augmentations, & nous ne leur donnons pas une plus grande quantité de nos marchandiſes.

La raiſon en eſt claire ; je ſuppoſe, par exemple, qu'un chapeau que nous leur vendions ordinairement 4. piéces de 8. réaux nous produiſit 1600 Rez, lorſque la piéce de 8 réaux ne valoit que 400 Rez. Quand ils ont augmenté leurs piéces de 8 réaux de 80 Rez chaque, nous leur avons vendu le même chapeau pour 2000 Rez, & avons ſucceſſivement augmenté le prix de nos chapeaux à proportion qu'ils ont augmenté la valeur de leur argent. Le Marchand s'attache toujours à la valeur intrinſéque de l'argent, & non pas à la valeur numéraire qu'on lui donne.

Il

Il en feroit de même en Angleterre en pareil cas & dans tous les autres Pays du monde.

Je crois avoir répondu aux principales objections de notre Auteur. Je ne répondrai point à ses invectives ni à ses calomnies: je sai que tout homme qui cherche le bien de son Pays, est toujours en butte à la malice & à l'envie de ceux dont il blesse l'intérêt particulier.

Je ne saurois cependant m'empêcher de faire encore une remarque. C'est qu'il y ait eu des gens assez hardis pour soutenir dans la Chambre des Pairs, lorsque cette matiére y a été débatue, que, quand l'intérêt étoit à 10. pour 100, on vendoit les terres au denier 20: assertion tout-à-fait contraire au fait & à la raison, & que je ne doute pas que la Chambre Haute ne confonde bientôt en faisant publier des extraits de ses régistres.

En effet pourra-t-on s'imaginer que nos Ancêtres fussent assez stupides pour placer leur argent en terres, & ne recevoir leur capital qu'au bout de 20. ans, tandis qu'ils auroient pû le doubler en 10. ans au simple intérêt de 10. pour 100, & même en 7. ans se faisant payer l'intérêt de l'intérêt.

J'ai sû d'une personne digne de foi, que M.

M. Manly ne disconvenoit pas dans ses conversations particuliéres que la réduction de l'intérêt augmentoit la valeur des terres: mais qu'il n'étoit pas certain que cette réduction augmentât le commerce. Tout homme qui considérera mûrement la liaison inséparable qu'il y a chez toutes les Nations & dans tous les tems entre les terres & le commerce, ne sera pas un moment en doute sur ce point. Car il y a une telle connexion entre l'une & l'autre que le commerce ne sauroit aller mal, sans que le prix des terres ne diminue, & que les terres ne sauroient souffrir, sans que le commerce ne s'en ressente.

Comme cet Auteur s'est si grossiérement trompé au sujet du commerce d'Espagne & de Portugal, qu'il regarde comme entiérement perdu pour nous; je pense qu'il ne sera pas hors de propos de lui apprendre quels sont les commerces que nous avons réellement perdus, & d'en rechercher les causes; quels sont les commerces que nous conservons encore, & pourquoi ils ne nous ont point été enlevés.

Des Commerces que nous avons perdus.

Nous avons perdu. 1. Le commerce de

de Ruſſie, où les Hollandois ont envoyé l'année derniére vingt-deux gros vaiſſeaux contre nous un ſeul, tandis qu'autrefois nous avions dans ce commerce beaucoup plus de vaiſſeaux qu'eux.

2. Le commerce de Groenlande, les Hollandois & les Hambourgeois y employent annuellement au moins 4. ou 500. vaiſſeaux, au contraire il n'y a été qu'un vaiſſeau Anglois l'année paſſée, & aucun l'année précédente.

3. Le grand commerce que nous faiſions, en tranſportant dans le Nord du ſel de St. Ubal en Portugal, du ſel gris, des vins, & des eaux de vies de France.

4. Le vaſte & célebre commerce de la Pêche du Harengblanc, ſur nos propres côtes.

5. Le commerce du Nord dans lequel nous n'avons pas à préſent la moitié des vaiſſeaux que nous avions autrefois, & où les Hollandois en ont dix fois plus qu'ils n'en avoient par le paſſé.

6. Une très-grande partie du commerce que nous faiſions à Bilbao, pour en tirer des laines d'Eſpagne. L'intérêt à 3. pour 100 en Hollande, nous a chaſſés de tous ces commerces & de beaucoup d'autres; de même que notre mauvaiſe coutu-

tume d'abandonner chaque branche de commerce à des Compagnies particuliéres.

7. Le commerce des Indes Orientales. Les Hollandois se sont appropriés exclusivement celui de la canelle, du clou de gérofle & de la muscade; en quoi le bas prix de leur argent les a plus aidés que leur industrie & la force de leurs armes.

8. Leur grand commerce à la Chine & au Japon (où nous n'avons nulle part) est encore un effet du bas prix de leur intérêt. Car ce commerce ne peut se faire qu'avec beaucoup de temps, de grands frais, de longs déboursés; & le marchand n'y a que la perspective d'un profit éloigné qu'il faut attendre longtemps: six pour 100 ne peuvent supporter cela.

9. Les commerces d'Ecosse & d'Irlande, dont les Hollandois se sont totalement emparés, quoique ces deux Royaumes dépendent de nous, & dont ils sont parvenus à nous chasser principalement par le bas prix de leur argent. Il est vrai que d'autres accidens y ont aussi contribué.

10. Les Danois, & les habitans du Holstein nous ont fait perdre presque tout le commerce de la Norvége, & cela, par quelques clauses mal entendues de no-

tre acte de navigation dont je parlerai plus amplement par la suite.

11. Nous avons perdu une très-grande partie du commerce d'exportation que nous faisions en France, à cause des grands droits qu'on y a mis sur nos draperies.

12. Une grande partie du commerce des piastres que nous faisions avec Cadix est perdue pour nous, au profit des Hollandois, à cause que le bas prix de leur intérêt leur permet d'envoyer d'avance leurs fonds à Cadix avant l'arrivée des flottes Espagnoles qui se font quelquefois attendre 6 mois, & même un an. Par ce moyen ils s'emparent d'abord de la plus grande partie de l'argent, (*a*) pendant qu'il nous est impossible, à nous à qui l'intérêt coûte plus cher, de laisser nos fonds aussi longtemps morts. Nous conservons encore à la vérité quelque part dans ce commerce. Mais nous le devons aux avantages particuliers qui sont inséparablement attachés à ce Royaume: tels que nos manufactures de laine, l'étain, le plomb, le poisson, &c. Il faut avouer aussi que la paix de Munster a beaucoup facilité ce commerce aux Hollandois. Mais sans

(*a*) Ici l'argent est regardé comme marchandise.

ſans le bas intérêt de leur argent, ils n'auroient pas pû tirer auſſi bon parti des avantages que cette paix leur a procurés.

13. Depuis que les Hollandois ont pris poſſeſſion de Surinam dans la derniére guerre, nous avons ſi parfaitement perdu le commerce de ce pays-là, qu'on n'y voit pas un ſeul vaiſſeau Anglois: tant les Hollandois ſont ſoigneux & jaloux de conſerver à leurs ſujets ſeuls, le commerce de leurs colonies.

14. Nous aurions pû gagner le commerce de la nouvelle York, au lieu de celui de Surinam, depuis que nous nous ſommes emparés de ce pays là. ſi nous n'avions pas eu la foibleſſe de permettre aux Hollandois de continuer à y venir: faute dont j'eſpére que nous nous corrigerons, ſans quoi nous perdrons encore le commerce de la Virginie dont ils tirent beaucoup de tabac qu'ils tranſportent directement en Hollande, ſous prétexte d'aller & venir à la nouvelle York.

15. Notre commerce en Guinée eſt extrêmement tombé, à cauſe des traverſes que nous y avons eſſuyées de la part de quelques-uns de nos voiſins.

Il faut remarquer, 1. que la plûpart de tous ces commerces ſont les plus grands

& les plus propres pour employer un grand nombre de vaiſſeaux, & de matelots.

2. Qn'il n'y a aucuns commerces que nous devions être plus jaloux d'acquérir, de conſerver & d'encourager, que ceux qui occupent le plus grand nombre de vaiſſeaux, quoique les denrées, dont on fait le tranſport ſoient en elles-mêmes de très-peu de valeur. Car outre le gain qui en réſulte ſur les marchandiſes, le fret qui ſouvent en excéde la valeur, eſt en entier au profit de la nation. De plus la quantité d'hommes que ces commerces occupent, & la quantité d'argent qu'ils rapportent, augmentent beaucoup ſa puiſſance. C'eſt dans le grand nombre de vaiſſeaux & de matelots que conſiſtent la force & les remparts de l'Angleterre.

Je pourrois parler encore de pluſieurs commerces que nous avons perdus, ou que nous ſommes ſur le point de perdre; mais je n'en dirai pas davantage à préſent de peur d'être trop long.

Les commerces que nous conſervons encore ſont, 1. la pêche & le commerce des harangs fumés à Yarmouth; celle des ſardines ſur notre côte de l'Oueſt; celle de la merluche à Terre-neuve, & dans la Nouvelle Angleterre.

2. Un

2. Une grande partie des commerces de Turquie, d'Italie, d'Eſpagne, & de Portugal.

3. Le commerce de nos propres colonies, ſavoir la Virginie, les Barbades, la Nouvelle Angleterre, la Jamaïque, & les Antilles.

Si quelqu'un me demande pourquoi le bas prix de l'intérêt des Hollandois ne nous a pas chaſſés de ces commerces comme des autres, je repondrai d'abord à la queſtion générale,

1. Que le bas prix de l'intérêt des Hollandois nous a enlevé tous les commerces du monde, excepté ceux qui nous ſont aſſurés par des loix ou par quelqu'avantage naturel qui balance la différence de notre intérêt au leur que j'évalue à 3 pour cent.

2. Pour entrer à ce ſujet dans un détail plus particulier, je dirai que le commerce du harang fumé nous reſte à cauſe de deux avantages qui nous ſont propres, dont l'un eſt, que le poiſſon deſtiné à cette préparation, doit être apporté tout frais à terre, ce que les Hollandois ne peuvent faire, attendu que faiſant la pêche ſur nos côtes ils ſont trop éloignés des leurs.

L'autres eſt que ces harangs doivent être fumés au feu de bois, or les Hollandois ne peuvent les fumer à auſſi bon marché que nous. Leur pays manque tout-à fait de bois. Ces avantages que Dieu a donnés à l'Angleterre l'emportent ſur la différence de l'intérêt de leur argent au nôtre, ſans quoi nous euſſions pû dire adieu aux harangs fumés comme aux blancs.

Les ſardines ſe pêchent également ſur nos côtes occidentales, & veulent être préparées & preſſées à terre, ce que les Hollandois ne ſauroient faire.

La pêche de Terre-neuve ſe fait par les matelots de nos côtes de l'Oueſt, dont les ports ſont mieux ſitués pour ce pays-là que ceux des Hollandois. D'ailleurs le pays appartient au Roi, ainſi les Hollandois n'y peuvent pas mettre le pié, ſans quoi 3 pour 100 de différence ſur l'intérêt nous en auroient bien-tôt chaſſés.

Quant aux commerces de Turquie, d'Italie, d'Eſpagne, & de Portugal, quoique la conſommation de nos draps fins & de quelques autres étoffes y ſoit diminuée, nous en conſervons cependant encore une partie conſidérable à cauſe de quelques avantages naturels & de quelques au-

autres que nous nous ſommes procurés par art, leſquels l'emportent ſur 3 pour 100 tels que ceux ci.

1. La laine dont nos draps de moyenne & de baſſe qualité ſont fabriqués eſt de notre propre crû, & par conſéquent à meilleur marché pour nous que pour les Hollandois, qui ne peuvent l'enlêver que par fraude en gagnant nos commis, quelquefois en les forçant à main armée, ce qui ne ſe fait jamais ſans frais, & en payant outre cela du fret & des commiſſions.

2. La vie eſt moins chére dans les provinces éloignées de Londres que chez eux, & par conſéquent nos ouvriers peuvent travailler à meilleur marché que les leurs, quoique que M. Manly ſoutienne le contraire.

3. La pêche du harang fumé, des ſardines, & de la merluche, qui eſt inſéparablement attachée à ce Royaume, comme nous venons de le dire, ſert auſſi de matiére à notre commerce & à notre navigation en Turquie, en Italie, en Eſpagne, & en Portugal.

4. Le plomb & l'étain, qui ſont des productions de notre pays, ſervent en grande partie de matiére à ces commerces.

5. Nous consommons plus de vins & de fruits d'Espagne, de raisins de Corinthe, & d'huile du Levant, qu'aucun autre pays de l'Europe.

6. (Cet article est l'avantage que nous devons à l'Art,) notre acte de navigation (dont l'utilité & la sagesse méritent la reconnoissance de notre postérité la plus reculée) nous forcent à ne recevoir dans nos ports aucun des fruits & denrées de la Méditerranée & du Levant, que des lieux mêmes de leur origine & par les seuls vaisseaux Anglois.

Le commerce de nos colonies nous est assuré par l'acte de navigation, & le seroit encore plus si cet acte étoit mieux exécuté. Autrement l'on verroit 50 vaisseaux Hollandois dans les ports de nos colonies, contre un vaisseau Anglois.

Je terminerai, en concluant, que le bas prix de l'intérêt des Hollandois nous a enlevé par notre négligence impardonnable, tous les commerces que la Providence n'a pas inséparablement attachés à ce Royaume par des causes particuliéres, ou que notre acte de navigation n'y a pas liés: acte qui, quoique défectueux en quelques endroits, mérite à juste titre d'être appellé nôtre *Carta magna maritima*,

ma, & le conſervateur de notre navigation.

Je ne puis, quand j'y réfléchis, m'empêcher d'être ſurpris qu'il y ait encore des Anglois aſſez dénaturés & aſſez mal-intentionnés pour leur pays pour s'oppoſer de toutes leurs forces, (& cela pour des vûes d'intérêt particulier,) au bien que produiroit une loi qui réduiroit l'intérêt à 4 pour cent.

J'ai vû en dernier lieu un Traité écrit ſur cette matiére par un négociant nommé Louis Roberts, dans lequel il fait valoir & avec juſte raiſon, l'avantage ſurprenant qu'ont les Hollandois ſur les autres nations, par le peu de droits qu'ils perçoivent ſur les marchandiſes. Sçachant que l'état actuel de nos affaires ne nous permet pas pour le préſent de les imiter en ce point, quoiqu'il ſoit à déſirer que nous puiſſions y venir dans la ſuite, je n'inſiſterai pas davantage là-deſſus: mais je ne puis me diſpenſer d'obſerver que 2 pour cent d'intérêt extraordinaire font plus de mal qu'une augmentation de 4 pour cent ſur nos droits, parce que les droits ne ſe payent qu'une ſeule fois ſur les marchandiſes, ſoit à l'entrée, ſoit à la ſortie, au lieu que l'intérêt affecte auſ-

ſi-bien nos vaiſſeaux que nos marchandiſes, & cela auſſi longtemps qu'ils ſubſiſtent. Or les vaiſſeaux qui ſont employés à tranſporter des marchandiſes de gros volume, (& ces vaiſſeaux ſont les plus profitables à la nation) valent ſouvent quatre fois plus que les cargaiſons.

On objecte encore contre la réduction de l'intérêt, le tort qui en réſultera pour les veuves & pour les mineurs, à quoi je réponds:

1. Les veuves & les mineurs ne ſont pas la vingtiéme partie de la totalité de la nation; & il eſt de la ſageſſe du légiſlateur de pourvoir à l'avantage du plus grand nombre, quand même le plus petit en ſouffriroit un peu.

2. Sur cent veuves & mineurs, il n'y en aura pas deux à qui la réduction de l'intérêt puiſſe être nuiſible pour les raiſons ſuivantes.

1. Sur dix veuves ou mineurs il y en a neuf à qui leurs parens ne laiſſent rien. Ceux-là profiteront par la réduction de l'intérèt; parce que cette réduction augmentant néceſſairement le commerce & l'agriculture, fera trouver plus aiſément de l'emploi à tous les pauvres.

2. Grand nombre de veuves & d'orphé-

phélins ont des douaires & des terres aussi-bien que de l'argent: tous ceux-là gagneront par la réduction de l'intérêt.

3. La ville de Londres ne reçoit l'argent des mineurs, que sur le pied de 5 pour cent. Elle en reçoit même beaucoup à 4 pour 100. La perte qui résultera de la réduction pour ceux-là, ne vaut donc pas la peine d'en parler.

4. Il y a beaucoup de tuteurs assez injustes pour n'accorder aucun intérêt à leurs pupilles, & qui appuient cette conduite sur la loi; il sera donc fort égal pour les mineurs de cette espéce que l'intérêt soit haut ou bas.

5. Quand il y aura une loi de passée pour la réduction de l'intérêt, on laissera aux enfans beaucoup plus de fonds roulans dans le commerce, ainsi que cela se pratique en Hollande & en Italie, & par-là, la réduction, loin de leur être préjudiciable, leur sera avantageuse.

Enfin le petit nombre à qui la réduction fera tort, qui sera toujours peu considérable, & ne pourra jamais être mise en balance avec l'avantage du Royaume entier, trouvera des moyens fort aisés pour ne rien perdre par-là, en s'habillant plus simplement & d'une façon plus conforme

me à leur fortune; & afin que les dames ne me ſçachent pas mauvais gré d'avoir débité une doctrine auſſi ſinguliére, je leur ſerai caution qu'elles ne s'en mariéront pas moins bien. J'avancerai même qu'elles s'en marieront peut-être beaucoup mieux, & qu'il en réſultera un grand bien pour leur poſtérité, dans quelque condition & dans quelque rang qu'elles puiſſent être.

Il y a des gens qui conviennent que ſi la réduction de l'intérêt pouvoit s'effectuer, elle produiroit véritablement à la nation tout le bien que je dis, mais qu'elle n'eſt pas pratiquable, ou du moins que ce n'eſt pas ici le moment de l'exécuter. L'expérience prouve le contraire; car depuis fort peu d'années nos loix ont réduit trois fois l'intérêt. Pourquoi auroient-elles moins d'effet à préſent que par le paſſé? On dit encore que la loi n'opérera pas la réduction. Si cela eſt ainſi, qu'appréhendent donc les uſuriers & les gens à argent? Pourquoi font-ils agir tant de reſſorts, pour s'oppoſer au projet qui eſt ſur le tapis?

Leur véritable raiſon eſt qu'ils ſont aſſez éclairés, pour ſentir qu'une loi produira certainement l'effet qu'ils craignent, comme

comme nous l'avons déja prouvé. Si l'on doute que nous ayons aſſez d'argent en Angleterre pour pouvoir opérer ſûrement la réduction, je donnerai les preuves démonſtratives & les plus ſenſibles que nous avons à préſent plus d'argent en Angleterre, que nous n'en avions il y a 20 ans. Pourquoi donc ne pourrions-nous pas faire avec plus d'argent ce que nous avons fait avec moins? L'argument ſeroit encore plus fort de mon côté ſi je voulois aller chercher mes preuves dans un temps plus reculé: mais je ne citerai que des exemples dont tout le monde puiſſe ſe ſouvenir. Je dis donc:

1. Que les ſalaires tant des ouvriers que des domeſtiques, coûtent en général un tiers de plus qu'ils ne coûtoient, il y a vingt ans.

2. Que malgré la décadence & la perte de pluſieurs branches de commerce & manufactures, nous tranſportons hors du Royaume beaucoup plus de nos étoffes, plus d'étain & plus de plomb que nous ne faiſions il y a 20 ans, ce qui eſt une cauſe auſſi-bien qu'une preuve de la quantité d'argent qu'il y a chez nous.

Si quelqu'un doute de ces faits, il n'a qu'à conſulter Mr. Diekins inſpecteur général

néral des entrées & sorties du Royaume, qui en a fait l'examen & tous les calculs avec la plus grande exactitude, & il verra bien-tôt, que je n'avance rien que de certain *.

3. Les maisons nouvellement bâties à Londres sont louées deux fois autant qu'elles l'étoient avant l'incendie en 1666, & les loyers avant l'incendie, étoient déja augmentés d'un quart de ce qu'ils valoient il y a vingt ans.

4. La magnificence & la rapidité avec lesquelles on construit chaque jour de nouveaux bâtimens à Londres, est une preuve aussi convaincante que surprenante pour les étrangers, de l'abondance & de l'augmentation de l'argent en Angleterre.

5. Nous avons deux fois plus de vaisseaux marchands que nous n'avions il y a 20 ans.

6. Il y a 20 ans que presque tout notre commerce intérieur ne se faisoit qu'à terme, on ne vendoit rien qu'à 3. 6. 9. 12. & même 18. mois, au lieu qu'aujourd'hui presque tous nos négocians & même nos détailleurs achétent & payent argent comptant. Mais

* Un pareil emploi ne seroit peut-être pas inutile en France.

Mais ſi cela eſt ſi clair, dira quelqu'un, d'où vient que tout le monde ſe plaint que l'argent eſt rare à préſent & ſur-tout à la campagne?

J'avouerai que cela vient de la diſpoſition naturelle qu'ont tous les hommes à ſe plaindre du préſent, & à louer le paſſé, quoique ſouvent le préſent leur ſoit bien plus favorable que le paſſé ne leur étoit. Cependant ces plaintes, ſur-tout pour ce qui regarde la campagne, ſont fondées ſur le pernicieux uſage qui s'eſt introduit depuis peu, d'apporter à Londres dans des voitures les taxes que produiſent les terres & autres impoſitions, ce qui naturellement doit cauſer la rareté de l'argent dans la campagne. Mais cette rareté apparente d'argent eſt cauſée plus particuliérement encore par le train que chacun a pris de vouloir placer ſon argent à intérêt. Par-là la circulation eſt arrêtée, & l'uſure favoriſée. Auſſi tôt qu'un homme a pû ramaſſer une ſomme de 50 ou 100 l. ſterl. il l'envoye à un banquier pour la lui faire valoir ſur la place. Voilà ce qui occaſionnera toujours, tant que cela durera, cette fatale & preſſante néceſſité d'argent, ſi viſible aujourd'hui dans tout le Royaume tant pour le Prince que pour le peuple.

Il

Il paroît par tout ce que nous venons de dire, que la matiére ne ſçauroit être mieux préparée qu'elle l'eſt aujourd'hui en Angleterre pour une prompte réduction de l'intérêt, & c'eſt ce que le Chevalier Henry Blunt, membre du conſeil de commerce de Sa Majeſté, dans le dernier débat qu'il y a eu à cette occaſion dans la chambre des Seigneurs, a appellé, l'*unum magnum*, le ſeul pas qui nous reſte à faire vers la plus grande proſpérité & la plus grande puiſſance. C'eſt un bien productif qui eſt la ſource d'une infinité d'autres biens.

Je conclurrai en priant mon lecteur,

1. D'examiner ce qu'il lira avec un véritable amour pour ſon pays, en ſe dépouillant de tout intérêt particulier, & ſans s'arrêter aux anciens préjugés oppoſés à mon principe.

2. De lire juſqu'au bout avant de porter ſon jugement, & de faire plus d'attention au ſujet qu'au ſtyle.

3. Qu'en réfléchiſſant ſur les principes que j'établis, il veuille bien diſtinguer le profit du marchand particulier d'avec le bien général du Royaume, qu'on doit envilager ſur-tout, & conſidérer qu'il s'en faut ſouvent beaucoup que l'intérêt particu-

culier du marchand ne s'accorde avec l'intérêt général : qu'ils ſont même la plûpart du temps oppoſés, quoique bien des gens par préjugés ou pour des fins particuliéres, les confondent tous les jours enſemble, ou chérchent à faire prendre l'un pour l'autre. Delà viennent tant d'erreurs populaires qui ſont ſi fort enracinées parmi nous, qu'elles ont paſſé, pour ainſi dire, en proverbe, non-ſeulement dans la bouche du peuple, mais même chez des gens qui devroient être bien mieux inſtruits.

Voici quelques-unes de ces erreurs conſacrées.

1. Nous n'avons déjà que trop de marchands.

2. Il n'y a que trop d'argent dans le commerce en Angleterre. Il y en a beaucoup plus qu'il n'en peut ſupporter.

3. Il ne doit pas être permis à un homme d'exercer deux profeſſions.

4. Il ne faut pas ſouffrir qu'un détailleur ſoit marchand en gros.

5. Le luxe & quelques excès ſont avantageux.

6. Nous avons plus de peuple qu'il ne nous faut, & plus que nous n'en pouvons employer.

7. C'eſt détruire le commerce, de per-

mettre aux ouvriers d'avoir autant d'apprentifs qu'ils veulent.

8. Il ne doit être permis à personne d'entrer dans une communauté, s'il n'est auparavant bourgeois du lieu.

9. L'on ne doit recevoir personne dans une communauté s'il n'est fils de maître, ou qu'il n'ait fait 7 ans d'apprentissage.

10. Il vaut bien mieux ne faire de commerce que pour 100 liv sterl. à 20 pour 100 de profit, que d'en faire pour 300 liv. à 10 pour 100.

11. Nos colonies dépeuplent, & par conséquent appauvrissent l'Angleterre.

12. Admettre les étrangers chez nous, c'est nous ôter le pain de la main.

Et une infinité d'autres erreurs que j'espére réfuter aussi-bien que celles-ci dans les discours suivans.

Par tout ce que je viens de dire, & par ce qu'on verra dans la suite, il est évident que la providence a donné a ce Royaume, tout ce qu'il faut pour parvenir à une grande puissance & à une grande richesse; que les seuls moyens pour arriver à ces deux fins, sont d'étendre le commerce; que ces moyens ne sont ni cachés ni difficiles, mais très-naturels & très-aisés à trouver, dès que nous voudrons nous

en

en occuper férieusement, & commencer par nous mettre dans la bonne voie, en secouant nos faux & anciens préjugés sur le commerce. Nous en avons hérité de nos ancêtres qui étoient soldats, chasseurs ou plaideurs; & par conséquent très-peu versés dans les moyens de le faire fleurir. Le commerce est encore une chose très-nouvelle en Angleterre, en comparaison des connoissances qu'y ont acquises les Hollandois; & il n'est pas encore parvenu dans ce Royaume à la cinquiéme partie de l'accroissement dont il est susceptible. Je pense qu'aucun véritable Anglois ne disconviendra qu'il est plus que temps d'en faire la matiére de nos réflexions les plus sérieuses; & cela avant que les Hollandois si habiles & si actifs sur cette partie, nous ayent tout-à-fait gagnés de vîtesse. Si nous différons, il est à craindre que nous n'ayons autant de peine à secouer leur joug, qu'en eurent autrefois les petites villes de Gréce à se délivrer de celui des Athéniens.

Les Hollandois ne sont pas les seuls de nos voisins à qui nous ayons à disputer le commerce. Les François & les Sué dois sont à présent aussi vigilans, aussi circonspects & aussi industrieux que nous

 pour

pour y parvenir. Ils disposent même toutes choses pour cela, aussi prudemment que les Hollandois eux-mêmes.

Mon intention n'avoit pas été, en commençant à écrire ce Traité, d'entrer dans tant de détails particuliers, parce qu'on ne peut rien dire pour le bien public, qui ne choque l'opinion & l'intérêt particulier de quelques personnes; & qu'ainsi plus on en dit, plus on se fait d'ennemis; mais mon amour & mon devoir pour mon pays étouffant toute autre considération, j'ai bien voulu m'exposer une seconde fois à la censure du public; persuadé qu'après que mes principes auront été persécutés & contredits, comme le sont pour un temps toutes les propositions nouvelles, ils prévaudront dans l'esprit des bons patriotes, & seront à la fin adoptés par la législature. Ils ne peuvent obtenir cet honneur que successivement, non tout d'un coup; le moment où cela arrivera, m'est en mon particulier indifférent; mais je voudrois pour le bien de mon pays, qu'il me fût possible de l'avancer.

Ex-

EXTRAIT *de la Déclaration du Roi de France portant réduction de l'intérêt.*

Le ROI n'auroit rien fait par ses précédens Edits pour le soulagement de la Noblesse, s'il n'avoit en même temps pourvû à empêcher l'usure qui a détruit tant de bonnes & anciennes maisons, rempli les villes de valets inutiles, & les campagnes de misére: S. M. voyant donc que les rentes constituées à 8. & 10. pour 100 ruinoient quantité de familles, empêchoient le commerce des marchandises, faisoient négliger l'agriculture & les arts (chacun aimant mieux vivre dans l'oisiveté dans les grandes villes, du produit de ses rentes, que de prendre quelques peines en s'adonnant aux arts & à la culture de leurs héritages) & voulant exciter ses sujets à s'enrichir par des gains plus licites, à se contenter de profits plus modéres, & faciliter à la Noblesse le payement de ses dettes, Elle a défendu & défend toute usure, ou constitution de rentes au-dessus de 6$\frac{1}{4}$. pour 100.

Cette Déclaration fut régiſtrée au Parlement, qui a toujours penſé que rien n'étoit plus préjudiciable à l'Etat, que de placer l'argent à gros intérêt.



DIS-



DISCOURS *

SUR LE

COMMERCE.

L'AUGMENTATION prodigieuse du commerce des Provinces-Unies, tant domestique qu'étranger, leurs richesses, & la multitude de leurs vaisseaux, sont actuellement le sujet de l'envie de toute l'Europe, & seront avec justice celui de l'étonnement des générations futures. Cependant les moyens par lesquels ils ont si fort accru leur puissance, sont suffisamment connus, & très-aisés à imiter par la plûpart des autres nations, mais sur-tout par nous autres Anglois. Je vais tâcher de le démontrer dans le discours suivant.

Voici

* C'est ce discours qui a donné lieu aux deux critiques dont le Chevalier Child parle dans l'Introduction.

Voici quelques-unes des causes qui ont le plus contribué à l'accroissement de leurs richesses & de leur commerce.

1. Ils ont dans leurs conseils suprêmes d'état & de guerre, des négocians qui ont vécu dans les pays étrangers, qui ont non-seulement des connoissances théorétiques, mais des connoissances pratiques du commerce. C'est par eux que les loix & les ordonnances qui le concernent sont dressées; les Traités avec les Princes étrangers projettés; & cela toujours à l'avantage d'une partie dans laquelle ils ont une grande expérience.

2. La loi établie parmi eux qui veut que les enfans partagent également les biens de leur pére; cette loi empêche qu'ils ne se trouvent mal à leur aise dans leur jeunesse, comme sont la plûpart des cadets & gentilshommes d'Angleterre que l'on met en apprentissage chez les marchands, & qui, faute de moyens pour faire le commerce eux-mêmes, sont obligés de rester à leur service.

3. L'exactitude avec laquelle ils préparent & accommodent leurs denrées, telles que le harang, la morue, & autres, qu'ils envoyent en grande quantité dans les pays étrangers. En conséquence de leur

leur attention ſur cet article la réputation de bonté & de perfection qu'ont ces denrées ſe soûtient toûjours chez l'étranger, & fait qu'on achéte les barils ſur la ſeule inſpection des marques, ſans les ouvrir: tandis que notre harang & nos autres poiſſons ſecs ſont très-ſouvent mal préparés; & que le barillage de nos ſardines eſt ſi peu fidéle qu'il ſe trouve rarement dans les barils la quantité qu'ils doivent contenir, & pour laquelle ils ſont marqués.

Tous ces efforts que nos ancêtres ont faits pour établir chez nous la régle & la fidélité dans les manufactures, n'ont abouti qu'à une taxe ſur la marchandiſe, dont les perſonnes chargées de faire obſerver les réglemens, ont profité. Cela ſe remarque d'une façon bien ſenſible dans le droit d'aunage, qui ſans doute n'avoit été établi par nos prédeceſſeurs, que pour aſſûrer la fidélité & la bonne qualité de la marchandiſe; (car c'eſt dans cette idée qu'on avoit imaginé un plomb qui devoit être comme une eſpéce de caution envers le public, de la bonne fabrication;) mais toutes ces précautions ont dégéneré en abus. On achéte ces plombs par milliers, & on les applique indifféremment ſur tout ce qui ſe préſente; ſans avoir égard à la qualité.

 4. Les

4. Les exemptions & autres grands encouragemens que les Hollandois accordent aux inventeurs de nouvelles manufactures, à ceux qui établissent de nouvelles branches de commerce, & à ceux qui rapportent les premiers parmi eux, les découvertes des autres nations, pour lesquelles l'auteur est toujours largement récompensé par l'état.

5. L'habileté qu'ils ont eue de construire de très-grands vaisseaux qu'ils font naviguer à si peu de frais, qu'un vaisseau Hollandois de 500 tonneaux ne fait pas le tiers de la dépense de celle que fait un vaisseau Anglois du même port. Ils ont outre cela l'attention d'accorder de puissans convois à ces vaisseaux, (qui par eux-mêmes ne sont d'aucune défense,) dans tous les temps où ils peuvent courir quelque danger.

6. Leur grande économie dans la façon de vivre, qui est telle qu'un marchand Hollandois qui a 100000 l. de capital, ne dépense pas à proportion autant qu'un marchand Anglois qui n'a que 1500 liv. de bien.

7. L'éducation de leurs enfans tant filles que garçons, en quelque rang qu'ils soient nés, auxquels on apprend bien l'arith-

rithmétique & l'usage des calculs, ce qui fait qu'ils s'appliquent avec plus de facilité & d'exactitude à quelque genre de commerce que ce soit. Comme les femmes y deviennent aussi habiles que les hommes, cette circonstance engage les marchands à continuer le commerce jusqu'à la fin de leurs jours : sachant que leurs femmes auront assez de capacité & de connoissances, pour continuer leurs affaires après leur mort. Au lieu que si un marchand en Angleterre parvient à se former un capital considérable, il se retire ordinairement avant de parvenir à un âge avancé, sentant que s'il venoit à mourir pendant que la plus grande partie de son bien est engagée dans le négoce, il y auroit au moins un tiers à y perdre pour ses enfans, par le défaut de capacité & d'expérience de sa femme, ainsi qu'il arrive toûjours.

D'ailleurs on a remarqué que l'arithmétique, ainsi que les autres parties des mathématiques, non-seulement forment le jugement, mais inclinent ceux qui s'y appliquent à l'économie, & empêchent en quelque façon les maris & les femmes de se ruiner, en leur faisant connoître à quoi monte leur dépense, & avec quelle rapi-

rapidité ils abſorbent leur bien.

8. Le peu de droits qu'ils perçoivent tant à l'entrée qu'à la ſortie, & leur haut exciſe ou droits ſur les conſommations, qui de toutes les taxes eſt la plus égale, celle qu'on reſſent le moins, & la moins préjudiciable au peuple, comme il ſeroit aiſé de le prouver, ſi ce n'étoit ſortir de mon ſujet.

9. Le ſoin avec lequel ils occupent leurs pauvres: en quoi nous ne les égalerons jamais en Angleterre, tant qu'on laiſſera les pauvres à la charge de chaque paroiſſe, qui croit n'être obligée qu'à prendre ſoin des ſiens propres.

10. L'établiſſement de leurs banques, qui ſont pour eux d'un ſi grand avantage qu'on eſtime, & non ſans raiſon, qu'elles produiſent à la nation un bénéfice de plus d'un million de l. ſterl. par an.

11. L'accueil facile & aiſé que trouvent tous les étrangers chez eux, en engage pluſieurs, (& ce ne ſont pas ordinairement les moins induſtrieux), à venir s'y établir. Les étrangers n'ayant bientôt plus qu'un même intérêt avec la nation, deviennent auſſi bons ſujets que les naturels.

12. Leurs loix marchandes, par lesquelles toutes les conteſtations entre

com

commerçans ſont décidées en trois ou 4 jours, & cela, avec les trois quarts moins de frais que parmi nous.

13. La loi qui eſt en uſage parmi eux de tranſporter d'un homme à un autre les reconnoiſſances, obligations, & billets faits pour dettes. Elle eſt d'un avantage infini dans leur commerce, par la facilité qu'elle leur donne de faire circuler deux ou trois fois leurs fonds contre nous une. En effet lorſque nous avons vendu nos marchandiſes ici, nous ne pouvous remployer notre fonds que lorſqu'il nous eſt rentré; & il ſe paſſe quelquefois 6, 12 & 18 mois, avant qu'il nous revienne; il faut par-là que nous employions du monde toute l'année, & que nous en employions d'autant plus que notre commerce eſt plus conſidérable, pour aller recevoir ce qui nous eſt dû des boutiquiers & autres détailleurs. Au lieu de ces inconvéniens, ſi le tranſport des dettes étoit en pratique parmi nous, nous pourrions tout de ſuite après la vente de nos marchandiſes diſpoſer de nos billets, & ſolder nos comptes. L'avantage & les facilités qui en reviendroient au commerce, ſont ſi grands, qu'il n'y a que les marchands qui ont vécu dans les lieux où cette pratique eſt

eſt en uſage, qui puiſſent l'apprécier ce qu'elle vaut.

14. L'établiſſement de leurs régiſtres publics ſur leſquels ſont couchées toutes les terres & les maiſons que l'on vend, ou que l'on engage. Cette police évite une infinité de procès très-diſpendieux, & on peut être certain que les terres & les maiſons ſur leſquelles on prête ſont des ſûretés réelles.

Enfin le bas prix de l'intérêt de l'argent chez eux, qui en temps de paix, n'excéde jamais 3 pour cent; & qui malgré la guerre qu'ils ont à préſent contre nous, n'a jamais monté à plus de 4 pour cent.

Je pourrois entrer dans beaucoup d'autres détails ſi mon objet étoit de traiter au long du commerce: mais la plûpart des points que je viens de citer, étant univerſellement reconnus par tous ceux qui ſe ſont étudiés à rechercher les principes de cette ſcience, je me ſuis uniquement attaché à examiner le dernier (le bas prix de l'intérêt) attendu que de très-habiles gens n'y ont ſeulement pas pris garde, & ignorent encore qu'il eſt la cauſe du prodigieux accroiſſement des richeſſes, & du commerce des Provinces-Unies.

Je me bornerai donc à démontrer l'avan-

vantage que les Hollandois ont reçû, & que toute autre nation peut retirer par la réduction de l'intérêt de l'argent à un très-bas prix.

C'eſt ſelon moi *Cauſa cauſans*, ou la ſource de l'opulence de ce peuple; & ſi l'intérêt de l'argent étoit amené chez nous à un auſſi bas prix qu'il eſt chez eux, nous deviendrions dans fort peu de temps auſſi riches qu'ils le ſont. Nous leur ferions par-là plus de mal, & nous procurerions à nous-mêmes de plus grands avantages, que tous ceux que nous pouvons retirer de la guerre que nous avons actuellement contre eux, quelque favorable qu'en puiſſe être l'iſſue, à moins qu'elle ne finiſſe par leur ruine & leur extirpation totale.

Pour éclaircir ceci, conſultons nos régiſtres publics, & voyons quels étoient le commerce & les richeſſes de ce Royaume avant que nous euſſions fait aucune loi touchant l'intérêt de l'argent. (*) La premiére que nous trouvons eſt de 1545; nous ne faiſions alors preſque point de

(*) Une pareille recherche chez nous ſeroit digne de la curioſité de nos Savans & des perſonnes verſées dans notre Hiſtoire.

de commerce, & nos marchands étoient en petit nombre. En 1635, dix ans après que l'intérêt fut réduit à 8 pour cent, nous avions plus de marchands avec 1000 livres ſterl. de capital & au-deſſus, que nous n'en avions auparavant qui euſſent 100 livres ſterl.

Et à préſent que l'intérêt, depuis environ 20 ans, a été réduit à 6 pour cent (malgré nos longues guerres civiles, & les plaintes que chacun fait ſur le peu de vivacité de notre commerce,) nous trouverons plus de gens avec 10000 liv. de bien, qu'il n'y en avoit qui en euſſent mille avant la réduction.

Si l'on en doute, demandons à nos vieillards ſi l'on ne regardoit pas, il y a 60 ans, 500 liv. comme une dot plus conſidérable pour une fille, que ne le ſont aujourd'hui 2000 liv. & ſi les démoiſelles de ce temps-là ne ſe croyoient pas alors bien vêtues avec une robe qu'une femme de chambre auroit aujourd'hui honte de porter; ſi nos Bourgeois & tout l'Etat mitoyen ne ſont pas aujourd'hui mieux en habits, en bijoux, en meubles, & en vaiſſelle que ne l'étoient les gens de qualité d'alors, dont les facultés n'alloient pas juſqu'à pouvoir ſe procurer une veſte de

ſatin

ſatin toute entiére, & qui pour proportionner leur luxe à leurs moyens, étoient obligés d'en faire faire le dos de toile. Il y a encore un tailleur vivant qui m'a aſſuré en avoir fait un grand nombre de cette eſpéce pour nos plus grands Seigneurs.

De quelque côté que nous jettions les yeux, nous trouverons des preuves que depuis la premiére réduction de l'intérêt chez nous les richeſſes & la ſplendeur de ce Royaume ſont ſix fois plus conſidérables qu'ils ne l'étoient auparavant.

Nous avons à préſent plus de cent caroſſes pour un que nous avions alors: nous payons de plus grandes taxes dans une année, & plus aiſément que nos ancêtres ne pouvoient le faire dans 20 ans.

Le produit de nos douanes eſt extrêmement augmenté, dans une proportion même plus conſidérable que celle de ſix à un, ce qui eſt moins l'effet de l'augmentation de nos tarifs, que celui de l'accroiſſement de notre commerce. Car quoique nous ayons augmenté les appréciations des marchandiſes étrangéres, nous avons conſidérablement diminué par le dernier tarif, les droits ſur nos propres denrées & manufactures.

Je me ſouviens très-bien du temps où

il n'y avoit pas à Londres un tiers des alléges & des quais qu'il y aujourd'hui pour la décharge des marchandiſes, & qu'alors il y en avoit beaucoup plus qu'il ne falloit: tandis qu'aujourd'hui qu'il y en a deux fois davantage, ils ne peuvent pas contenir la quantité de marchandiſes qui entrent & ſortent de Londres en temps de paix.

Si nous voulons jetter les yeux ſur la campagne, nous verrons que depuis la réduction de l'intérêt elle eſt auſſi ameliorée que le commerce. Si nous regardons nos villes, les maiſons qu'on vendoit au denier 10 autrefois ſe vendent aiſément le denier 20.

D'ailleurs les revenus de nos fermes ou métairies ſont fort augmentés depuis 30 ans. Il eſt vrai que depuis 3 ou 4 ans ils ont diminué: mais cette diminution n'a aucun rapport avec le prix actuel de notre intérêt. On doit principalement l'attribuer aux taxes exceſſives que les troubles & les malheurs des derniers temps ont fait impoſer ſur les terres; & ſur-tout au grand progrès qu'a fait l'agriculture en Irlande, depuis qu'une grande partie de ce pays-là eſt entre les mains de nos induſtrieux Anglois qui ſervoient dans la derniére guerre, & qui s'y ſont établis.

Ce

Ce que je viens de dire, me paroît prouver suffisamment que les progrès qu'a fait ce Royaume depuis cinquante ans sont dûs à la réduction de l'intérêt. La proposition me paroît d'autant plus évidente, que ce principe a produit le même effet dans tous les autres pays de l'Europe, & du monde entier où il a été mis en pratique. En sorte que pour savoir si un pays est riche ou pauvre, dans quelle proportion il est l'un ou l'autre, quel est le degré de ses connoissances & de son habileté dans le commerce, il ne faut pas faire d'autre question que celle-ci: Quel y est le prix de l'intérêt de l'argent?

Nous en avons la preuve chez nous-mêmes, en Ecosse, & en Irlande, où l'argent vaut 10 & 12 pour cent. Le peuple y est pauvre & misérable, mal vêtu, les maisons mauvaises & manquant de tout, l'argent d'une rareté excessive, quoiqu'ils ayent une grande abondance de denrées; & les terres ne s'y vendent que le denier 8 ou 10 au plus.

En France où l'argent est communément à 7 pour cent, les terres ne se vendent que le denier 18. Le Gentilhomme qui habite sa terre, y vit assez bien, mais les paysans y sont très-misérables.

En Italie où l'argent ne rapporte que 3 pour cent, le peuple y eſt riche, bien vétu, l'argent y circule, & les terres s'y vendent au denier 35 & 40. Nous ſavons tous qu'elles ſe vendent le même prix, & encore mieux en Hollande.

En Eſpagne où l'intérêt ordinaire eſt à 10 & 12 pour cent, l'argent y eſt plus rare que nulle part, quoiqu'ils ſoient les maîtres des mines du Mexique & du Pérou; le peuple y eſt dans la plus grande miſére, & ſans autre commerce que celui qu'y font les Anglois, les Hollandois, les Italiens, les Juifs &c. qui ne ſont autre choſe à leur égard que des ſangſues qui ſe repaiſſent de leur ſang.

Je pourrois rapporter pluſieurs autres exemples de la même eſpéce, non-ſeulement dans la Chretienté, mais-même dans les pays qui ſont ſous la domination des Turcs, du Mogol, & dans l'Amérique. Mais chacun peut juger par la connoiſſance qu'il a des pays étrangers, ſi cette régle n'eſt pas générale & univerſelle partout. Pour ſatisfaire ma propre curioſité à cet égard, j'ai depuis quelques années fait les informations les plus exactes ſur ce point dans tous les pays dont j'ai pû avoir quelques connoiſſances, & je puis

aſſurer

assurer avec vérité que je n'ai pû découvrir un seul exemple contraire à cette régle.

S'il est donc évident que ce Royaume est en effet quatre fois, & même huit fois plus riche qu'il n'étoit avant nos premiéres loix pour réduire l'intérêt, & que tous les pays soient aujourd'hui plus riches, ou plus pauvres proportionnellement au taux de l'intérêt chez eux: il ne reste plus qu'à rechercher avec soin si la réduction de l'intérêt est en effet la cause des richesses de quelque pays que ce soit, ou seulement l'accessoire ou l'effet des richesses de ce pays-là; & c'est à cela, ce me semble, que doit se réduire toute la difficulté de la question.

Pour me satisfaire moi-même sur ce point, j'ai saisi toutes les occasions d'en converser avec les plus habiles gens que j'ai connus; j'ai lû & recherché tout ce qui a été écrit contre la réduction de l'intérêt. Après avoir scrupuleusement examiné tous les argumens & toutes les objections qui ont été faites sur cette matiére, je me suis trouvé encore plus affermi dans mon opinion, & entiérement convaincu que la diminution de l'intérêt, est la cause des richesses & de la prospérité

de quelque nation que ce ſoit, & que la réduction du nôtre de 6 à 4 ou 3 pour cent, doubleroit néceſſairement dans moins de 20 ans les richeſſes & le fonds capital de la nation.

Voici les principales objections qui m'ont été faites contre la réduction.

PREMIERE OBJECTION.

La réduction de l'intérêt obligera les Hollandois & les autres nations qui ont des fonds placés en Angleterre, par le Canal de leurs banquiers & correſpondans, de les rappeller chez eux; ce qui cauſera une grande rareté d'argent parmi nous.

Je réponds à cela que, ſi l'intérêt eſt réduit à 4 pour cent, aucun Hollandois ne retirera ſon argent, parce qu'il n'en pourroit faire tout au plus que 3 pour cent chez lui. Mais s'ils rappelloient tout l'argent qu'ils ont placé dans nos fonds, ce ſeroit tout ce qui pourroit arriver de plus heureux pour cette nation. Et voici pourquoi: le débiteur eſt toujours eſclave du prêteur; ce dernier tient l'autre dans la pauvreté & dans la gêne, & s'engraiſſe à ſes dépens; car celui qui ſe ſert d'un fonds qui n'eſt point à lui, eſt forcé pour ſoutenir

nir ſon crédit de vivre à proportion du fonds qui lui eſt prêté, qu'il confond dans la maſſe de ſon bien: au contraire le prêteur régle ſa dépenſe, non ſur le capital de ſon bien, mais ſur ſon revenu.

De plus, ſi avec la loi pour réduire l'intérêt de l'argent, nous en faiſions une autre pour autoriſer le tranſport des billets & obligations; l'argent des Hollandois ne nous feroit nulle faute, quand bien même ils en auroient dix fois plus chez nous qu'ils n'en ont. Car une pareille loi ſuppléeroit certainement au défaut d'une bonne moitié de tout l'argent comptant, qui circule actuellement dans la nation.

DEUXIEME OBJECTION.

Si l'intérêt eſt réduit, les terres augmenteront certainement en valeur, les fermages; en ſorte que toutes choſes renchériront. Comment alors le pauvre pourra-t-il vivre?

Reponse. Si par une ſuite de la loi qui réduiroit l'intérêt, les fruits de la terre renchériſſent, ce ſera une preuve évidente que notre peuple devient plus riche; car en général partout où les proviſions ſont chéres pendant une ſuite d'années, le

peuple y est riche, & par-tout où elles sont continuellement à très-bon marché, le peuple y est presque toujours pauvre.

Il est aisé de remarquer chez nous-mêmes, que nos pauvres trouvent aisément à vivre dans les contrées où nos provisions sont les plus chéres, qu'ils vivent mieux dans une année chére, que dans celles qui sont extrêmement abondantes; & rélativement au public celles-ci sont les moins favorables, le peuple ne travaillant guere plus de deux jours par semaine, dans les années où tout est, pour ainsi dire, pour rien; les peuples de tous pays ayant cela de commun entre eux, qu'ils ne font jamais de provisions pour le mauvais temps, & ne travaillent précisément qu'autant qu'il faut, pour se soutenir dans l'état bas & misérable auquel ils sont accoutumés.

TROISIEME OBJECTION.

Si l'on réduit l'intérêt, les usuriers redemanderont leur argent. Que feront alors les Gentilshommes & ceux dont les biens sont hypothéques?

Je réponds, que quand les prêteurs sauront qu'ils ne pourront pas retirer un plus

plus fort intérêt de leur argent d'une façon que d'une autre, ils ne feront pas fort empreſſés de changer l'hypothéque qu'ils ſavent être bonne, pour une autre qui peut être mauvaiſe. Ou s'ils vouloient le faire, nos loix ne ſont pas ſi défavorables aux débiteurs qu'ils ne puſſent avoir le temps de vendre quelque portion de leurs terres, qui immédiatement après la publication de la loi ſe vendroit très-aiſément au denier 30 au moins. Ce dernier parti ſeroit beaucoup plus avantageux pour eux que de gémir plus long-temps ſous le joug de l'uſure, qui a inſenſiblement détruit une grande partie des meilleures & des plus conſidérables familles d'Angleterre.

QUATRIEME OBJECTION.

L'intérêt étant actuellement à 6 pour cent, le Roi a bien de la peine à trouver de l'argent ſur ce pied quand il en a beſoin. S'il étoit donc réduit à 4 pour cent, comment S. M. pourroit-elle trouver à emprunter des ſommes conſidérables?

Reponse. La réduction de l'intérêt ſeroit auſſi avantageuſe au Roi qu'elle le ſeroit au peuple, quand Sa Majeſté auroit occaſion d'emprunter. Car ſi actuelle-

ment que l'intérêt eſt à 6 pour cent Sa Majeſté eſt quelquefois obligée d'en donner 8 & 10 dans les occaſions extraordinaires, en ſuppoſant l'intérêt régulier porté à 10, Elle ſeroit obligée dans ces mêmes occaſions de payer 13 ou 14 pour cent; au lieu qu'en le réduiſant à 4, le Roi n'en payera que 5 à 6 tout au plus dans les grands beſoins; il eſt donc clair que la réduction ſera avantageuſe à Sa Majeſté comme à ſon peuple.

CINQUIEME OBJECTION.

Si l'intérêt eſt réduit, cela portera un grand préjudice aux veuves & aux mineurs, qui n'ont point d'autres moyens de faire valoir leur argent.

Reponse. Suivant les loix qui ſont en vigueur parmi nous, les mineurs ne peuvent demander aucun intérêt à leurs tuteurs. Ceux donc qui voudront faire le bien de leurs pupilles, pourront employer leur argent en bien-fonds. Mais s'ils veulent abſolument le placer à intérêt, la perte de 2 pour cent que la réduction de 6 à 4 pour cent occaſionnera ſur le revenu des mineurs, n'eſt pas aſſez conſidérable pour arrêter une opération qui doit pro-

produire à la nation en général des avantages aussi grands. D'ailleurs quand cette loi sera une fois établie, les choses s'arrangeront à cet égard pour les veuves & les mineurs comme elles le sont en Hollande & en Italie, où personne ne se plaint que le bas prix de l'intérêt leur soit préjudiciable.

Ayant satisfait à toutes ces objections, il ne sera pas hors de propos d'examiner qui sont ceux à qui la réduction sera avantageuse, & ceux à qui en effet elle sera préjudiciable.

1. S. M. y gagnera beaucoup, en ce que toutes les fois qu'elle voudra emprunter elle le fera d'une façon beaucoup plus favorable pour elle & pour l'Etat. Ses revenus d'ailleurs recevront par-là de l'augmentation en ce que ses domaines vaudront bien davantage qu'ils ne valoient auparavant, & s'affermeront beaucoup plus favorablement. Les douanes produiront davantage par l'augmentation du commerce que causera nécessairement la réduction.

2. La haute noblesse & les Gentilshommes dont la plûpart des biens consistent en terres, pourront s'estimer le double plus riches qu'ils n'étoient auparavant, & le seront en effet.

3. La

3. La plus grande partie de notre Commerçe ſe faiſant par des jeunes gens, qui ſont obligez de prendre de l'argent à intérêt, ils trouvèront le joug beaucoup plus léger, & ſuivront leurs affaires avec plus de courage, & plus d'eſpérance de ſuccès.

4. Nos matelots, charpentiers, conſtructeurs, fabriquants de laineries & autres, embaleurs, crocheteurs, tout le bas peuple enfin qui vit des ſuites & des conſéquences du commerce, trouvera plus aiſément & plus conſtamment de l'emploi.

5. Nos fermiers vendront plus favorablement leurs denrées, & le produit de leurs terres.

Nous diſputerons enfin la ſupériorité du commerce avec plus d'égalité contre nos voiſins les Hollandois, qui nous combattent actuellement avec trop d'avantage, tant par leur expérience dans le commerce, qui paſſe toujours du pére au fils, que par la grandeur de leurs capitaux; tandis qu'ils n'ont pour adverſaires chez nous, que des cadets qui ſont toujours des commençans & des novices, leſquels en entrant dans le commerce n'ont ſouvent pas 1000 liv. ni même 200 liv. de bien. Mais ſi la réduction a lieu, les poſſeſſeurs d'ar-

d'argent parmi nous rentreront en lice, & viendront diſputer de nouveau de capacité & d'expérience avec nos puiſſans adverſaires. Tous ceux qui connoiſſent la place de Londres, n'ignorent pas que pluſieurs négocians Anglois qui n'ont pas encore cinquante ans, ont entiérement abandonné le commerce pour faire valoir leur argent à intérêt, négoce où ils trouvent des gains bien plus ſûrs, & bien plus doux. La réduction les obligera de reprendre le timon de leurs affaires qu'ils ſont encore en état de bien conduire. Ils y éleveront leurs enfans, parce qu'il ne ſera pas ſi aiſé pour eux qu'aujourd'hui d'en faire des Gentilshommes de campagne, quand les terres ſe vendront le denier 40.

Quant à ceux à qui la réduction ſera préjudiciable, je ne connois qu'une ſorte de gens à qui elle faſſe tort, ce ſont les fainéans & les gens oiſifs, qui haïſſant également & le travail & la dépenſe, aiment mieux en quelque façon ſe laiſſer mourir de faim que de travailler pour acquérir un peu plus d'aiſance, & meſurent tellement leurs conſommations que le plus pauvre ne trouveroit pas à glaner après eux, enflant leur bourſe aux dépens de leur

leur propre exiſtence & faiſant enſuite valoir leurs épargnes à la ſueur & par le travail des autres. Combien n'eſt-il pas fatal pour une nation de laiſſer ainſi l'oiſiveté ſucer continuellement l'induſtrie ? Or ſi la réduction de l'intérêt apporte du reméde à un auſſi grand mal, ne ſera-t-on pas forcé d'avouer qu'elle tend à enrichir la nation, & qu'elle eſt par conſéquent la cauſe des richeſſes des Hollandois, & des Italiens, & de celles que nous avons acquiſes dans ce Royaume depuis 50 ans ?

Nous pouvons trouver des raiſons pour fortifier cet argument dans la nature de l'intérêt même, dont le propre eſt de ſe multiplier ſi prodigieuſement qu'il faut de toute néceſſité que les prêteurs deviennent extrêmement riches, pour peu que leur dépenſe ſoit reglée, & les débiteurs extrêmement pauvres. Nous en avons une preuve remarquable dans l'exemple cité anciennement par Audley, qui obſerve que 100 liv. placées à intérêt à 10 pour cent pendant 70 ans, qui n'eſt que la vie ordinaire d'un homme, font un produit de plus de 100 mille liv. ſterl. Si l'avantage eſt donc ſi grand pour le prêteur, la perte doit être encore plus grande pour le débiteur, qui, comme nous l'avons re-

marqué

marqué plus haut, vit avec une plus grande dépenſe. S'il en eſt ainſi de particulier à particulier, il doit en être de même de nation à nation; car ſoit que les ſujets d'une nation prêtent de l'argent aux ſujets d'une autre, le placent dans ſes fonds publics, ou commercent avec elle en marchandiſes, l'effet doit en être le même.

En voici un exemple. Un marchand Hollandois qui n'a que 4 ou 5000 liv. de fonds capital à lui appartenant, trouve aiſément à emprunter chez lui 1500 liv. à 3 pour cent. Il doit dans très-peu d'années tripler ſon capital, ſoit qu'il faſſe commerce avec cette ſomme en Angleterre, ou qu'il la place à intérêt chez nous, ou dans tout autre pays, où l'intérêt de l'argent eſt haut. Or plus l'intérêt de l'argent ſera haut, & plus l'avantage du marchand Hollandois ſera grand, & plus l'augmentation de ſon capital ſera rapide.

Ceci découvre la vraie raiſon pourquoi les rafineurs de ſucres en Hollande, ſont en état d'achéter nos ſucres des Barbades plus chers que nous-mêmes à Londres, de ſupporter un ſecond fret & de nouveaux frais pour les tranſporter d'Angleterre en Hollande, & de faire avec tout cela des fortunes immenſes dans ce commerce; pen-

pendant que nos propres rafineurs qui achétent le même ſucre à leur porte, qui n'ont aucun nouveau fret, ni aucuns nouveaux frais à payer, peuvent à peine vivre, & font de fréquentes banqueroutes. En effet les nôtres étant obligés de payer 6 pour cent d'intérêt par an pour leurs fonds, ou pour une grande partie de leurs fonds, ils n'employent que ſix ou tout au plus dix mille livres dans leur commerce. Au lieu que les Hollandois à qui l'argent ne coûte que 3 pour cent, employent dans leurs rafineries 20, 30 & 40 mille livres ſterlings, trouvent par-là plus d'avantages, & ſupportent plus aiſément l'emprunt de deux ou trois capitaux pour mettre dans leur commerce, que nous autres Anglois n'en pouvons ſupporter un. Cet exemple que je viens de citer, pour le commerce des ſucres, peut ſervir de régle pour tout autre commerce quelconque.

C'eſt donc nous repaître de chiméres que de dire, comme nous le faiſons tous les jours, qu'il eſt avantageux pour nous que les Hollandois placent leur argent chez nous; parce que cela cauſe un grand flux & reflux d'argent dans le Royaume. Cette conduite nous eſt extrêmement préjudi-

diciable, & nous met préciſément dans le cas où ſeroit un jeune homme dérangé, qui viendroit d'engager ſa terre, & qui pendant quelque temps feroit ſonner bien haut l'argent qu'il en auroit reçu, ne prévoyant pas que le poiſon qu'il vient de prendre, quoiqu'agréable d'abord, finira par le conſumer peu à peu. D'ailleurs quelque ſomme d'argent que les Hollandois nous prêtent, le bout de la chaîne en reſte toujours entre leurs mains; ils retirent donc, quand il leur plaît, le mince capital qu'ils nous ont prêté, enflé par les gros intérêts qui l'ont accru.

Cela me fait croire que Moyſe, ce ſage Légiſlateur, en défendant aux Juifs de ſe prêter de l'argent à intérêt les uns aux autres, & leur permettant de pratiquer uniquement l'uſure avec les étrangers, eut en cela des vues auſſi politiques que religieuſes: ſentant qu'en prêtant aux étrangers, la nation Juive ne pouvoit que s'enrichir extrêmement, au lieu qu'en permettant aux Juifs de retirer des intérêts les uns des autres il n'en revenoit aucun avantage à la nation, & que tout l'effet que cela pouvoit produire étoit d'appauvrir un Juif pour en enrichir un autre.

Cette maxime doit auſſi faire ceſſer l'étonne-

tonnement où nous ſommes, de voir que le peuple d'Iſraël, qui n'occupoit qu'un très-petit territoire, pouvoit à chaque inſtant mettre des armées ſi nombreuſes ſur pied, que la choſe eſt preſqu'incroyable. Elle ne paroîtra cependant ni impoſſible ni étrange à ceux qui auront bien conſidéré la nature & l'effet de leurs loix concernant l'uſure, qui étoient telles, qu'elles devoient rendre féconde une terre ſtérile, & d'une terre féconde en faire un vrai jardin, qui par conſéquent pouvoit ſuffire à faire ſubſiſter dix fois plus d'habitans que la même étendue de terre n'en pouvoit nourrir partout ailleurs où les loix n'étoient pas ſi bonnes & ſi favorables à la culture.

Je conclurrai en diſant qu'il eſt abſolument hors de doute que les marchands, les ouvriers, les fermiers des terres, & tout ce qui dépend de ces diverſes profeſſions, comme matelots, pêcheurs, laboureurs, paſtres, &c. ſont par leur induſtrie & leur travail les principaux, ſinon les ſeuls, agens qui attirent l'argent étranger dans une nation. Les autres ſortes de gens, comme la haute nobleſſe, les gentilshommes, les gens de loi, les gens d'affaires, les boutiquiers, détail-

leurs

leurs &c. ne faisant que faire passer cet argent d'une main à l'autre, quand il est dans la nation, sans l'y attirer du dehors.

Si donc la réduction de l'intérêt fait du bien à tout le monde, excepté aux gens à argent oisifs & fainéans, & apporte une nouvelle vie, un nouveau mouvement à toutes les parties les plus utiles de l'Etat, comme on le reconnoîtra en réfléchissant sur ce qui vient d'être dit : je décide hardiment que la diminution de l'intérêt est la cause de l'accroissement du commerce, des richesses & de la puissance de quelque Royaume que ce soit.



SUPPLEMENT.

J'écrivis le discours précédent pendant le séjour que je fis l'été dernier à ma campagne, ne songeant pas alors à le rendre public, mais dans l'intention uniquement de le communiquer à quelques membres du Parlement, de mes amis, qui en prirent des copies pour l'examiner. J'avoue que les principes qui y sont établis leur parurent d'abord étranges, comme ils paroîtront à tous ceux qui les liront pour

la prémiere fois: mais je ne doute pas qu'après qu'on y aura mûrement réfléchi, si d'ailleurs ils n'ont aucun intérêt particulier opposé au bien général du Royaume, on ne soit à la fin, comme l'ont été mes amis, bien convaincu de leur vérité. Car leur source est dans la nature. Or suivant l'obsérvation du Chevalier Guillaume Petty, dans son dernier discours sur les taxes, les choses résisteut quand on les veut conduire contre leur nature: *Res nolunt malè administrari.* La matiére est bien préparée en Angleterre pour la réduction de l'intérêt, tout la demande, & elle ne peut être retardée plus longtemps. Après la prochaine réduction, ceux qui vivront encore quarante ans en verront une seconde; car nous ne serons jamais égaux aux Hollandois en richesses, & en commerce, jusqu'à ce que nous ayons amené l'intérêt chez nous, au même prix où il est chez eux.

Le Roi, ayant à l'ouverture de la derniére session du Parlement, proposé aux deux chambres d'examiner la balance du commerce de cette nation; je pense que le premier & principal de tous les moyens pour nous la rendre favorable, est de réduire l'intérêt de l'argent. Je n'aurois pas

pas osé cependant en dire mon sentiment d'une façon aussi décidée, voyant tout ce qui a été écrit contre la réduction, si un de mes amis que j'ai souvent entretenu sur cette matiére, ne m'avoit communiqué un petit traité écrit il y a 50 ans, dans la même vûe que je me propose aujourd'hui; & comme toutes les maximes qui y sont contenues, sont dirigées vers le bien public, on le trouvera mot à mot à la fin de ce recueil.

L'Auteur de ce traité paroît avoir été un gentilhomme vivant à la campagne. Quant à moi, le commerce a jusqu'à présent fait ma plus sérieuse occupation, en sorte que nos réflexions se suppléeront respectivement les unes les autres.

Une autre raison qui m'a déterminé à les faire imprimer ensemble, est que ce qui fut écrit alors produisit la réduction de l'intérêt de 10 à 8 pour cent. Or je crois avoir suffisamment prouvé combien les conséquences nous en ont été favorables, & méme au-delà de ce que l'Auteur lui-même avoit pû s'en promettre.

Au reste le principal but qne je me suis proposé en tout ceci, est l'avantage de ma patrie. Nulle autre raison ne pouvoit m'engager à m'en mèler, attendu

 que

que je ne manque pas d'ailleurs d'occupations.

Je n'ai touché qu'en paſſant au commencement de ce traité, les différents points qui regardent le commerce en général, eſpérant que quelqu'un plus habile ſera tenté de les développer un jour pour l'avantage du Roi & de la nation. Je ne puis conclure, ſans inſérer ici une objection qui m'a été faite depuis peu, contre ma propoſition générale.

Le bas prix de l'intérêt de l'argent en Hollande, dit-on, n'eſt point l'effet des loix, mais provient uniquement de l'abondance de l'argent; car en Hollande il n'y a point de loi qui fixe le prix de l'uſure ou de l'intérêt de l'argent.

Je réponds, 1. qu'il peut être vrai que l'on n'ait pas fait depuis peu de loi en Hollande pour fixer l'intérêt au taux de 3 & 4 pour cent, où il eſt aujourd'hui; quoiqu'il ſoit très-certain qu'il y a pluſieurs années qu'il en a été fait une pour l'empêcher de monter au-deſſus de 5 à 6 pour cent; que par conſéquent la nation auroit renouvellé cette loi pour le fixer à un plus bas prix, s'il eût été néceſſaire, ayant toûjours eu pour maxime fondamentale, de tenir l'intérêt de ſon argent à trois ou

4

4 pour cent au-deſſous de ce qu'il vaut chez tous ſes voiſins; mais comme cela ſe trouve naturellement ainſi aujourd'hui, il étoit inutile d'avoir recours à une loi pour l'établir.

2. Quoiqu'ils n'ayent pas de loix qui limitent expreſſément l'intérêt de l'argent au prix où il eſt actuellement; cependant ils ont d'autres loix qui produiſent le même effet chez eux, & qui le feroient auſſi chez nous, ſi nous voulions les imiter; une de celles-là eſt d'aſſûrer les hipotéques par leurs régiſtres publics: Car nous voyons tous les jours que ce n'eſt pas tant l'argent qui nous manque en Angleterre, que des ſûretés que les prêteurs puiſſent regarder comme infaillibles. Notre Compagnie des Indes nous en fournit tous les jours un exemple bien remarquable; puiſqu'elle emprunte, quand il lui plaît, tout l'argent qu'elle veut à 4 pour cent.

Une autre loi des Hollandois eſt l'établiſſement de leurs banques & de leurs Lombards, où l'Etat prête à bas prix aux particuliers qui n'ont que peu de crédit.

Une troiſiéme loi bien favorable à ma propoſition, eſt celle qui permet le tranſport des billets & obligations, dont j'ai

fait mention au commencement de ce discours.

Une quatriéme qui n'est cependant qu'un usage, mais qui, vû sa constance & son universalité, peut être regardée comme une loi, est la grande œconomie qu'ils apportent dans la conduite de leurs affaires publiques, qui est telle qué dans les plus grandes nécessités de l'Etat ils n'ont jamais été forcés de donner au-dessus de 4 pour cent pour les emprunts qu'ils ont été obligés de faire; pendant que le Roi s'est vû contraint, toutes les fois que les occasions ont été un peu pressantes, de donner jusqu'à 8 & 10 pour cent aux banquiers & gens d'affaires, qui par-là étoient en état de donner eux-mêmes 6 pour cent aux particuliers de qui ils empruntoient auparavant à 4 pour cent: circonstances qui ont soutenu l'intérêt, sans quoi il seroit probablement tombé de lui-même à 4 pour cent.

Pour conclurre enfin; chaque nation a sa méthode particuliére de conduire ses affaires publiques, & c'a été constamment l'usage dans ce Royaume, de réduire l'intérêt de l'argent par une loi, quand les circonstances se trouvent préparées pour cela, comme je prétends qu'elles le sont

actuelle-

actuellement. C'eſt par une loi que d'un prix illimité il a été amené à 10, de 10 à 8, & enfin de 8 à 6 pour cent. J'ai prouvé tous les avantages qui nous en ſont revenus: tous ceux qui vivent aujourd'hui, en ſont les témoins comme moi. Je ne doute donc point que nous ne ſoyons aſſez ſages pour le réduire de 6 à 4, & que nos ſucceſſeurs ne ſoient aſſez éclairés & aſſez heureux pour le réduire de 4 à 3, ce qui leur produira une puiſſance, un bonheur & des avantages au-delà de leurs eſpéranees.

CONSIDERATIONS ſur le Commerce & l'intérêt de l'argent &c. ſervant de Réplique à un Traité intitulé: L'Intérêt de l'argent mal-entendu.

ON n'a jamais rien propoſé pour le bien & l'intérêt public, qui n'ait trouvé de l'oppoſition; ſoit parce que les hommes conçoivent différemment les moyens qui doivent conduire au même but, ſoit par humeur contre ceux qui propoſent quelque choſe de nouveau, dont ils

n'ont pas eux-mêmes l'honneur de l'invention, ſoit enfin parce que les choſes qu'on voudroit réformer choquent leur opinion, & plus encore leur intérêt particulier.

Je ne ſais quel eſt celui de tous ces motifs qui a ſuſcité mon adverſaire ; mais je laiſſe au public à juger lequel de nous deux a plus le bien public en vûe. Mon critique au commencement de ſon traité, rapporte dix neuf obſervations, que je préſente comme autant de moyens par leſquels les Hollandois ont augmenté leur commerce, & leurs richeſſes. A la page 9 il paroît les approuver toutes, en diſant avec moi qu'on en pourroit ajouter beaucoup d'autres, mais il en reſte-là : il auroit cependant bien mieux ſervi ſon pays en nous les indiquant qu'en nous les laiſſant ignorer. Il me fait une querelle à la page 10 ſur ce qu'il appelle le facétieux exemple que j'ai cité des gens de qualité qui portoient autrefois des pourpoints de ſatin avec le dos de toile ; il demeure cependant d'accord que nous ſommes plus riches aujourd'hui que nous ne l'étions avant d'avoir fait des loix pour fixer l'intérêt, que nous ſommes encore devenus plus riches depuis la réduction de

10 à 8 pour cent, & encore plus riches depuis la réduction de 8 à 6 pour cent.

A la page 14 il avoue expressément qu'un pays est plus ou moins riche suivant que le taux de l'intérêt y est plus haut, ou plus bas.

Je suis fort aise que nous nous soyons rapprochés jusques-là, espérant qu'il me sera d'autant plus aisé de lui procurer dans la suite une parfaite connoissance du principe qui fait aujourd'hui la matiére de notre controverse.

Mais avant d'entrer plus avant en matiére, je répondrai à mon critique, qu'il n'a nulle raison pour tourner en ridicule l'exemple que j'ai cité de l'ancienne simplicité de l'habillement de nos gens de qualité. Ce que j'en ai dit est vrai en soi & quant au temps où je le place, savoir, depuis que le commerce est introduit parmi nous. Pour combattre le fait que j'avance, il allégue la quantité de valets que nos grands seigneurs entretenoient il y a 200 ans, c'est-à-dire, avant Henri VII, & avant que nous eussions quelque connoissance du commerce en Angleterre; mais il ne le détruit point par-là.

A la page 11 il rapporte ma réponse à cette objection: „ Que si l'intérêt étoit „ di-

„ minué, les Hollandois rappelleroient „ l'argent qu'ils ont chez nous; à quoi „ j'ai répondu, que s'ils le faisoient, ce „ feroit tant mieux pour nous, le débi„ teur étant toûjours l'esclave du prêteur; „ sur quoi il dit, " Que ce n'est pas là „ plus le cas d'un Anglois vis-à-vis d'un „ Hollandois, que d'un Anglois vis-à-vis „ d'un autre Anglois. " Et au commencement de la page 12 il dit, que j'ai découvert mon but, qui est de faire passer tout le commerce entre les mains d'un petit nombre de riches marchands qui ont assez d'argent pour trafiquer sur leurs propres fonds, & pour exclurre tous les jeunes commençans qui en manquent. J'en appelle sur ces deux imputations à tous les gens raisonnables, & je demande si mon adversaire n'est pas dans la plus grande erreur sur la nature même du principe dont il s'agit. Car si un Anglois prête à un autre Anglois, soit que l'intérêt dont il s'agit entr'eux, soit haut ou bas, il n'y a rien de gagné, ni de perdu pour la nation; au lieu que si un Hollandois prête à un Anglois, il remporte à la fin le principal & l'intérêt; & soit que cet intérêt soit plus ou moins fort, il est toûjours en pure perte pour la nation, ce qui est si évident,

évident, que je me flatte que mon critique ne trouvera pas mauvais que je ne m'arrête pas à lui en donner des preuves. Quant à ce qu'il allégue en second lieu, que la réduction de l'intérêt tend à mettre tout le commerce entre les mains d'un petit nombre de gens riches à l'exclusion des commençans, je demande à tous les habiles négocians, & à tous les gens raisonnables, si l'effet sûr & immanquable d'un haut intérêt, n'est pas en tout pays d'accroître excessivement les richesses d'un petit nombre, & d'appauvrir le plus grand. C'est ainsi qu'il en est en Turquie, où l'intérêt est à 20 pour cent & plus, si nous en pouvons croire des marchands dignes de foi qui ont résidé dans ce pays-là; & c'est ainsi qu'il en étoit parmi nous, quand l'intérêt étoit à 10 pour cent & au-dessus, comme je l'ai déja prouvé par les exemples de Sutton, Gresham, Craven, & Spencer; en sorte qu'il faut vouloir s'aveugler soi-même, pour ne pas sentir que la réduction de l'intérêt est un principe extensif & multiplicatif. Il s'ensuit de-là que les grands & les riches marchands dont tous les biens sont mobiliers, souffrent tout aussi impatiemment que les usuriers mêmes, à moins qu'ils n'ayent l'ame

l'ame généreuſe, qu'il ſoit queſtion de réduire l'intérêt, ſachant bien que les grands profits qu'ils font actuellement diminueront néceſſairement par l'augmentation du nombre des commençans. Cette diminution du profit, en cauſant à la vérité une petite perte aux particuliers, produira un bénéfice immenſe à la nation en général.

Au bas de la même page 12, il aſſûre „ que je me ſuis encore trompé en rapportant l'obſervation faite anciennement par Audley que 100 liv. à 10 pour cent montent à 100000 livres en 70 ans." Si je ne me ſuis pas plus trompé ailleurs qu'en cela, j'ai beaucoup moins erré que je n'oſois m'en flatter: c'eſt ce que je vais démontrer en joignant ici une petite table par laquelle on verra que 100 liv. à 10 pour cent, montent en 7 ans à près de 200 liv. en y ajoutant l'intérêt de l'intérêt; en ſorte qu'on avoit raiſon de compter autrefois que l'argent doubloit tous les 7 ans à 10 pour cent, & ſuivant cette régle 100 liv. en 70 ans produiſent 102400 liv.

100 liv. à 10 pour cent par an, avec l'intérêt de l'intérêt, augmentent donc dans la progreſſion ſuivante en ſept ans.

Prin-

Principal	100 l.	ſ.	d.
Au bout de 3 mois	102	10	
de 6 mois	105	1	3
de 9 mois	107	13	9
au bout d'un an	110	7	7
d'un an 3 mois	113	2	9
6 mois	115	19	4
9 mois	118	17	4
au bout de 2 ans	121	10	9
de 2 ans 3 mois	124	17	8
6 mois	128		1
9 mois	131	4	1
au bout de 3 ans	134	9	9
de 3 ans 3 mois	137	17	
6 mois	141	5	10
9 mois	144	16	6
au bout de 4 ans	148	8	11
de 4 ans 3 mois	152	3	1
6 mois	155	19	2
9 mois	159	17	2
au bout de 5 ans	163	17	1
de 5 ans 3 mois	167	19	
6 mois	172	3	
9 mois. :	176	9	
au bout de 6 ans	180	17	3
de 6 ans 3 mois	185	7	9
6 mois	190	5	1
9 mois	194	15	5
au bout de 7 ans	199	12	10

Suppoſant que 100 liv. avec l'intérêt de l'intérêt doublent dans ſept ans comme ci-deſſus. La progreſſion eſt ainſi.

100 l.

100 l. *de Principal*	. . . . .	100 l.
Au bout de 7 ans	. . . . . .	200
de 14 ans	. . . . . .	400
de 21 ans	. . . . . .	800
de 28 ans	. . . . . .	1600
de 35 ans	. . . . . .	3200
de 42 ans	. . . . . .	6400
de 49 ans	. . . . . .	12800
de 56 ans	. . . . . .	25600
de 63 ans	. . . . . .	51200
de 70 ans	. . . . . .	192400

A la page 13 il dit ,, que j'emploie pour ,, exemple l'abus de l'intérêt que perſonne ne ſoutient; que j'ai joint à mon ,, traité un diſcours contre l'intérêt écrit ,, en 1621, temps auquel il étoit à 10 ,, pour cent, pour faire croire par-là que ,, l'Auteur de ce diſcours étoit de mon ,, ſentiment; que cependant cet Auteur ,, ſe bornoit à déſirer la réduction de l'ar- ,, gent à 8 pour cent. puiſque dans les ,, quatre années qui ſuivirent, l'intérêt ,, ayant été réduit à ce prix; il n'a rien ,, demandé davantage; au lieu que s'il ,, n'eût pas été ſatisfait de la réduction, ,, il y a apparence qu'il n'en feroit pas ,, reſté là, puiſqu'il a vécu vraiſembla- ,, blement au-delà de 4 ans après avoir ,, publié ſon ouvrage ".

Je

Je répons que, graces à Dieu, & pour le bien de ce Royaume, le vieux Chevalier Thomas Culppeper, qui eſt l'Auteur de ce diſcours, vécut plus de 20 ans après l'avoir écrit, & qu'alors il publia un ſecond traité qu'on a réimprimé depuis peu.

Mais au cas qu'il ne puiſſe pas trouver cet ouvrage, j'en rapporterai ici quelques lignes qui ont rapport à ce dont il s'agit.

Le Chevalier Thomas parlant des bons effets cauſés par la réduction de l'intérêt de 10 à 8 pour cent, dit à la page 19 de ſon ſecond traité: „ que ce bon ſuccès
„ nous avertit de n'en pas demeurer là,
„ mais de nous hâter de l'amener encore
„ à un plus bas prix; ce qui, comme
„ j'eſpére, dit-il, ne trouvera plus d'op-
„ poſition; car toutes les objections qui
„ avoient été faites avant la loi, ſont dé-
„ truites par le ſuccès qu'elle a eu; &
„ certainement l'avantage qui reviendra
„ au Royaume, en réduiſant l'intérêt de
„ 8 5 pour cent, ſera infiniment plus
„ grand que celui qu'on a déja éprouvé
„ en le réduiſant de 10 à 8 pour cent ".

Je ne ferai point de commentaire ſur ces paroles, je déclarerai ſeulement avec vérité que je n'avois jamais connu ce traité, ni

ni aucun autre ſur le même ſujet, quand j'écrivis le mien.

A la page 14 mon adverſaire met toutes ſes forces en bataille; & comme le champion de la troupe craintive & tremblante des uſuriers, il établit ſa principale batterie vers le côté que j'ai avoué être le plus foible. La difficulté de la queſtion conſiſte à ſavoir ſi le bas intérêt de l'argent eſt la cauſe ou l'effet des richeſſes. Il nie poſitivement que le bas intérêt en ſoit la cauſe, & il aſſûre qu'il n'en eſt que l'effet; il tâche de prouver ſa propoſition par quatre argumens auxquels je répondrai en ſon lieu; en attendant, je vais montrer, ſelon ma méthode, que la réduction de l'intérêt par une loi, eſt un moyen ſûr d'augmenter les richeſſes du Royaume, & je l'établis ainſi:

Tout ce qui augmente le prix des terres, les revenus des fermes, la maſſe du commerce; tout ce qui multiplie les artiſans au-dedans, & incline la nation à l'œconomie; tout ce qui donne de l'emploi aux pauvres, ou augmente le nombre du peuple, doit être néceſſairement une cauſe productive de richeſſes.

Que *la réduction de l'intérêt augmentera la valeur des terres*, je le prouve:

Par

Par expérience: car en 1621, le prix courant des terres en Angleterre étoit le denier 12, ainsi que me l'ont assûré plusieurs veillards que j'ai questionnés à cet effet, & ainsi que je l'ai vérifié par divers achats de terres qui ont été faits vers ce temps-là, tant par mes parents, que par beaucoup de gens de ma connoissance. Je suis persuadé que tout gentilhomme en Angleterre qui voudra se faire rapporter par ses gens d'affaires les registres des terres que son pére ou son grand-pére a achetées ou vendues il y a 50 ans, trouvera que si les mêmes terres étoient revendues, elles produiroient aujourd'hui, l'une portant l'autre, le triple de l'argent, & quelques-unes mêmes six fois autant qu'elles en coûterent alors. Je soumets ces faits au jugement des membres (tant en général qu'en particulier) des deux chambres du Parlement. qui possédent la plus grande partie des terres du Royaume, ils sont à tous égards les meilleurs juges de la question.

Si on convient des faits que je viens d'articuler, on ne peut pas nier qu'il ne faille imputer à la loi qui a réduit l'intérêt, l'augmentation considérable du prix des terres, & de celui des rentes, par

l'amélioration des terres elles-mêmes ; tous les amendemens qu'on y a faits en les marnant, & par des engrais, des desséchemens &c. ayant été faits, depuis que l'argent a été amené de 8 à 6 pour cent. Ils n'étoient pas pratiquables, pendant qu'il en valoit 10.

Pour prouver que les terres étoient àlors au denier 12, j'ai le témoignage par écrit de ce bon patriote le chevalier Thomas Culpeper, qui à la page 11 de son premier traité, assûre que les terres étoient alors au denier 12: son livre est dédié au Parlement d'alors, dont il étoit lui-même membre; ainsi on ne peut pas présumer sans injustice qu'il ait voulu on pû en imposer.

A présent que l'intérêt de notre argent est à 6 pour cent, comme ce sage Auteur l'avoit prévû, j'en appelle au jugement & à l'expérience de mes compatriotes, & je leur demande si le prix de nos terres en Angleterre ne seroit pas aujourd'hui au denier vingt sans les calamités & les malheurs qui nous affligent actuellement, qui sont.

1. Les derniéres taxes excessives qu'on a mises sur les terres.

2. Et plus que tout cela (comme je l'ai rap-

rapporté dans mon premier traité) le grand progrès qu'a fait la culture des terres en Irlande, dont la conséquence est telle, que ce pays-là fournit aujourd'hui les pays étrangers, & nos propres colonies en Amérique, de bœuf, de cochon, de cuir, de suif, de farine, de bierre, de laine, & de toutes sortes de grains, à meilleur marché que nous ne pouvons les fournir nous-mêmes; ensorte que nous sommes hors d'état de soutenir la concurrence de ces différens commerces avec les Irlandois; au lieu qu'auparavant & immédiatement après la derniére guerre d'Irlande, plusieurs de nos compatriotes gagnoient beaucoup à envoyer du bétail d'Angleterre en ce pays-là.

Il est évident que c'est principalement l'amélioration de l'Irlande qui a empêché nos terres d'augmenter en valeur, à proportion de la diminution de notre intérêt, par l'effet que cette diminution a operé sur les maisons de Londres, où les progrès de l'Irlande n'ont pû avoir d'influence. Cet effet est si réel, & si considérable, que ceux qui voudront rechercher chez les notaires les anciens actes, trouveront qu'une maison à Londres, qui ne se vendoit il y a 50 ans que 300 l. sterl.

au plus, s'eſt vendue preſqu'immédiatement après la réduction de l'argent à 8 pour cent, 5 ou 600 liv. ſterl. & que la même maiſon, après la réduction a 6 pour cent, s'eſt vendue après la derniere guerre d'Hollande 1000, & juſqu'à 1200 liv. ſterl. La réduction de l'intérêt a operé doublement ſur les maiſons par l'augmentation du commerce qui ayant fait augmenter les loyers, en a conſéquemment augmenté la valeur principale.

3. Une troiſiéme raiſon pourquoi le prix des terres ne ſe trouve pas actuellement en proportion avec 6 pour cent, (lequel prix devroit être pour cela au moins le denier vingt) eſt la derniére peſte que nous avons eſſuyée. Elle a beaucoup dépeuplé le Royaume.

4. L'incendie de Londres a déterminé bien des gens à bâtir des maiſons, qui ſans cela auroient employé leur argent en terres.

5, L'abondance du bled dans toute la chrétienté, qui eſt extraordinaire depuis 3 ou 4 ans, & telle qu'on n'a preſque jamais rien vû de pareil; (car il eſt ordinaire que lorſque dans un pays il y a une grande abondance de bled, d'autres en manquent abſolument.) Cet événement

a fait tomber chez nous le grain à plus vil prix qu'il n'eſt communément.

6. L'augmentation des fermages ou rentes en 1651 & 1652, immédiatement après la derniére réduction.

7. Une ſeptiéme raiſon accidentelle, & qui fait que les terres ne ſe vendent pas actuellement à un prix proportionné à l'intérêt fixé par la loi, eſt la nouvelle pratique qui s'eſt introduite depuis peu, de faire valoir ſon argent à intérèt à Londres par des banquiers; ce qui influe infiniment plus ſur la valeur des terres, que bien des gens ne le croyent. Mais je ne toucherai ici ce point, qu'autant qu'il eſt rélatif à la queſtion dont il s'agit.

Les banquiers ou gens d'affaires qui avancent de l'argent au Roi, en recevant un intérêt extraordinaire pour les ſommes qu'ils lui fourniſſent, ſont en état de donner l'intérêt ordinaire en plein à tous ceux qui mettent de l'argent entre leurs mains, quel que ſoit le terme pour lequel on place l'argent chez eux: cette circonſtance rend le commerce de l'uſure, ou les moyens de faire valoir ſon argent très-aiſés. Juſqu'aujourd'hui il a été ſi ſûr, que peu de ceux qui ont eſſaye de cette façon d'augmenter leur bien ſans peine, & pour

 ainſi

ainſi dire en dormant, peuvent ſe déterminer à l'employer en terres, même au denier 15, n'y trouvant pas un profit équivalent, & le bien en terres demandant d'ailleurs beaucoup plus de ſoins; au lieu qu'avant que cette facilité de faire valoir ſon argent fût établie ſur la place, les gens qui avoient de l'argent, étoient ſouvent forcés de le laiſſer mort chez eux, juſqu'a ce qu'ils puſſent trouver à le placer à leur fantaiſie; ce qu'il falloit ſouvent attendre long temps. Si la même difficulté ſubſiſtoit aujourd'hui, la perte de l'intérêt pour le temps que l'on ſeroit obligé de laiſſer ſon argent mort, étant déduite du profit de 6 pour cent par an, année commune, emporteroit bien réellement un pour cent par an du profit de l'uſure. Par conſéquent chacun ſe détermineroit plus aiſément à acheter des terres, à cauſe qu'il n'y auroit pas une auſſi grande différence, que celle qu'il y a aujourd'hui entre ce que l'on peut retirer des terres, & le profit que l'on peut faire par le prêt ou l'uſure. Car, à mon avis, cette nouvelle facilité de faire valoir ſon argent à chaque inſtant, a bonifié le commerce de l'uſure d'un ou de 2 pour cent par an. Il eſt clair par la rareté dont eſt l'argent dans les provinces, que

que cette façon de le placer chez les banquiers, a produit l'effet que je viens de dire, Londres étant le ſeul endroit où il y ait autant de moyens pour faire ſon fonds à chaque inſtant, attire continuellement l'argent à elle, & en épuiſe tout le reſte du Royaume.

Ma ſeconde aſſertion eſt *l'augmentation des fermages ou des rentes*; la preuve de ce fait dépend de notre propre mémoire. Tout le monde ſe ſouvient que les fermages augmentérent généralement après la derniére réduction de l'intérêt, ſavoir en 1651 & en 1652.

La raiſon qui produiſit cette augmentation, vint des facilités que la réduction de l'intérêt donna aux propriétaires & aux fermiers des terres, de les améliorer par des écoulemens, des engrais, en les marnant &c. ce qui eſt bien prouvé par l'excellent Auteur que j'ai déja cité: enſorte que je ſuis bien fondé à conclurre que la diminution préſente du prix des fermages n'eſt pas naturelle, mais accidentelle, & doit être attribuée principalement aux cauſes que j'ai déja données de la diminution préſente du prix principal des terres, & ſur-tout aux progrès qu'a fait en dernier lieu l'agriculture en Irlande.

J'ai avancé en troisiéme lieu que *la réduction de l'intérêt augmentera la masse de notre commerce étranger*, je le démontre ainsi:

1. Par l'évidence du fait, l'augmentation de notre commerce en Angleterre ayant toûjours suivi la loi qui a ordonné la réduction; je dis suivi, & non pas précédé, la cause allant toûjours avant l'effet. Je crois l'avoit suffisamment fait voir dans mon précédent traité.

2. Par des autorités; d'abord, par celle du vieux chevalier Thomas Culpeper qui est de même avis dans son second traité. Ensuite par le jugement qu'ont porté sur cela le Roi de France & son Parlement dans un édit qui y est rapporté: de plus, par le sentiment du Roi, des Seigneurs & des Communes d'Angleterre, énoncé dans un acte passé en Parlement pour réduire l'intérêt à 6 pour cent, dont voici le préambule.

„ La réduction de l'intérêt au-dessous „ de 10 pour cent dans les temps passés „ ayant produit par une expérience re„ connue, une grande augmentation de „ commerce, l'amélioration des terres par „ une bonne culture, & divers autres a„ vantages considérables pour cette na„ tion, spécialement ayant réduit ledit „ in-

„ intérêt à une proportion plus rapprochée de celle des pays étrangers, avec „ lesquels nous commerçons; & d'autant „ que la mémoire est encore fraîche du „ bon succès qu'a operé une pareille réduction de 8 à 6 pour cent, au grand „ contentement de toute la nation, ainsi „ qu'il est visible par différens progrès, „ &c".

3. Par la suite naturelle d'une pareille opération. Quand on réduit l'intérêt, ceux qui rappellent leur argent sont forcés, ou d'achéter des terres, ou de le placer dans le commerce. S'ils achétent des terres, la quantité d'acheteurs en fera nécessairement monter le prix, s'ils le placent dans le commerce, ils augmentent le nombre des commerçans, & conséquemment la masse du commerce. J'ai montré dans un supplément a mes premiéres observations, qu'ils prendroient nécessairement un de ces deux partis. Celui de laisser son argent mort, ne peut convenir à personne.

4. Par raisonnement. Car pendant que l'intérêt est à 6 pour cent, personne ne s'exposera à courir des risques dans le commerce par mer, pour ne gagner que 8 à 9 pour cent, profit dont les Hollandois qui

qui ont l'argent à 4 & à 3 pour cent, sont fort contens. Ils sont donc par-là en état d'entreprendre & de suivre un grand commerce pour transporter du sel de S. Ubal & de la Rochelle, à la Mer Baltique & autres endroits du Nord, & aussi de continuer à pêcher du harang & de la baleine, pendant que nous sommes forcés d'abandonner tous ces commerces, comme ne nous produisant pas de quoi nous dédommager de nos risques & de nos peines, tandis que nous pouvons faire 6 pour cent de notre argent en dormant. Car la mesure de l'argent employé dans le commerce d'une nation, est toûjours en proportion exacte avec le prix de l'intérêt de l'argent chez cette même nation; comme par exemple, lorsque l'intérêt de l'argent étoit a 10 pour cent en Angleterre, aucun homme sensé n'auroit entrepris ni suivi aucun commerce où il n'eût envisagé 14 ou 12 pour cent au moins de profit; quand l'intérêt étoit à 8 pour cent, il falloit au moins se promettre 12 à 10 pour cent, comme il nous faut au moins 9 ou 8 pour cent à présent qu'il est à 6. La conséquence infaillible de ceci, est donc que tous les commerces que je viens de citer, aussi-bien que ceux de Russie, de Groënlande,

lande, & tous ceux qui ne nous rendent pas au moins 9 à 8 pour cent de profit net, sodt entiérement perdus pour nous. Nous les abandonnons, sans y faire attention, aux Hollandois, & nous continuerons de le faire à jamais, jusqu'à ce que nous rapprochions davantage l'intérêt de notre argent du leur. Il s'ensuit de-là bien clairement que si nous diminuons l'intérêt de notre argent d'un tiers, cela nous procurera les moyens d'employer un tiers plus d'hommes, de vaisseaux & de fonds dans notre commerce intérieur & étranger que nous ne pouvons le faire aujourd'hui.

Quoique le harang blanc se pêche sur nos propres côtes, les raisons que je viens d'offrir font sentir d'une maniére bien palpable l'inutilité de tous nos efforts pour partager avec les Hollandois la pêche de ce poisson qui leur produit des avantages immenses. Je crois si essentiel que tout le monde en soit persuadé, que je me permettrai d'ajoûter encore un mot à ce que j'en ai dit ci-devant.

Un Hollandois place un fonds de cinq mille à dix mille livres sterl. en busses *, en

* Espéce de vaisseau propre à la pêche du harang.

en vivres, filets, hameçons, & autres instrumens nécessaires à la pêche; si en soldant ses comptes il trouve qu'il ait gagné 5 pour cent, année commune, pour l'intérêt de son argent & ses risques, il rend graces à Dieu, & dit à ses amis qu'il a fait un bon commerce; pendant que chez nous, tout ignorant & paresseux qui n'a précisément que le degré d'intelligence qu'il lui faut pour compter son argent à un banquier, sans peine & sans soins, gagne 6 pour cent. N'est-il donc pas absurde d'imaginer que nous autres Anglois puissions entrer en lice avec les Hollandois, & même faire rien de bon en fait de commerce, jusqu'à ce que nous commencions par nous mettre dans la bonne voie, qui est de réduire l'intérêt de l'argent.

2. Lorsque le prix de l'argent est à 6 pour cent, l'homme, que son mauvais naturel porte continuellement à l'oisiveté & au plaisir, a toûjours sous sa main des expédients fort aisés pour se livrer à l'un & à l'autre; & pour satisfaire en même temps une autre passion aussi naturelle, qui est l'avarice, en plaçant son argent à intérêt. Si un négociant par son industrie, & la peine qu'il a prise dans sa jeunesse,

par-

parvient au bout de 20 ans à se former un capital de 20000 liv. sterl. l'argent se louant aussi cher, & la terre se vendant à aussi bon marché, il peut aisément acheter une terre pour s'y retirer & y vivre en gentilhomme, ou bien se mettre à faire l'usure. Ce dernier parti est ordinairement celui qui le flatte davantage: il abandonne donc son commerce, & éleve ses enfans dans le train de prêter comme lui à intérêt. Car ce seroit peu de leur laisser de l'argent, si on ne leur apprenoit pas en même temps le moyen de le faire valoir. Or mettez l'intérêt à 4 pour cent, cet homme ne se retirera point à la campagne, & ne deviendra point usurier. En effet il ne trouveroit son compte ni à prêter son argent, si l'intérêt étoit bas, ni à acheter des terres si elles étoient au denier 30, (ce que je me flatte encore de voir:) il resteroit donc négociant.

3. Il s'ensuivroit de cette nécessité où seroient les négocians de suivre leur commerce que les enfans y succédant à leurs péres, y acquerroient plus de connoissances, qu'ils seroient plus sûrs de leurs correspondans au-dehors, & que ceux-ci y auroient respectivement plus de confiance, connoissant de longue main leur caractère,

ractère, le genre de leurs affaires, & leur fortune. Tout ce qu'un homme qui s'établit à Londres, quelqu'habile & prudent qu'il ſoit, peut faire en dix ans, eſt de ſe procurer de tous côtés de bons correſpondans, & s'acquérir mutuellement leur confiance, de connoître les bons fabriquans, les bons capitaines de vaiſſeaux marchands, &c. Or quand il eſt parvenu-là, s'il continue le commerce encore dix autres années, il y a ſix contre un à parier qu'il le quittera au bout de ce temps pour vivre à la campagne ou faire l'uſure: ainſi ces utiles reſſorts dont les mouvemens ſe communiquent d'un bout du monde à l'autre par la correſpondance, cette belle machine fondée ſur la confiance réciproque, qu'il a fallu tant de temps, de ſoins & d'intelligence pour former, s'évanouit, & tombe en piéces peu d'années après avoir acquis ſa perfection, au grand préjudice de l'Etat qui y perd dix fois davantage que celui même qui l'avoit formée. Il n'en eſt pas de même en Hollande, ni en Italie, où l'argent n'eſt qu'à 3 pour cent: les négocians étant forcés de s'en tenir perpétuellement au commerce, leurs affaires ſont tellement arrangées de longue main, que quand un homme meurt, ſon

commerce

commerce n'eſt non plus interrompu, que l'eſt en Angleterre celui d'un négociant qui perd ſa femme.

Je ſuis honteux de l'ennuyeuſe longueur & des fréquentes répétitions où je tombe à chaque inſtant; mais j'y ſuis forcé par mon adverſaire qui me reproche ſouvent de chercher à éluder la queſtion.

Ma quatriéme propoſition eſt que *la réduction de l'intérêt multiplie les artiſans & les ouvriers domeſtiques.* S'il eſt vrai que la réduction de l'intérêt augmente le commerce étranger, perſonne ne niera, je penſe, que l'augmentation des ouvriers & artiſans au dedans, n'en ſoit une conſéquence néceſſaire & infaillible; car nous voyons dans tous les pays, que là où il y a le plus grand commerce, il y a auſſi le plus d'ouvriers & d'artiſans; & que depuis que notre commerce eſt augmenté en Angleterre, le nombre des artiſans de toute eſpéce s'y eſt accrû à proportion. La quantité de nouveaux bâtimens qui s'élevent tous les jours à Londres, a formé un nombre prodigieux de briquetiers & de charpentiers. Une grande navigation rend les vaiſſeaux chers & précieux. La cherté du fret engage à en faire conſtruire, ce qui produit beaucoup de charpentiers,

tiers, de cordiers, &c. Un grand commerce étranger augmentera le débouché de nos manufactures, & les grands débouchés nous procureront beaucoup de fabriquans, & d'ouvriers de toute espéce. Si nous n'en avons pas d'abord suffisamment chez nous, l'occupation qu'ils trouveront, nous en attirera des pays étrangers, comme la Hollande fait les nôtres; rien n'étant plus vrai que l'observation du chevalier Walter Raleigh: „ qu'aucune nation „ qui a de bonnes loix ne manquera ja„ mais de peuple ".

La cinquiéme preuve que j'ai à donner, est que *la réduction porte une nation à l'œconomie*. Cette proposition est aussi une conséquence de la précédente. Elle est justifiée en dernier lieu en Angleterre par l'expérience; car depuis que notre commerce est augmenté, quoique la nation en général soit devenue plus riche, comme je l'ai démontré, & conséquemment plus magnifique en habits, vaisselle d'argent, bijoux, ameublemens & autres signes extérieurs de richesses: cependant nous sommes moins adonnés à la bonne chére, & à ce qu'on appelle tenir une bonne maison, que nous ne l'étions autrefois, lorsque notre plus grande dépense étoit pour

ſatisfaire notre gourmandiſe: la plus deſtructive de toutes les maladies qui peuvent attaquer une nation, en ce qu'elle tend uniquement à entretenir le luxe & la fainéantiſe. Les autres dépenſes, qui ſont les ſuites & les conſéquences du commerce, encouragent l'agriculture, l'induſtrie & les arts. A cela j'ajoûterai que la réduction de l'intérêt, jointe à un exciſe ou droit ſur nos conſommations bien entendu, ſont deux loix ſomptuaires des plus efficaces, dont l'effet eſt le plus étendu que l'on puiſſe imaginer, pour engager quelque nation que ce ſoit à l'œconomie, le grand chemin des richeſſes, tant pour les nations que pour les familles particuliéres.

Les Italiens depuis long-temps, & les Hollandois aujourd'hui donnent à l'univers une preuve de cette régle. Si quelqu'un m'objecte qu'il eſt de la nature de ces peuples d'être œconomes, je lui répondrai que tous les hommes ſont naturellement les mêmes, & qu'il n'y a d'autre différence entre eux que celle qu'y mettent les loix. L'uſage & l'éducation chez tous les peuples du monde, leurs diſpoſitions, & leur nature viennent de leurs loix; les payſans François ſont un peuple bas & mépriſa-

prisable, parce que les loix de leur pays les tiennent dans un grand avilissement ; mais la noblesse Françoise est la plus courageuse & la plus vaillante du monde, parce qu'elle est libre par sa naissance, & qu'elle en reçoit le sentiment par son éducation. En Angleterre nous sommes tous libres par la nature de nos loix : aussi notre peuple en général est-il vaillant & courageux. Les Hollandois & les Italiens sont deux nations œconomes, quoique la nature de leurs climats & de leurs gouvernemens soit très-différente, parce que les loix des deux nations les inclinent a l'œconomie. Je pourrois nommer d'autres nations qui sont généralement vaines & prodigues, non par leur nature ni par la faute de leurs pays ; mais parce que leurs loix &c. les disposent à être tels.

J'ai dit en sixiéme lieu que *la réduction de l'intérêt fournit de l'occupation aux pauvres* ; ceci suit nécessairement de l'augmentation du commerce dans les villes, & du progrès de la culture à la campagne. L'expérience en a convaincu. Pour éviter d'être plus long, je renvoye là-dessus le lecteur au témoignage du Chevalier Thomas Culpeper & à celui de son fils.

Je viens au septiéme article. *La réduc-*

duction de l'intérêt augmente le peuple d'une nation; c'eſt encore ici un effet néceſſaire de l'augmentation du commerce, & de la plus grande culture des terres: non que les gens mariés en faſſent plus d'enfans; mais 1. parce qu'un pays commerçant fourniſſant des ſubſiſtances plus aiſées à un plus grand nombre de familles qu'un pays deſtitué de commerce; une plus grande facilité à trouver les moyens de vivre engage plus de gens à ſe marier, qui ſans cela n'oſeroient le faire. Voilà pourquoi on voit moins de gens des deux ſexes en Hollande au-deſſous de 25 ans, qui ne ſoient pas mariés, qu'on n'en voit en Angleterre à 40.

2. Par-tout où l'on trouve aiſément de l'emploi & de bons ſalaires, il ne manque jamais de monde: ſi nous n'avons donc pas de monde ſuffiſamment, il nous en viendra de l'étranger, comme il a été dit plus haut.

3. Notre peuple reſtera chez nous: autrement, faute d'emploi, il eſt forcé de nous quitter, & d'aller ſervir d'autres nations, comme le font tous les jours nos matelots, nos ouvriers &c.

4. Nos terres & notre commerce étant améliorés, nous nous mettrons non-ſeulement

en état d'occuper, mais encore de nourrir un bien plus grand nombre de peuple, comme il eſt prouvé par l'exemple de la Paleſtine.

Si ce ſont là les effets de la diminution de l'intérêt, je conclus donc qu'il eſt hors de doute que la réduction de l'intérêt eſt la cauſe de l'augmentation des richeſſes de quelque Royaume que ce ſoit.

Je vais examiner à préſent les quatre objections de mon adverſaire. Il dit prémiérement que, ſi la fixation de l'intérêt à un bas prix par une loi étoit la cauſe des richeſſes, aucun pays ne ſeroit pauvre ; chacun préférant les richeſſes à la pauvreté, & tous les ſouverains étant les maîtres de faire des loix pour fixer chez eux l'intérêt à auſſi bas prix qu'il leur plaît.

Je réponds 1. que toute nation qui fera cette opération graduellement, (car c'eſt ainſi qu'elle doit être faite, & qu'on l'a pratiqué en Angleterre, une réduction de 2 pour cent étant aſſez pour chaque fois) éprouvera tous les bons effets dont j'ai parlé: mais c'eſt l'ouvrage de pluſieurs années, il ne peut être fait tout d'un coup: *nec natura nec lex operantur per ſaltum.*

2. On ne peut pas penſer qu'un Royaume qui entendra ſes vrais intérêts aſſez bien,

bien, pour réduire par degrés le prix de l'usure, ne soit en même temps assez sage pour instituer beaucoup d'autres bonnes loix pour encourager le commerce, & notre Parlement a toûjours été induit à en faire immédiatement après les réductions.

Sa seconde objection, est que si le bas prix de l'intérêt en Hollande n'étoit pas l'effet des richesses, les Hollandois pourroient exiger un intérêt aussi fort qu'ils le voudroient, n'y ayant aucune loi contre.

Je réponds qu'il y a eu anciennement des loix en Hollande qui ont réduit l'intérêt à 8 & à 6 pour cent. En 1640 il fut fixé à 5, & depuis à 4 en 1655. J'en ai vu le placard, & l'on m'a assûré qu'ils l'ont depuis réduit à 3 dans leurs caisses publiques, ce qui fait le méme effet en Hollande, que s'ils avoient rendu une loi générale pour cela, parce que la plûpart de leurs recettes & de leurs payemens sortent & entrent dans ces mêmes caisses publiques, ou bien entrent & sortent de leurs banques qui ne payent elles-mêmes aucun intérêt; ce sont ces diverses réductions de l'intérêt graduellement & sagement exécutées, qui ont d'abord occasionné leurs richesses, & qui les ont portées ensuite à un tel degré d'abondance, qu'il se

se trouve aujourd'hui chez cette nation beaucoup plus de prêteurs que d'emprunteurs. Je ne doute pas qu'il n'en soit de même chez nous en fort peu de temps après que nous aurons de nouveau réduit l'intérêt par une loi. J'ai lieu de le présumer, non-seulement par le succès de pareilles opérations en d'autres lieux, mais par le fait même, & l'expérience que nous en avons dans le cas dont il s'agit. Il est certain que les banquiers de Londres trouvoient avant les derniéres nécessités de l'Etat tout l'argent qu'ils vouloient à 4 & 4½ pour cent, ce qui, avec les facilités qu'ils avoient eux-mêmes de reprêter cet argent à un plus haut prix, a beaucoup retardé la diminution naturelle de l'intérêt chez nous, comme je l'ai déja dit ailleurs.

A l'égard de son troisiéme argument, ce que je viens de dire y sert également de réponse.

Quatriémement il prétend que pour soûtenir ma proposition, il faudroit que je pusse prouver que quelques pays qui étoient pauvres, pendant que l'intérêt étoit à 6 pour cent, sont devenus riches par la seule réduction faite en vertu d'une loi à 4 ou 3 pour cent.

Je réponds que si les exemples d'Italie

&

& de la Hollande n'étoient pas suffisans pour le satisfaire sur ce point, il suffiroit d'avoir prouvé, comme je l'ai fait, que notre propre pays a toûjours été enrichi, à proportion & conséquemment aux différentes réductions qui ont été ordonnées, d'abord d'un prix illimité à 10 pour cent, de 10 à 8, de 8 à 6 pour cent. J'ai donc lieu de penser qu'on est fondé à conclurre, qu'une nouvelle réduction en Angleterre y causeroit une nouvelle augmentation de richesses, comme elle l'a fait en Hollande.

Tout ce que j'ai pû savoir de l'Italie, c'est que l'intérêt ordinaire y est à 4 pour cent.

Mais je veux en agir avec mon adversaire plus franchement qu'il ne fait avec moi, je conviendrai que beaucoup de richesses occasionneront dans quelque Royaume que ce soit, une diminution d'intérêt, cela n'empêche cependant pas que la fixation de l'intérêt par une loi à un bas prix, ne puisse être une cause de richesses; car si le commerce est ce qui enrichit un Royaume, & si la diminution de l'intérêt augmente le commerce, ce que je crois avoir suffisamment prouvé; dès-lors la réduction de l'intérêt, ou la restric-

tion de l'usure, qui a toûjours été le but des Romains, & de tous les peuples qui ont été sages & riches, est sans doute une cause principale & productive des richesses d'une nation. Il n'est point absurde de dire que la même chose peut être en même temps cause dans certaines circonstances, & effet dans d'autres. La paix améne l'abondance, & l'abondance peut être en même temps un moyen pour conserver la paix; l'amour du travail procure les richesses, & les richesses font aimer le travail. La fertilité d'un pays est la cause de la multitude du peuple, & la multitude du peuple augmente la fertilité d'un pays. Une personne respectable a dit en dernier lieu en Parlement à l'occasion de cette même question, *l'œuf est la cause de la poule, & la poule est la cause de l'œuf.* La réduction de l'intérêt peut donc causer une augmentation de richesses, & l'augmentation des richesses causer une plus grande réduction de l'intérêt; mais cela s'opérera encore plus promptement, & plus efficacement par une bonne loi, qui est tout ce que je prétends soûtenir & prouver, les hummes étant si naturellement enclins au mal qu'ils ont besoin d'être ramenés au bien.

Il assûre à la page 16, que les terres ne sont pas plus chéres, & que les fermes ou rentes ne sont pas augmentées depuis la réduction de l'interêt.

Je ne m'étendrai pas beaucoup sur ce point, c'est une matiére de fait, & dont les propriétaires des terres sont eux-mêmes les meilleurs juges; je voudrois seulement les prier de ne pas s'en rapporter uniquement à leur mémoire particuliére; mais de se faire rendre compte de la somme qu'à coûté il y a 40 ou 50 ans telle terre ou telle ferme dont ils ont actuellement connoissance, & je ne doute pas qu'ils ne trouvent que la plûpart de ces terres ou fermes produiroient actuellement, si elles étoient revendues, le double de ce qu'elles ont coûté, malgré les taxes excessives qui sont actuellement imposées sur les terres: chose qui doit être encore mûrement considérée avant de décider la question.

Je demande que l'on fasse cet examen, plûtôt par le prix de l'achat que par le revenu, comme étant moins sujet à erreur, attendu que plusieurs fermes ont été si fort augmentées depuis quelques années, qu'il se pourroit bien qu'en les achétant aujourd'hui sur le pied du revenu actuel, elles

ne

ne rendroient pas un plus fort denier, qu'elles le faisoient il y a plusieurs années, parce qu'elles étoient alors affermées beaucoup moins, & que cependant en les revendant, on doubleroit l'argent qu'elles ont coûté. Il faut donc voir combien la même terre, ou ferme que l'on a achetée il y a 50 ans, seroit revendue aujourd'hui.

Mon adversaire me cherche mal-à-propos querelle au sujet de l'Irlande. Il dit que tantôt je la cite à la page 8 comme une preuve des avantages qui résultent d'un intérêt bas, & tantôt à la page 9, comme une preuve des mauvais effets qui accompagnent le haut prix de l'intérêt. Il me semble qu'il y a de l'infidélité dans son procédé; car à la page 8 je ne parle de la grande augmentation de la culture des terres en Irlande, que comme d'une cause accidentelle de la diminution actuelle de nos rentes; & il me semble qu'en cela je ne me suis pas trompé; car peu de mois après que j'eus écrit ce traité, le Parlement a pris connoissance du fait même. A la page 9 je nomme l'Irlande dans le nombre des pays où l'intérêt est haut, & qui sont par conséquent très-pauvres. S'il y a quelque contradiction dans tout cela, je m'en rapporte au lecteur. L'auteur

s'efforce à la page 16 de trouver des erreurs dans les calculs que j'ai faits de l'augmentation des capitaux de nos négocians; en conséquence de la diminution de l'intérêt; mais il n'a découvert que les siennes propres: je ne fatiguerai pas le lecteur pour lui en rapporter des preuves. Tous les négocians conviennent du fait, quoique quelques-uns ne se soucient pas de reconnoître que la réduction de l'intérêt en ait été la principale cause.

Mais parce qu'il ne peut répondre au grand & pressant argument des effets du bas prix de l'intérêt dans l'exemple que j'ai rapporté des avantages qu'il donne aux rafineurs Hollandois sur les nôtres, exemple que j'ai cité seul parmi une infinité d'autres: il tâche de fournir de son côté un exemple d'un effet contraire, mais qui ne prouve rien du tout dans le fait dont il s'agit; car le sucre qui sert de matiére dans l'exemple que j'ai cité, est une marchandise d'un gros volume, dont l'usage n'est sujet ni à la mode ni au caprice, comme les bas de soie qu'il cite de son côté, dont on peut transporter en Italie pour la valeur de 1000 livres sterl. avec moins de frais qu'il n'en coûte pour envoyer de Londres en Hollande 30 livres de

ſucre. D'ailleurs la raiſon pour laquelle nous avons envoyé depuis peu tant de bas de ſoie en Italie, eſt purement accidentelle, & l'effet d'un métier d'une nouvelle invention que nous avons découvert, & dont les Italiens n'ont pas encore l'uſaſage; outre que les choſes qui ſervent aux habillemens & à la parure, ſont plus eſtimées par fantaiſie que par jugement. Les Italiens peuvent avoir le même caprice qui n'eſt que trop général parmi nous de ne rien eſtimer de ce que nous faiſons nous-mêmes. C'eſt ainſi que nous préférons les rubans de France aux nôtres, tandis que les François préférent les nôtres aux leurs. Il s'eſt encore trompé en diſant que nous tirons d'Italie la ſoie que nous employons pour faire nos bas; car c'eſt avec de la ſoie de Turquie, & point du tout de la ſoie d'Italie.

A la page 18 l'auteur commence à ſe radoucir; me trouvant hors du bon chemin, il veut m'y raméner, & commencer par m'inſtruire des choſes qui produiroient une diminution d'intérêt.

C'eſt 1. la multitude du peuple.

2. Un plein & libre commerce.

Je réponds que je crois que la réduction de l'intérêt produira elle-même ces deux biens.

L'Au-

L'auteur dit tout de ſuite que voyant que je ne ſais quelles raiſons donner de la grandeur de notre commerce, il veut bien m'aider à les trouver. Voici celles qu'il me donne.

1. Notre ſchiſme avec l'Egliſe de Rome.

2. Les réglemens d'Henri VII. pour limiter le nombre des domeſtiques des grands ſeigneurs, & pour aſſujettir leurs terres au payement des dettes.

3. La découverte des Indes Orientales & Occidentales.

Je réponds à ces deux premiéres raiſons que les réglemens d'Henri VII & notre ſchiſme ont exiſté long-temps avant que nous ayons fait quelque figure dans le commerce. Nous n'avons commencé à le connoître que vers la fin du regne d'Elizabeth, & nous ne nous y ſommes diſtingués que ſous les Rois Jacques I. & Charles I, à meſure que nous avons réduit notre intérêt, & non autrement. Il exiſte encore une perſonne (c'eſt le capitaine Rouſſel âgé aujourd'hui de 77 ans) qui m'a aſſûré qu'il ſe ſouvient du temps, où toute la nation Angloiſe n'avoit pas trois vaiſſeaux marchands du port de 300 tonneaux à elle appartenans.

2. Qu'en Italie, où il n'y a jamais eu de

de loi pour réduire le nombre des domestiques, ni pour réformer l'Eglise de Rome, il y a cependant un très-grand commerce, & les terres s'y vendent le denier 35 & 40, ce qui prouve suffisamment que le bas prix de l'intérêt, est principalement & absolument nécessaire, & que les autres particularités qu'il cite, n'ont pû procurer la grandeur & l'augmentation du commerce, qu'a produit en Italie le bas prix de l'intérêt seul.

Je réponds à sa troisiéme raison, qu'il y a bien des gens encore vivans qui se souviennent de nous avoir vû faire un bien plus grand commerce aux Indes Orientales, que celui que nous y faisons aujourd'hui; & que bien loin d'y gagner alors, nous y perdions, & avions bien de la peine à ratrapper notre principal. Nous n'avons donc commencé à y faire des profits de quelque conséquence, que depuis que nous avons réduit notre intérêt par des loix. Nous y serons toûjours fort inférieurs aux Hollandois dans notre commerce, jusqu'à ce que nous ayons amené le nôtre au niveau du leur.

Nous avons éprouvé à peu près la même chose dans notre commerce aux Indes Occidentales, qui n'a commencé à

nous

nous devenir d'une certaine utilité, que depuis la derniére réduction de 8 à 10 pour cent.

A la page 21 & 22 il s'efforce de prouver que si nous voulons faire fleurir le commerce chez nous, & y augmenter la valeur de nos terres, il faut suivre la conduite des Hollandois: J'avoue qu'elle est la plus sûre & la meilleure à suivre, autant qu'elle peut s'accorder avec la nature de notre gouvernement; mais la premiére chose, & celle en quoi nous pouvons les imiter, & plus promptement & plus facilement, est de réduire l'intérêt de notre argent de la façon dont nos péres l'ont pratiqué, & dont les Hollandois eux-mêmes nous ont donné l'exemple. Cette opération nous procurera naturellement tous les autres avantages dont ils jouissent présentement dans le commerce.

1. Car si l'intérêt est réduit à 4 pour cent, quel est l'homme qui pouvant laisser une fortune raisonnable à ses enfans, par exemple de 1000 à 2000 livres sterl. à chacun, ne leur fera pas apprendre l'écriture, l'arithmétique, la maniére de tenir les livres, & qui ne cherchera pas enfin à les instruire dans quelque commerce? sachant bien que le simple intérêt de

leur argent, ou l'emploi qu'ils en feroient en terres, pourroit à peine les faire vivre *.

2. Chacun ne diminuera-t-il pas ſa dépenſe & ſon luxe, quand tous les commerces ſeront moins lucratifs pour chaque particulier, quoique beaucoup plus profitables pour le public & pour l'Etat?

3. Cela ne nous conduit-il pas inſenſiblement à bâtir des vaiſſeaux d'un auſſi grand port que ceux des Hollandois, & à naviguer à auſſi bon marché qu'eux?

4. Cela ne rendra-t-il pas le commerce ſi familier parmi nous, que les gens de la plus haute naiſſance, & qui ont entrée dans tous les conſeils, parviendront à l'entendre, & feront en conſéquence des loix pour l'augmenter & le favoriſer?

5. Cela ne nous amenéra-t-il pas à favoriſer l'exportation de nos denrées & de nos manufactures en réduiſant les droits de ſortie?

6. Cela ne nous conduira-t-il pas avec le temps à autoriſer & faciliter le tranſport

(*) Si ces détails paroiſſent bas, n'eſt-ce pas la faute de nos mœurs qui nous font regarder comme ignoble, tout ce qui tend à conſerver notre bien, quoique dans le fond nous ſoyons très-avides de biens.

port des obligations & billets pour dettes?

La néceſſité n'a-t-elle pas été de tous les temps la mére de l'invention? & ce vieux proverbe n'eſt-il pas vrai? *facile eſt inventis addere.* Il n'y a donc rien qui puiſſe tendre à faire fleurir & augmenter notre commerce, où nous ne puiſſions nous promettre d'atteindre, quand nous ſerons parvenus à ce point fondamental, qui nous obligera à ſuivre & cultiver le commerce de génération en génération.

7. Ne voyons-nous pas même de la façon dont vont les choſes aujourd'hui que *dies diem docet*? A peine voit-on une ſeſſion du Parlement, qui ne faſſe quelques bonnes loix pour l'amélioration du commerce en reformant les extravangances de nos loix anciennes; cette ſeſſion a produit trois nouveaux actes de cette eſpéce, ſçavoir:

Celui ſur la ſoie torſe.

Celui concernant l'exportation des cuirs & peaux.

Celui concernant les reviſions des procès.

8. Une parfaite connoiſſance du commerce que l'expérience nous procurera, & qu'aucun peuple qui en fera ſon occupation conſtante (comme nous le ferons,

 dès

dès que nous aurons réduit notre intérêt) ne peut manquer d'acquerir, ne nous conduira t-elle pas à la fin à reconnoître les avantages qu'il y auroit à permettre aux étrangers de venir s'établir, commercer, & acheter des terres chez nous, & à leur en faciliter les moyens?

Les ſuites de cette loi, en augmentant la valeur des terres, ne nous les rendront-elles pas plus précieuſes, en nous portant naturellement à déſirer nous-mêmes de reſſerrer la vaſte & inutile étendue de nos parcs, de nos forêts, de nos communes, & de tant d'autres terres qui ſont aujourd'hui inutiles, & à rechercher les moyens de rendre nos plus petites rivieres navigables, la meilleure de toutes les améliorations, dont le Royaume ſoit ſuſceptible? N'avons-nous pas vû depuis 50 ans, que nous avons commencé à connoître l'utilité des réductions, beaucoup plus de ces bons effets que les 200 années qui ont précédé celles-là, n'en avoient produit?

Les conſéquences de cette loi ne nous découvriront-elles pas au premier coup d'œil, l'inutilité de la plûpart de nos ſtatuts & de nos reglemens, actuellement en vigueur, & leur oppoſition directe au bien du Commerce.

Tels

Tels ſont, par exemple:

Nos reglemens ſur les banqueroutes, qui, tels qu'ils ſont exécutés actuellement, ſont ſouvent beaucoup plus préjudiciables à celui qui a contracté de bonne foi qu'au banqueroutier même, en obligeant ſouvent le vendeur de rapporter à la maſſe, l'argent qu'il aura reçû du banqueroutier pour des marchandiſes qu'il lui avoit bien & duement vendues & livrées long-temps auparavant qu'il pût ſoupçonner que le deſſein de ſon acheteur étoit de faire banqueroute.

2. Telles ſont encore nos loix qui limitent le prix de la bierre à un peny la quarte, ce qui empêche tous les progrès que nous pourrions faire dans l'imitation des liqueurs étrangeres faites avec du grain; telles que le mum, la bierre de Pruſſe, &c. que nous pouvons toutes faire en Angleterre, & qui conſommeroient une quantité incroyable de nos grains, augmenteroient conſidérablement les revenus de S. M. ſur les liqueurs, conſommeroient une grande quantité de charbon dans les braſſeries, occuperoient une grande quantité de monde pour la fabrication, & de vaiſſeaux pour le tranſport, non-ſeulement dans nos colonies, mais

dans beaucoup d'autres endroits du monde.

3. Nos loix contre ceux qui cherchent à s'emparer du bled & autres denrées, & à en faire des magasins, n'y ayant personne qui soit en effet plus utile au commerce d'une nation que de pareils gens; ce trafic feroit une occupation fort honnête pour nos usuriers actuels, & les rendroit réellement utiles à leur pays, lors même qu'ils ne croiroient travailler que pour leur avantage particulier.

4. Telles étoient encore nos loix qui défendoient la sortie des matieres d'or & d'argent, que nous venons heureusement d'abolir.

5. Tel est l'effet actuel de la loi, qui fait que l'on perçoit non-seulement un droit à la sortie, mais encore 15 schelins par tonneau d'excise sur toute la bierre forte que nous envoyons à l'étranger. C'est ce qu'elle payeroit, si elle étoit consommée chez nous. Une pareille imposition est contraire à ce qui se pratique dans tous les pays commerçans du monde.

6. Telles sont les loix qui chargent de droits la sortie de notre charbon de terre, le bœuf, le cochon, le biscuit, la bierre, & nos autres denrées originaires, que nous envoyons aux pays étrangers; rien n'est

n'eſt plus contraire à la bonne politique, qui demanderoit que nous abattiſſions nos portes, pour les laiſſer ſortir avec plus de facilité.

7. La loi qui impoſe un droit ſur nos chevaux, ſur les jumens, & ſur les coureurs que l'on tire pour les pays étrangers, eſt de la même nature.

8. Tel eſt encore cet article des ſtatuts de la 5. année du regne d'Elizabeth, qui porte, que perſonne n'exercera aucune ſorte de métier qu'il n'en ait fait l'apprentiſſage.

9. Telle eſt encore la loi qui défend la ſortie de notre argent monnoyé; car, puiſque le Parlement a conſenti, & que tous les habiles gens ont reconnu qu'il étoit très-avantageux à l'Etat de permettre la ſortie libre des matieres d'or & d'argent, je penſe qu'il ſeroit encore plus avantageux que notre propre monnoie pût ſortir librement. Par ſon exportation nous gagnerions la fabrique, c'eſt-à-dire le monnoyage. Rien, ce me ſemble, ne ſeroit plus glorieux & ne marqueroit mieux la ſplendeur du Roi & du Royaume que de voir l'argent au coin du Roi, avoir cours dans toutes les parties du monde.

10. Tels ſont les ſtatuts & reglemens

qui sont en vigueur dans la communauté des tonneliers, & autres communautés qui obligent les maîtres à n'avoir qu'un apprentif à la fois; il seroit bien plus avantageux pour le public qu'ils en eussent dix, s'ils vouloient, ou s'ils pouvoient les employer.

11. Telles me paroissent plusieurs de nos loix concernant les pauvres, principalement celles par lesquelles les Paroisses ne sont obligées qu'à faire subsister leurs pauvres seulement, & dans les villes, celles contre les gens qui n'ont point de demeure fixe.

A la page 23 & 24, notre Auteur ne fait presque que répéter ce qu'il avoit dit auparavant, & je n'y trouve rien de nouveau que ce qu'il observe touchant la compagnie des Indes, qui, dit-il, ne trouve de l'argent à 4 pour cent, que parce qu'elle est toujours prête à le rendre, quand le prêteur vient le demander. C'est une erreur, quoiqu'à la vérité peu importante; car la compagnie ne prend jamais d'argent que pour un tems fixe & limité, ce qui, je crois, ne l'empêcheroit cependant pas de le rendre souvent avant l'échéance, si quelqu'un la prioit de faire ce plaisir; mais ce seroit pure générosité de sa part, & non devoir ni engagement.

A la fin de la page 24, il dit que je me ſuis trompé dans ce que j'ai avancé touchant le prix ordinaire de l'intérêt en Ecoſſe. Ce reproche m'a obligé de prendre de nouvelles informations ſur ce ſujet parmi les négocians Ecoſſois. Le réſultat de ma recherche n'a abouti qu'à me faire reconnoître qu'il s'eſt trompé lui-même. Au reſte, ceci étant une affaire de fait, je m'en rapporte à la déciſion des gens du pays méme: enfin il conclud, que ſi comme je le dis „ la matiere eſt ſi bien „ & ſi naturellement ptéparée en Angleterre pour une réduction, qu'elle ne „ puiſſe pas être retardée longtems, il „ n'eſt pas raiſonnable de propoſer une „ loi pour prevenir la nature."

Je répons a cela que ç'a été un effet de la ſageſſe de nos grands peres, de réduire l'intérêt, autant que le tems & leur ſituation l'ont pû permettre; que nos peres en ayant reconnu les bons effets, l'ont réduit encore plus bas. L'avantage que nous en avons reçû eſt prouvé par le ſuccès. Voyant donc que nous ſommes en état d'operer une nouvelle réduction, nous ne pouvons rien faire de mieux, que de ſuivre le bon exemple que nous ont donné nos ancêtres; j'avoue que toute loi qui

s'oppoſeroit à la nature, reſteroit ſans effet: mais je n'ai jamais ouï dire qu'il ſût contre la raiſon d'aider à la nature.

Je répondrai peu de choſes aux réflexions de l'auteur qui me regardent perſonnellement; ce qne j'ai écrit fait aſſez voir que je ſuis l'avocat de l'induſtrie, & ſa réponſe, qu'il plaide pour la pareſſe & l'oiſiveté. Il eſt évident à tous ceux qui me connoiſſent à Londres que je ſuis ſi éloigné de vouloir m'emparer de tout le commerce, que je me hâte de convertir en biens fonds, le plus qu'il m'eſt poſſible, des effets mobiliers que je poſſede; perſuadé que je ſuis qu'il eſt de mon intérêt d'en uſer ainſi, avant que le prix de l'argent diminue; car je me perſuade que le terme n'en eſt pas fort éloigné, & qu'alors les terres & les maiſons augmenteront de valeur; & je doute, lorſque mon adverſaire ſera auſſi connu que je le ſuis, que l'on reconnoiſſe qu'il ait plus d'argent employé en terres & dans le commerce, qu'il n'en fait valoir ſur la place. Je n'ai pour but que de ſervir ma patrie; & aucune autre raiſon n'auroit pû m'engager dans une diſcuſſion qui déplaît à mes meilleurs amis auxquels l'âge & l'expérience ont appris qu'il vaut beaucoup mieux prêter qne d'emprunter.

J'ai

J'ai ci-devant parlé du jugement que le Roi de France a porté ſur les effets du haut prix de l'intérêt, & je n'avois pas compté rapporter ſa Déclaration qui ſe trouve tout au long dans le dernier Traité du Chevalier Thomas Culpeper; mais ayant conſidére, qu'il n'eſt pas entre les mains de tout le monde, & trouvant d'ailleurs que cette Déclaration explique ſi bien le ſujet de la queſtion, je me ſuis déterminé à la tranſcrire ici. *

L'objet de cette controverſe ſe réduit ſimplement à ces deux queſtions.

1. La réduction de l'Intérêt augmentera-t-elle le commerce?

2. Augmentera-t-elle la valeur & la culture des terres?

L'adminiſtration de l'Angleterre, & celle des pays étrangers ſe réuniſſent pour nous aſſurer que la réduction produira ces deux effets, & l'expérience nous crie qu'elle les produira, & qu'elle les a produits dans tous les ſiecles & dans tous les lieux où elle a été pratiquée, je n'ai encore trouvé

* C'eſt la même qui ſe trouve rapportée dans l'*Introduction* à la page 45. Le Lecteur eſt prié d'y recourir.

trouvé qui que ce ſoit, quelque grand intérêt qu'il ait à faire valoir ſon argent, qui ait eu l'ignorance ou l'audace de nier l'un & l'autre.

Car, entretenez ſur cette matiere un uſurier de la campagne, il vous jurera que la réduction de l'intérêt eſt un deſſein pernicieux imaginé par les habitans de la ville qui ne ſont déja que trop riches & trop orgueilleux, pour s'enrichir encore; & que ſi ce projet a lieu, c'en eſt fait de tous les gentilshommes qui habitent la province: ſi au contraire vous en raiſonnez avec les uſuriers des villes, ils vous aſſeureront que c'eſt un complot tramé uniquement par la haute nobleſſe & les gentilshommes, pour leur avantage particulier, parce que tous leurs biens ſont en terres; que ſi ce projet a lieu, il détruira tout le commerce du Royaume, ſon effet devant être de diminuer en un inſtant d'un tiers tous les biens mobiliers & de porte-feuille pour augmenter dans la même proportion tous les biens fonds, ce qui eſt en effet appauvrir tous les cadets & enrichir tous les aînés d'Angleterre. Ainſi, par la propre confeſſion des perſonnes les plus oppoſées à ce principe, on peut juger, que, quoiqu'ils en nient

ſéparé-

ſéparément la vérité, on ne peut la prouver plus ſolidement, qu'en réuniſſant leurs objections.

Il n'y a rien dans tout ce que j'ai dit & dans tout ce qu'on pourra écrire après moi ſur cette matiere, qui n'ait été ci-devant dit en ſubſtance par le Chevalier Thomas Culpeper, qui paroît avoir conçû d'abord toute la nature de ce principe, & en avoir ſenti les véritables effets & les conſéquences. On ne peut rien objecter aujourd'hui contre la loi qui ordonneroit une nouvelle réduction de l'intérêt, qui n'ait été allégué dans le tems où les premieres ordonnances ont été faites au ſujet de l'ancienne réduction, enſorte que je ne ſçais plus quelle eſt la raiſon pourquoi mon adverſaire s'obſtine à conteſter s'il convient d'avancer la réduction par une loi, ou d'attendre qu'elle ſe faſſe d'elle-même, à moins que ce ne ſoit, parce qu'il eſt aſſez clairvoyant pour ſentir que la loi, comme il le craint, opérera certainement la réduction, comme elle l'a toujours fait précédemment, ce qui retranchera beaucoup de ſes profits particuliers.

Avant de conclurre, je crois qu'il convient de faire voir à mes compatriotes, comme un garant de tout ce que je viens d'a-

d'avancer, quel effet ces écrits ont produit ailleurs.

Quand j'écrivis mon premier traité, l'întérêt étoit à 15 pour cent aux Barbades. Par une délibération du pays, il vient d'y être réduit à 10 pour cent, ce qui, d'une ſeule fois, eſt une diminution bien conſidérable. Et nos gazettes viennent de nous apprendre, que les Suédois ont réduit auſſi par une loi leur intérêt à 6 pour cent.

Ces deux opérations ne peuvent nous produire aucun bien; elles nous ſeront au contraire très-préjudiciables, ſi elles ne nous excitent pas à en faire autant, & à nous hâter de pourvoir à notre bien, & à notre proſpérité.

Je n'ai plus rien à dire ſur cette matiere dans la diſcuſſion de laquelle je crois avoir rempli mon devoir envers mon pays. Quoique l'ignorance, la malice ou l'intérêt particulier, puiſſent encore quelque temps en reculer l'effet, je ſuis perſuadé qu'à la fin, la ſageſſe de mes compatriotes leur fera trouver leur intérêt général & véritable dans l'établiſſement de la loi que je recommande.

DU

DU SOULAGEMENT & de l'emploi des Pauvres.

VOICI une matiere qui ne choque ni l'intérêt public, ni le particulier; j'espere donc que ce que je proposerai pour parvenir à une chose aussi désirable sera reçû favorablement, quand même les moyens auxquels j'aurai recours, ne feroient pas d'abord tout le bon effet que j'ai en vûe.

J'établirai d'abord quelques points dont je pense que tout le monde convient, & je passerai de-là à d'autres propositions qui paroissent moins certaines.

1. Que nos pauvres ont toujours été en Angleterre dans un état misérable, les uns mourant de faim, d'autres de froid, & qu'enfin des familles entieres aux environs des grandes villes du Royaume languissent dans la misere, inutiles à eux-mêmes & à l'Etat dont ils sont membres; cette vérité est reconnue & déplorée par tout le monde.

2. Que les enfans de nos pauvres élevés dans la fainéantise & instruits à mendier, deviennent non-seulement mal-sains &

& ſujets à différentes maladies, qui en font périr un grand nombre dans leur jeuneſſe; mais que ſi quelques-uns d'entre eux parviennent à atteindre l'âge d'homme, ils ſont, par les mauvaiſes habitudes contractées dans leur jeuneſſe, peu propres au travail, & ne ſervent qu'à remplir le Royaume de voleurs & de mendiants.

3. Que ſi l'on pourvoyoit à la ſubſiſtance des pauvres impotents, & à ce que ceux des deux ſexes qui peuvent faire quelques ouvrages fuſſent employés à ceux qui ſont propres à leur âge & à leur ſituation, il en réſulteroit chaque année, pluſieurs centaines de mille livres ſterlins au profit de l'Etat.

4. Que c'eſt un de nos devoirs les plus eſſentiels envers Dieu & la nature, de pourvoir à la ſubſiſtance & à l'emploi des pauvres.

5. Que par-là nous ferions ceſſer un des plus grands maux que nous ayons à nous reprocher.

6. Que nos ancêtres avoient ſans doute intention d'exécuter cette bonne œuvre; ainſi que l'on en peut juger par différens reglemens qu'ils nous ont laiſſés à cette fin

7. Qu'il

7. Qu'il y a beaucoup d'endroits dans le monde, où l'on a pourvû à la ſubſiſtance & à l'emploi des pauvres, comme en Hollande, à Hambourg, dans la nouvelle Angleterre, &c. & j'apprens qu'on s'en occupe actuellement à Paris.

Tout le monde eſt d'accord ſur ce que je viens d'expoſer; la premiere queſtion qui en réſulte, eſt,

1. Comment ſe fait-il que nous ne nous occupions point de pourvoir à la ſubſiſtance & à l'emploi de nos pauvres?

On répond ordinairement à cette queſtion,

1. Que nos loix à cet effet ſont auſſi bonnes que dans aucun autre lieu du monde; mais qu'elles ne ſont point exécutées.

2. Qu'anciennement nos ancêtres étoient parvenus à cette bonne œuvre, mais qu'actuellement il n'y a plus de charité; c'eſt pourquoi nos pauvres ſont dans la miſere & dans l'abandon où nous les voyons.

Je juge que dans ces deux réponſes on a pris l'effet pour la cauſe; car quoiqu'on ne puiſſe pas nier qu'il n'y ait toujours eu une grande négligence dans l'exécution des reglemens qui ſont relatifs aux pauvres, j'ai cependant lieu de croire que cette négligence a été occaſionée par le vice des loix elles-mêmes.

Sans cela, quelle feroit la raifon pourquoi dans nos dernieres révolutions qui ont mis, pour ainfi dire, chacun des partis qui font dans la nation à la tête du gouvernement, les uns après les autres, aucun n'eft cependant parvenu à mettre les pauvres dans un état d'utilité pour eux & pour le Royaume, quoique tous ces différens partis ayent eu ces reglemens devant les yeux pour leur fervir de guides ? Si donc aucun des divers partis qui nous ont gouvernés n'a pû dans aucun temps, avec le fecours des loix actuellement en vigueur, parvenir à faire fubfifter & à occuper nos pauvres, c'eft ce me femble, un argument bien fort que la chofe n'a jamais pû & ne pourra jamais être effectuée par le moyen de ces loix, par conféquent que le défaut vient des loix elles-mêmes, & non pas de ceux qui ont tâché de les mettre en exécution.

Quant à la réponfe de la feconde queftion par laquelle on attribue au défaut de charité l'abandon où nos pauvres font actuellement, je crois cette accufation mal fondée, & que ce n'eft pas au défaut de charité, qui eft auffi grande aujourd'hui qu'elle ait jamais été envers les pauvres, qu'il faut l'attribuer; mais uniquement au dé-

faut

faut de nos loix; & pour s'en convaincre, on n'a qu'à demander aux premieres personnes que l'on rencontrera faisant l'aumône dans les rues de Londres, pourquoi elles-mêmes, ou les autres honnêtes gens ne prennent pas soin de donner de l'ouvrage aux pauvres viellards & aux pauvres enfans des deux sexes. Ils vous répondront tout de suite, qu'ils le voudroient de tout leur cœur, quand même il leur en coûteroit une bonnne somme d'argent par an; mais qu'ils sont seuls & que par-là leur bonne volonté reste inutile.

A la seconde question, où gît le défaut actuel de nos loix, relativement aux pauvres; je répons qu'il y en a plusieurs; mais j'insisterai, principalement sur ce que je regarde comme le vice fondamental, & qui est tel que tandis qu'il subsistera, nous ne devons pas nous flater de voir nos pauvres maintenus ou occupés. J'estime que ce vice radical est l'usage où l'on est de laisser à chaque paroisse le soin de nourrir les pauvres qui sont de la paroisse uniquement; d'où il s'ensuit que les paroisses ne sont occupées que de se décharger les unes sur les autres des pauvres vagabonds pour les envoyer aux lieux de leur naissance, ou à ceux d'où ils viennent. Cette pra-

tique que j'ai vû obſerver à Londres, ne produit aucun bien au Royaume en général, ni aux pauvres en particulier ; par exemple :

Un pauvre fainéant qui ne veut pas travailler, ou à qui perſonne ne veut donner de l'occupation à la campagne, vient à Londres pour y faire le métier de mendians ; cet homme peut pendant 7 ans & peut-être pendant 27 ans, mendier dans toutes les rues, avant que perſonne lui demande pourquoi il mendie ; & ſi enfin il a le malheur de rencontrer dans quelque paroiſſe un bedeau plus vigilant qu'ils ne le ſont ordinairement, ce bedeau ne fait autre choſe que de le conduire au bout de la rue dans une autre paroiſſe, & il eſt perſuadé, ainſi que les marguilliers à qui il en rend compte, qu'il a exactement rempli ſon devoir, & exécuté tout ce qui eſt de ſa charge. Mais en ſuppoſant même que par un excès d'intelligence & d'exactitude, il exécute tout ce que la loi preſcrit en pareil cas ; il conduira le pauvre miſérable devant un juge de paix, & celui ci ordonnera qu'il ſoit fouetté & envoyé d'une paroiſſe à l'autre juſqu'au lieu de ſa naiſſance ou à ceux d'où il eſt arrivé en dernier lieu. Cette façon d'agir, n'eſt-

n'eſt-elle pas elle-même un nouvel inconvénient pour le pays, & n'eſt-ce pas aller contre l'objet même que la nation s'eſt propoſé? Car auſſi-tôt que ce malheureux eſt arrivé au lieu qui lui a été preſcrit, il le quitte, ſoit par honte ou par fainéantiſe, & il retourne errer dans quelqu'autre endroit où il eſpere une meilleure fortune, & trouve d'autant moins de difficulté à s'en retourner, qu'étant connu dans la paroiſſe dans laquelle on l'a renvoyé comme fainéant, & peut-être pour quelque choſe de pire, on deſire autant d'en être débarraſſé, qu'il a d'envie lui-même d'en ſortir.

Mais ſi on me replique, que la plûpart de ces déſordres arrivent par la mauvaiſe exécution des loix, ou parcequ'elles ne ſont point du tout exécutées; je répondrai, qu'on ne doit pas s'attendre qu'elles ſoient mieux exécutées à l'avenir, & qu'il n'y a jamais eu de bonne loi qui n'ait été bien exécutée; le défaut de loi étant la cauſe du manque d'exécution, attendu qu'il eſt naturel à tous les hommes d'uſer du remede qu'ils trouvent le plus ſous leurs mains, & de ſe contenter d'éloigner d'eux le mal qu'ils craignent, ſans s'embarraſſer qu'il retombe ſur d'autres; & comme rien

n'eſt plus aiſé que de renvoyer un pauvre miſérable hors des limites de ſa paroiſſe, en le menaçant ou en le chaſſant, il faut s'attendre qu'on s'en tiendra toujours-là.

Quant aux loix contre ceux qui n'ont ni feu ni lieu, & qui autoriſent les habitans d'une paroiſſe à demander caution, ou exiger des ſûretés avant de permettre qu'un pauvre homme puiſſe habiter parmi eux, cette conſtitution pouvoit être très-prudente dans le tems où elle a été faite, & avant que l'Angleterre fût le rendez-vous du commerce : mais il eſt évident qu'aujourd'hui elle eſt tout-à-fait déplacée dans les villes de commerce, & contraire à la pratique de toutes les villes commerçantes du monde. Les richeſſes d'une ville, comme celles d'une nation, conſiſtent dans la multitude des habitans ; & ſi l'on commençoit par prendre de bonnes meſures pour faire ſubſiſter les pauvres & leur procurer de l'emploi, bien loin d'imaginer des ſtratagêmes pour les chaſſer, il faudroit chercher des moyens pour les attirer ; car l'abord des pauvres dans une ville, ou dans une nation qui ſauroit bien les employer, ſeroit en effet une ſource & une cauſe d'affluence de richeſſes pour cette ville, ou pour cette nation.

tion. C'eſt pourquoi les Hollandois, qui ſont ſi habiles, reçoivent, occupent & font ſubſiſter tout ce qui arrive chez eux, ſans s'embarraſſer de quelle nation, & encore moins de quelle paroiſſe, ou de quelle profeſſion eſt le nouvel habitant qui vient aborder chez eux.

3. Queſtion. Si le défaut eſt dans nos loix, comment y trouverons-nous un reméde raiſonnable & qui puiſſe durer?

J'avoue que cette queſtion eſt difficile: Elle eſt digne des plus ſérieuſes réflexions de nos hommes d'état. Si l'on occupoit à cet objet ſeul une ſeſſion toute entiere du Parlement, il n'y auroit pas de tems mieux employé pour la gloire de Dieu & le bien de la nation.

Quoique je reconnoiſſe combien l'étendue de mes vûes & de mes connoiſſances eſt au deſſous d'un auſſi grand ouvrage, je haſarderai quelques propoſitions qui peuvent tendre vers cet objet, afin qu'étant enſuite corrigées par des perſonnes d'une intelligence ſupérieure à la mienne, elles puiſſent être appropriées au bien de l'Etat. Pour prevenir l'objection que l'on fait communément que les grands changemens ſont dangereux, je me bornerai à demander qu'on ne faſſe d'abord l'expérience de mes

idées sur ce sujet, que dans ces parties du Royaume, qui sont comme les sources d'où émanent les esprits qui animent notre corps politique. Si l'on parvient à y déraciner le mal dont je parle, l'amendement du reste ne sera pas difficile.

1. Je voudrois donc que les cités de Londres & de Westminster, le bourg de Southwark & les autres places que l'on comprend dans les *bills de mortalité*, c'est-à-dire, qui sont situées dans le voisinage de la capitale à dix milles à la ronde, formassent, en vertu d'un acte du Parlement, comme une province particuliere, pour ce qui concerneroit le soulagement des pauvres.

2. Que l'on composât une assemblée à qui l'on confiât le soin de pourvoir aux besoins des pauvres répandus dans cette étendue de pays, ainsi que le maniement des deniers destinés pour cet usage; & que cette assemblée nommât de temps en temps des députés pour gérer en son nom.

3. Que cette assemblée fût incorporée à perpétuité, par un acte particulier du Parlement, sous le nom de *Peres des pauvres*, ou sous quelque autre nom honorable.

4. Que tous les connétables, les marguilliers,

guilliers, les inſpecteurs & les autres officiers de paroiſſe dans l'étendue de cette province fuſſent ſubordonnées & comptables aux *peres des pauvres*, ou à leurs députés, pour tout ce qui auroit rapport aux pauvres.

5. Que les *peres des pauvres* puſſent avoir la liberté d'impoſer ſur chaque paroiſſe, & de recevoir dans leur tréſor pour le ſoulagement des pauvres de leur département, autant que chaque paroiſſe auroit payé pour cet objet dans une des trois années qui auroient précédé immédiatement cette conſtitution, & qu'ils fuſſent autoriſés à contraindre au payement de cette ſomme; mais qu'ils n'euſſent pas droit d'en impoſer une plus forte.

6. Que leſdits *peres des pauvres* & leurs députés puſſent être munis d'une grande autorité ſur tout ce qui concerne les pauvres, & particulierement qu'ils puſſent recevoir dans les Egliſes les charités de tous ceux qui voudroient donner, ſoit le jour du Dimanche, ſoit tel autre jour qu'ils jugeroient convenable.

7. Que les *peres des pauvres*, ou tels qu'ils nommeroient, euſſent le pouvoir d'acquérir des terres, de bâtir, & de doter des maiſons de travail, des hôpitaux

& des maisons de correction; & qu'on leur attribuât la même jurisdiction, relativement aux pauvres, que les juges de paix exercent à l'égard des gens de cette sorte dans leurs assises & en tout autre tems.

8. Que les *peres des pauvres* pussent envoyer dans les colonies les pauvres qu'ils croiroient nécessaires d'y envoyer, en prenant des mesutes pour leur assurer une subsistance & un entretien suffisant, durant le tems de leur service, & la liberté après l'expiration de ce temps.

9. Que les *peres des pauvres* pussênt ériger de petites banques ou *monts de piété*, pour le secours des pauvres, s'ils le trouvoient à propos; qu'on leur assignât la moitié de tout ce qui est reçû aux bureaux des comédies ; & qu'on leur donnât encore d'autres droits tels que le Roi & le Parlement penseroient avantageux de leur accorder.

10. Que le trésor formé de ces différentes collectes fût regardé comme un dépôt sacré, & que ce fût un crime capital que de le dissiper, de le cacher, de le prêter, ou en un mot de le faire servir à un autre usage qu'à sa premiere destination.

11. Que

11. Que l'on n'exigeât des *peres des pauvres* aucune forte de ferment à leur réception de peur d'écarter nos Non-conformiftes. Car, on en trouvera parmi ceux ci qui feront des inftrumens excellens pour conduire ce digne ouvrage à fa perfection, & qui fe feront un devoir de ne pas l'abandonner. Au contraire, fi on prétend leur donner l'exclufion, la charité des peuples fe refroidira, & l'entreprife ne réuffira pas parce qu'on fe méfiera du fuccès.

12. Que les *peres des pauvres* portaffent une médaille, telle que le Roi & le Parlement l'ordonneroient, outre un bâton vert, comme ceux qui font chargés à Londres du foin des pauvres en portent quelquefois.

C'eft ainfi, s'il eft permis de comparer un établiffement qui feroit honneur à l'humanité, à un autre qui lui eft peu avantageux, c'eft ainfi, dis-je, qu'en Efpagne & dans les pays où l'inquifition eft établie, les officiers de ce tribunal ont un habillement particulier qui n'a pas peu contribué à étendre fon autorité. Il arriveroit de-là que les *peres des pauvres* étant en grand nombre & difperfés dans l'étendue de la province, tant par la fituation de

de leur demeure que par les courſes où leurs affaires les engageroient, ils ſeroient à portée de voir ſi les officiers de paroiſſe s'acquitent bien de leurs fonctions, & de les ranger à leur devoir, s'ils s'en écartoient. La médaille qu'ils auroient toujours ſur eux, annonçant ce qu'ils ſeroient, ils ſe feroient obéir par-tout, quoique leurs perſonnes ne fuſſent pas connues.

13. Que les *peres des pauvres* euſſent la liberté d'admettre dans leur ſociété & dans la jouiſſance de leurs privileges & de l'autorité dont ils ſeroient revêtus les perſonnes de bon renom qui déſireroient y être admiſes; & qui, pour gage de leurs intentions charitables, payeroient à leur reception cent livres ſterlins au tréſor des pauvres.

14. Que les *peres des pauvres*, outre l'autorité telle que les juges de paix l'exercent actuellement, euſſent encore celle de condamner ceux de leurs officiers, & des officiers de paroiſſe coupables de négligence, a des amendes applicables au profit des pauvres, ou à d'autres peines, ſelon que le Roi & le Parlement l'auroient décidé.

15. Que les *peres des pauvres* euſſent l'autorité d'employer les pauvres à telle ma-

manufacture qu'ils jugeroient à propos non-obstant toutes patentes accordées à un particulier ou à une société portant le droit de fabriquer privativement à tout autre, quelque sorte de marchandises que ce soit. On prétend que le défaut d'une pareille autorité a beaucoup nui aux directeurs de la maison de Clerkenwell, dans le dessein où ils étoient dernierement de faire travailler les pauvres enfans de leur maison à des tapisseries.

16. Qu'à la mort d'un des *peres des pauvres*, les survivans lui élussent un successeur.

Quatriéme question. On demande en quelles mains on remettroit l'exécution d'un si grand ouvrage & une si grande autorité?

Cette question a aussi quelques difficultés, surtout à cause des différences qui se trouvent dans nos sentimens sur le fait de la religion. Je ne puis gueres y répondre qu'en disant, d'une maniere générale, que les personnes que l'on choisiroit, devroient être choisies à la satisfaction du peuple; autrement, le projet échoueroit. Car si le peuple ne goûtoit pas ceux à qui on laisseroit la disposition des deniers recueillis pour les pauvres, il feroit peu de cha-

rités.

rités. Au contraire, s'il en étoit content, les aumônes feroient abondantes.

Cinquieme queſtion. On peut demander à préſent de quelle ſorte de perſonnes le peuple feroit ſatisfait?

Je penſe que pour agir dans cette affaire parfaitement ſelon ſon gré, il faudroit laiſſer le choix des *peres des pauvres*, aux notables de chaque corporation ou communauté de Londres, aſſemblés à cet effet à Guild-hall. *

Je préviendrai une objection que l'on pourroit faire contre cet arrangement, ſavoir: Que les gentilshommes domiciliés hors de l'enceinte de Londres, & réſidans dans l'étendue de dix mille de diſtance à la ronde de cette ville, s'offenſeroient de n'être pas admis au maniement des ſommes levées pour le ſervice des pauvres, eux qui, à cauſe de leurs grands revenus contribuent beaucoup pour cet objet, & qui peut-être ont à préſent dans le lieu de leur demeure, quelqu'autorité pour cette partie. Afin d'oter à ces gentilshommes tout ſujet de ſe plaindre, on pourroit obliger l'aſſemblée des notables de chaque corporation à n'élire pour *peres des pauvres* qu'un

* On appelle ainſi l'hôtel de ville de Londres.

qu'un certain nombre d'habitans des villes de Londres & de Westminster, & du bourg de Southwark. Les juges de paix pourroient de leur côté nommer dans leurs assises, & députer un nombre convenable de personnes pour representer leurs jurisdictions respectives dans l'assemblée des *peres des pauvres*; mais il faudroit, quelqu'arrangement que l'on suivît, que toutes les personnes, tant élues par les notables de Londres, que nommées dans les assises par les juges de paix, ou choisies de telle autre maniere qu'on voudroit, formassent un corps politique: sans quoi on manqueroit le but.

Sixieme question. Quel avantage, dit-on, l'établissement d'une pareille société procureroit-il au Royaume en général & aux pauvres en particulier, de plus que les dispositions actuelles des loix?

Je répons que l'on ne sauroit nombrer les avantages qui, naturellement, doivent résulter des lumieres d'une assemblée aussi sage, composée d'hommes, qui, élus, comme je viens de dire, travailleroient sincerement à remplir les obligations que la confiance dont on les auroit honorés, leur imposeroit envers Dieu, envers le Roi & envers leur patrie.

En

En effet, les pauvres de quelque ſorte qu'ils fuſſent, ſi cet établiſſement avoit lieu, ſeroient immédiatement ſecourus ou employés partout où on les rencontreroit. On ne les chaſſeroit plus de place en place, & on ne ſeroit plus obligé de leur faire ſouffrir des châtimens qui ne ſervent à rien qu'à les tourmenter. Les perſonnes charitables ſauroient où porter leurs aumônes, & ſeroient ſûres que l'on en feroit un bon uſage. On ne ſe verroit plus importuné par une foule de mendians. Nos colons ne manqueroient pas de ſerviteurs ; & ceux qu'on y enverroit ſeroient bien pourvûs. Les pauvres malades ſeroient aſſiduement viſités & ſoignés; les familles indigentes d'ouvriers, en tout genre, qui demeurent dans les parties reculées de la capitale & dans les fauxbourgs, recevroient de l'aſſiſtance; on donneroit aux enfans quelque teinture des lettres, on leur apprendroit des métiers; par-là, on les mettroit en état de ſe rendre utiles à leur pays. Combien d'autres bonnes œuves ſeroient la ſuite des délibérations de tant d'hommes pieux & prudens qui auroient l'autorité en main & des fonds conſidérables en leur pouvoir, une ſeule perſonne ne peut les imaginer.

Sep-

Septieme question. On s'avisera peut-être de demander à quoi on pourroit occuper les pauvres qui sont en si grand nombre aujourd'hui.

Pour avoir la solution de cette question, il faudra s'addresser à l'assemblée même des *peres des pauvres*. Lorsqu'elle sera formée & qu'elle agitera la matiére, on ne doit pas craindre que l'invention lui manque pour découvrir des moyens de procurer de l'ouvrage aux pauvres. N'aura-t-elle pas, pour s'aider dans cette recherche, l'exemple de la police des Hollandois sur ce qui concerne cet objet? N'aura-t-elle pas même, sans sortir de Londres, l'exemple de ce qui se passe dans l'hôpital de Christchurch & à Bridewell? Ne peut-on pas employer les filles à éplucher les draps, à filer, à carder, à coudre du linge; & les garçons à nettoyer des étoupes, à faire des épingles, des tapisseries, &c. Peut-être tous ces travaux ne produiront ils pas dans les coffres des administrateurs autant qu'il leur en aura coûté pour les faire exécuter? mais n'importe. La grande affaire de la nation, est d'abord d'empêcher les pauvres, c'est-à-dire une partie d'elle-même, de mourir de faim, ou d'être réduits à mendier, & de

les accoutumer au travail & à la vie rangée, afin que par la ſuite ils deviennent des membres utiles à l'Etat. Le plus ſage des hommes ne trouvera jamais, lui ſeul, des méthodes auſſi bonnes ſur cet objet, que la ſageſſe unie d'une aſſemblée ſi auguſte le pourra faire.

Mon pere avoit beaucoup médité ſur les moyens de pourvoir & d'occuper les pauvres. C'eſt une des raiſons, qui, outre mon inclination & malgré le ſentiment de mon inſuffiſance, m'ont encouragé à propoſer un modele de reglement pour cette grande affaire. J'eſpere que les perſonnes ſenſées me pardonneront des efforts peut-être indiſcrets, mais que j'ai regardés comme indiſpenſables; & quoiqu'il puiſſe ſe faire que je m'acquitte avec négligence de quelques autres de mes devoirs, j'oſe me promettre, qu'on n'aura pas à me reprocher de manquer à celui-ci, ſi jamais on entreprend d'exécuter le projet que je viens d'expoſer ou tel autre qui tende au même but.

Je ne m'arrêterai pas plus longtems ſur cette matiére. Je vais paſſer à quelques obſervations ſur d'autres objets qui ont également rapport au commerce.

Mon unique prétention dans cet écrit eſt

eſt de fournir à mes compatriotes l'occaſion de diſcourir & de méditer ſur des choſes qui touchent de ſi près au bien public. Ainſi quand même je me ſerois mépris dans mes idées, il réſultera toujours un bon effet de mon ouvrage.

DES COMPAGNIES de Marchands.

LES compagnies de marchands ſont de deux ſortes: ſavoir, celles dont le fonds eſt réuni, telle que la compagnie des Indes; la compagnie de Morée, qui eſt une branche de la compagnie de Turquie; & la compagnie de Groënlande, qui en eſt une de celle de Moſcovie.

Les autres eſpeces de compagnies ne font point leur commerce avec un fonds réuni; mais ſe conduiſent par de certaines regles qui ſont les mêmes pour tous ceux qui ſe font recevoir dans ces compagnies; telles ſont les compagnies d'Hambourg, de Turquie, du Nord, & de Moſcovie.

Il y a pluſieurs années que l'on a agité la queſtion de ſavoir s'il eſt avantageux au

au public, ou non, de raſſembler les marchands en corps de compagnie.

Pour moi, je ſuis d'avis, 1. que pour les pays avec leſquels le Roi n'a aucune alliance, ni ne peut eſpérer d'en avoir, ſoit à cauſe de leur diſtance, de la férocité des habitans, ou parcequ'ils n'ont aucune communication avec les princes & états de la chrétienté; dans les pays enfin, où il faut élever des forts & entretenir des troupes; comme aux Indes Orientales & en Guinée; les compagnies de marchands ſont abſolument néceſſaires.

2. Il me paroit évident qu'il convient au bien public, que la plus grande partie du commerce de ces deux pays ſe faſſe par un fonds réuni.

3. Il reſte à ſavoir, ſi toute autre compagnie de marchands eſt utile ou préjudiciable au public.

4. Je penſe ſur cela que toute reſtriction de commerce eſt nuiſible, & conſéquemment qu'aucune compagnie, ſoit qu'elle négocie avec un fonds réuni ou ſous des regles générales, ne peut être avantageuſe au public, à moins qu'il ne ſoit facile aux ſujets de S. M. d'être admis en tout temps dans ces compagnies pour un droit fort modique, & que ſi ce droit

droit excede 20 livres ſterl. tous frais d'admiſſion compris, c'eſt beaucoup trop & cela pour les raiſons ſuivantes.

1. Parce que les Hollandois qui entendent mieux le commerce que qui que ce ſoit, & qui ont les regles les plus ſures pour le faire fleurir, admettent non-ſeulement tous leurs ſujets indifféremment, mais même les Juifs, & toutes ſortes d'étrangers dans leurs compagnies & ſociétés de marchands, dans toutes leurs villes, privilégiées ou non, & lors même qu'il ſe trouve dans ces villes des corps & communautés.

2. Rien au monde ne peut nous mettre en état de diſputer aux Hollandois les avantages du commerce, que la multiplicité des mains & des capitaux; & c'eſt-là l'effet que produit une admiſſion générale: beaucoup de mains, & beaucoup de fonds étant auſſi néceſſaires à la proſpérité & à l'augmentation de quelque commerce que ce ſoit, que les hommes & l'argent ſont néceſſaires pour faire la guerre.

3. On ne peut alleguer aucun avantage pour la nation qui puiſſe autoriſer l'établiſſement des compagnies, que le bon ordre & la regle du commerce; ſi ces

deux objets sont remplis en assujettissant tous ceux qui voudront faire ce commerce aux mêmes regles générales, tout l'avantage qui peut résulter à la nation de l'établissement des compagnies, est obtenu.

4. Le Nord, outre les marchandises de notre crû, en consomme une grande quantité du produit d'Italie, d'Espagne, de France & de Portugal; savoir des huiles, du vin, du sucre, du sumack, &c.

Cependant si nous comparons nos marchands du Nord en Angleterre, avec ceux qui font le même commerce en Hollande, nous trouverons que les nôtres sont en petit nombre, & n'entreprennent presque que des voyages d'allée & de retour chez nous, & ne sont par conséquent pas aussi versés dans la connoissance & le commerce de ces marchandises, ni aussi hardis à y placer leur argent, & à en faire la matiére de leurs spéculations. Le privilege de la compagnie exclut nos marchands qui négocient en Italie, en Espagne, en Portugal & en France, & qui ont une parfaite connoissance des denrées de ces pays-là, de faire le commerce du Nord; ou si la compagnie leur permet d'y faire l'envoi de leurs marchandises, elle leur dé-

fend

fend d'en rapporter les retours. Il arrive delà qu'ils n'y vont que peu ou point ; & que les Hollandois approvisionnent presque seuls, le Dannemarck, la Suede & la mer Baltique de toutes les denrées de France & de la Méditerranée.

5. Quoique les Hollandois n'ayent point de compagnie du Nord, ils ont cependant dix fois plus de commerce avec les pays du Nord que nous.

Nous n'avons point de compagnie pour l'Italie, l'Espagne, ni le Portugal ; & nous trafiquons dans ces trois contrées autant & plus que les Hollandois.

Le négoce de Russie, du Groënland, est parmi nous attribué, par acte du Parlement, à des compagnies ; à peine y commerçons-nous. Les Hollandois qui n'ont point de compagnie pour la Russie ni pour le Groënland, y font un trafic 40 fois plus considérable que celui qui nous reste avec ces pays-là ; on peut donc en inférer.

1. Qne les compagnies astraintes & limitées ne suffisent pas seules pour conserver & augmenter un commerce.

2. Que les compagnies limitées, quoiqu'établies par acte du Parlement, peuvent perdre un commerce.

3. Qu'on peut porter le commerce dans quelque partie que ce ſoit de la Chrétienté, l'y ſoutenir & l'augmenter ſans compagnie.

4. Que les branches de commerce qui ſe font par des compagnies particulieres & limitées, ont plus déchû, ou ont moins augmenté que les autres dont le commerce eſt également libre à tous les ſujets de S. M.

OBJECTIONS les plus communes contre l'admiſſion de tous les ſujets de Sa Majeſté dans les compagnies de marchands.

PREMIERE OBJECTION.

Si toutes ſortes de perſonnes peuvent entrer ſans aucun obſtacle dans les compagnies & ſociétés de négocians, les cadets de nobleſſe, les boutiquiers, & divers autres entreprendront le négoce extérieur; & par leur peu d'habileté & de connoiſſance, ils acheteront cher ici les denrées de notre pays, & les vendront bon marché dans l'étranger; de même, ils acheteront cher les marchandiſes étrangeres dans les lieux de leur crû, & les vendront ici au-deſſous du prix courant à leur rui-

ne

ne particuliere, & du commerce en général.

Je réponds à cela: *Caveat emptor*; c'eſt aux particuliers à faire attention à leurs affaires; ils prendront ſans doute garde à eux dans les commerces pour leſquels il y a actuellement des compagnies, comme ils le font dans ceux pour leſquels il n'y en a point.

Le principal ſoin de ceux qui font des loix, doit être de pourvoir au bien public en général, ſans entrer dans le détail des affaires de chaque particulier; & ſi la conſéquence d'une admiſſion auſſi libre & auſſi facile étoit d'établir nos marchandiſes à bon marché chez l'Etranger, & les marchandiſes étrangeres à bon marché chez nous, comme on le ſuppoſe, notre nation en général y gagneroit des deux côtés.

Seconde Objection.

Si on admettoit tout le monde, indiſtinctement dans les compagnies de marchands, les boutiquiers qui revendent en détail les mêmes marchandiſes que la compagnie fait venir, auroient un ſi grand avantage ſur le marchand en gros, qu'ils l'obligeroient d'abandonner ſon commerce.

 Je

Je réponds, que nous ne voyons pas que cela arrive en Hollande, ni dans ceux de nos commerces qui ſont libres & ouverts à tout le monde, comme ſont les commerces de France, d'Eſpagne, de Portugal & d'Italie, & celui que nous faiſons à toutes nos colonies. En effet cela ne peut pas arriver; car pour faire un commerce en détail de quelqu'importance, un homme a beſoin de tout ſon capital & de tout ſon tems. Il faut de même pour faire le commerce en gros, & tous les fonds & tout le tems d'un homme; il y a donc fort peu de gens qui ayent en même tems aſſez de fonds, & aſſez de temps pour ſuivre & perſévérer dans l'un & dans l'autre genre de commerce; d'où il s'enſuit que de plus de cent perſonnes de ma connoiſſance qui ſe ſont fait marchands, il y en a très-peu qui ayent exercé long-tems le commerce en gros & en détail. Communément après deux ou trois années d'épreuve, ils ſe ſont attachés uniquement au commerce en gros, ou ſont revenus au ſeul commerce en detail; mais ſoit qu'ils optent ou non, cela eſt indifferent à la nation en général, dont l'intérêt commun & conſtant, eſt toujours d'acheter à bon marché,

ché, quelque ſoit la domination du vendeur, il ne lui importe pas qu'il s'appelle négociant, gentilhomme ou boutiquier.

Troisieme Objection.

Si les boutiquiers, & autres gens ſans expérience, devenoient négocians, &c. il arriveroit ſouvent qu'au lieu d'acheter des marchandiſes de notre crû pour envoyer à l'étranger, ils y envoyeroient par ignorance ou notre argent ou des lettres de change, pour convertir en marchandiſes étrangeres; ce qui ſeroit une perte viſible pour la nation.

Je reponds que les boutiquiers ſont conduits comme les autres hommes par leur profit; que s'ils trouvent leur compte à envoyer des marchandiſes à l'étranger, ils le feront ſans qu'on les y force, que s'ils trouvent plus d'avantage à y envoyer de l'argent & des lettres de change, ils le préfereront, & que les négocians feront de même tout auſſi bien que les boutiquiers.

Quatrieme Objection.

Si chacun eſt reçu, &c. que nous ſervira-t-il d'avoir fait ſept années d'appren-

tiſſage,

tiſſage, & que deviendront les groſſes ſommes d'argent que nos parens ont deboursées pour nous faire apprentifs, &c? Qui voudra après cela mettre ſon fils à l'apprentiſſage chez un marchand?

Je reponds, que j'ai toujours compris que le but de l'apprentiſſage & l'argent que l'on donne avec les apprentifs eſt pour apprendre l'art & la ſcience du commerce, & non pour acheter une immunité & un monopole au préjudice de notre pays. La preuve que cela eſt ainſi, c'eſt qu'il y a une infinité de marchands qui ne ſont membres d'aucunes compagnies ni d'aucunes communautés particulieres, & qui cependant reçoivent d'auſſi groſſes ſommes pour accepter des apprentifs, que ceux qui ſont membres d'une ou de pluſieurs compagnies ou communautés, & qu'il y a bien des marchands auxquels, quoique membres d'une communauté particuliere, fort peu de gens voudroient donner des apprentifs & de l'argent. La proportion de l'argent que l'on donne pour les apprentifs ne dépend pas de l'eſpece de communauté dont le marchand eſt membre, mais de la réputation du maître, eû égard à ſa ſcience dans ſa profeſſion, à l'augmentation, ou à la décadence

ce de ſon commerce, & à l'idée que l'on a de ſa bonne ou mauvaiſe conduite dans l'arrangement de ſes affaires, le gouvernement de ſa famille, &c.

CINQUIEME OBJECTION.

Si chacun étoit admis auſſi facilement, ne ſeroit-ce pas une injuſtice manifeſte envers les compagnies & communautés de marchands, qui, par eux-mêmes ou leurs prédéceſſeurs, ont debourſé de groſſes ſommes pour acheter des priviléges & des immunités, tant au dedans qu'au dehors, comme ont fait les compagnies de Turquie & de Hambourg?

Je reponds à cela, que j'ignore encore qu'aucune compagnie de marchands, dont le fonds n'eſt pas réuni, telles que ſont les compagnies de Turquie, de Hambourg, de Moſcovie & du Nord, ait acheté des priviléges, bâti & entretenu des fortereſſes, ou fait une guerre à ſes frais particuliers. Je ſais ſeulement que la compagnie de Turquie entretient un ambaſſadeur & deux conſuls, & qu'ils ſont quelquefois obligés de faire des préſens au Grand-Seigneur, ou à ſes grands officiers, & que la compagnie de Hambourg fait quel-

quelque depenſe pour entretenir ſon député ou agent à Hambourg. Auſſi je penſe que ce ſeroit une grande injuſtice, que de laiſſer aller chacun commercer dans l'étendue de leur privilege, ſans payer les mêmes droits & frais envers la compagnie auxquels ſes propres membres ſont aſſujettis: mais je ne vois nulle raiſon d'empêcher ceux qui veulent bien payer les droits de la compagnie & ſe ſoumettre aux regles établies pour ſon adminiſtration, d'aller negocier dans les lieux de ſon privilege, ni pourquoi on exigeroit d'eux des droits plus forts que ceux accoutumés.

Sixieme Objection.

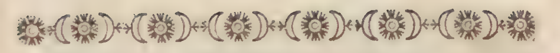
Si chacun peut-être admis, comme ci-deſſus, il y aura alors tant de boutiquiers & de détailleurs qui entreront dans les compagnies de marchands, qu'ayant la pluralité des voix dans les aſſemblées, ils nommeront qui il leur plaira pour gouverneur, députés & directeurs de leur compagnie, enſorte qu'on verra tous les jours des ignorans à la tête de leur compagnie, au grand préjudice de ſon commerce.

Je

Je réponds, que si ceux qui font cette objection sont négocians eux-mêmes, ils doivent savoir qu'elle est très-peu fondée; car l'expérience leur aura appris qu'il n'y a aucune compagnie où il entre vingt boutiquiers par an, & qu'ainsi ils ne peuvent pas avoir une influence considerable sur les élections.

Je vais plus loin: s'il entroit un bien plus grand nombre de boutiquiers dans ces compagnies, ce seroit tant mieux pour la nation, sans qu'il en résultât aucun inconvénient pour la compagnie; car tous les hommes sont conduits par leur intérêt. Or, il est de l'intérêt commun de tous ceux qui s'engagent dans un commerce, qu'il soit conduit par des gens sages, capables, & d'une probité reconnue; c'est pourquoi il n'est pas douteux que le plus grand nombre de voix sera toujours en faveur de ceux que l'on croit tels. On le voit manifestement dans la compagnie des Indes, de laquelle ni les gentilshommes, ni les boutiquiers ne sont point exclus; tout Anglois, quel qu'il soit, pouvant être admis dans cette compagnie en achetant une action & payant seulement 5 livres sterl. pour son admission. L'expérience a dû convaincre tous ceux qui

qui penſoient d'une façon oppoſée ſur cette matiere; car cette compagnie depuis qu'elle a accrû les fondemens ſur leſquels elle eſt établie, & qu'elle a intéreſſé un plus grand nombre de nationaux à la ſoutenir, a eu une ſuite de gouverneurs, députés & directeurs beaucoup meilleurs, & plus au fait qu'elle n'en avoit eu précédemment, tandis qu'elle ne ſubſiſtoit que ſur la baſe étroite ſur laquelle elle avoit d'abord été fondée; & lorſque perſonne ne pouvoit y être reçû ſans payer une eſpece de bien-venue de 50 livres ſterl. Le ſuccès de ſes affaires eſt un garant de la capacité des directeurs qui ont été choiſis. La premiere compagnie qui n'intéreſſoit qu'un petit nombre de perſonnes, eſt tombée, & s'eſt ruinée, quoiqu'elle eût d'abord un fonds plus conſiderable que celle-ci. Celle qui eſt établie ſur des principes avantageux à la nation, & par conſéquent plus juſtes, a, graces à Dieu, beaucoup profité, & a triplé ſon premier fonds.



DE L'ACTE de Navigation.

QUOIQUE l'acte de navigation ait été très-avantageux au Royaume en général, principalement aux maîtres & propriétaires des vaisseaux, & à tous les matelots: il y a cependant plusieurs personnes éclairées, tant gens de condition que marchands qui paroissent douter si les inconvéniens dont il est accompagné, ne sont pas plus grands que les avantages qu'il procure.

Pour moi je pense que relativement au commerce, à la navigation, à l'augmentation de nos profits & de nôtre puissance, c'est une des plus prudentes & des plus excellentes loix qui ayent jamais été faites en Angleterre, & que sans elles nous ne serions jamais parvenus à avoir la moitié des vaisseaux, du commerce, de la navigation, & des matelots que nous possedons à présent. Le tems nous ayant fait connoître dans cet acte quelques inconvéniens qu'on pourroit peut-être appeller de vrais defauts, mais auxquels il est aisé de remédier; & voyant que l'acte en entier, n'est point approuvé de tout le monde,

 j'ai

j'ai cru qu'il ne feroit pas hors de propos d'en parler un peu en detail. J'examinerai donc les vices qu'on lui objecte, je deduirai enfuite les raifons qu'on peut oppofer à ces objections, & qui m'ont paru les plus propres à confirmer mon fentiment.

Les objections que l'on fait contre l'acte en entier, font celles-ci.

1. Quelques-uns m'ont obfervé que dans toutes les occafions, j'exalte l'adminiftration & la police des Hollandois relativement à leur commerce, & que cependant les Hollandois n'ont point d'acte de navigation; d'où l'on conclut qu'ils ne font donc pas toujours tout ce qu'il y a de mieux à faire, relativement à leurs véritables intérêts, ou que nous nous trompons nous-mêmes, en faifant ce qu'ils ne font pas.

Je réponds que je n'ai encore rien pu decouvrir où les Hollandois ayent pris le change fur leurs véritables intérêts en fait de commerce; mais que tout ce qui convient à une nation ne convient pas à toutes les autres, comme la conduite d'une armée fupérieure, & qui eft maîtreffe de la campagne, ne doit pas être la même que celle d'une armée moins forte, qui n'eft pas en

en état de faire face à l'ennemi indifféremment en tous temps & en tous lieux. Les Hollandois, attendu la grandeur de leurs capitaux & le bas prix de l'intérêt de leur argent, le grand nombre de leurs marchands, & de leurs vaisseaux, sont les maîtres de la campagne en fait de commerce; ils n'ont donc pas besoin d'élever des forteresses, de se ménager des places, & des lieux de retraite: car je regarde comme telles les loix qui assurent aux naturels d'un pays quelque commerce particulier. Les Hollandois peuvent surement compter qu'aucune nation ne sauroit entrer en lice avec eux, ni trouver son compte dans aucun commerce pendant que l'intérêt de l'argent est chez eux à 5 pour cent, & celui des autres nations à 6 pour cent & au-dessus. Nous aurions tort d'avoir la même confiance. Si nous souffrions leurs vaisseaux concourir avec les nôtres dans ces branches de commerce qui nous sont assurées par l'acte de navigation, ils nous en chasseroient, & s'en rendroient totalement les maîtres, dans peu d'années, par les raisons que nous venons de rapporter.

SECONDE OBJECTION, contre l'acte en entier.

On convient à la vérité que l'acte de navigation est infiniment avantageux aux marchands & aux propriétaires des vaisseaux : mais on remarque que les uns & les autres ne faisant qu'un très petit objet, relativement au corps de la nation en général, il est de l'intérêt du plus grand nombre, que les denrées de notre crû & nos manufactures soient enlevées au plus haut prix possible, & que les denrées & marchandises étrangeres nous soient fournies au plus bas prix possible: ce qui est une suite nécessaire de la concurrence, & de la libre admission des vaisseaux Hollandois dans nos ports, & dans notre navigation.

Je réponds à cela que je ne puis nier cette verité, si l'on considere purement & simplement le profit actuel du plus grand nombre; mais que le Royaume étant une Isle, dont la défense a toujours consisté dans nos vaisseaux & dans nos matelots, il me semble absolument nécessaire de concilier l'utilité avec la puissance & la force. En envisageant les choses de ce côté-là, je pense que tout le monde conviendra

viendra que notre acte de navigation nous fournit les moyens de construire trois fois plus de vaisseaux, & d'employer trois fois plus de matelots que nous ne ferions sans cela; que par conséquent sans cet acte nos forces sur mer diminueroient considérablement, que nous serions continuellement exposés à recevoir toutes sortes d'injures & d'affronts de la part de nos voisins, & à devenir un peuple pauvre & misérable.

Voici les objections particulieres aux différentes clauses de l'acte de navigation.

PREMIERE OBJECTION.

Les habitans de nos colonies en Amérique se plaignent que cet acte ruinera avec le temps les colonies, s'il ne leur est pas permis d'envoyer au moins leurs sucres dans les endroits où ils peuvent en trouver le meilleur débit sans les obliger à les envoyer directement en Angleterre, & à ne recevoir que de l'Angleterre seule toutes les denrées nécessaires à leur consommation.

Je réponds que si nos colonies n'étoient pas assujetties aux regles prescrites par l'acte de navigation, il en résulteroit bien-

tôt que l'avantage que nous retirons d'elles feroit entierement perdu pour la nation. Notre conduite à leur égard est conforme à la pratique des Hollandois, Danois, François, Espagnols, Portugais, & de toutes les nations du monde, dont la politique est de tenir leurs colonies dans une espece de sujétion, & de dépendance envers la métropole. Si toutes ces nations n'en agissoient pas ainsi, les Hollandois, qui, comme je l'ai déja dit, sont les maîtres de la campagne en fait de commerce, détourneroient à leur avantage particulier le plus grand profit des colonies qu'elles ont établies. Elles auroient la peine d'élever les hommes, de les envoyer en Amérique pour cultiver la terre, & ce feroient ces républiquains seuls qui en retireroient tout le fruit.

Cette matiére me conduit insensiblement à demander aux personnes plus éclairées que moi, 1. si au lieu de la loi que nous avons faite dernierement pour empêcher l'introduction du bétail d'Irlande en Angleterre, il n'eût pas été plus avantageux pour nous de permettre non seulement l'importation du bétail d'Irlande en Angleterre; mais encore celle des autres denrées crues & fabriquées dans ce pays-là sans

ſans payer de droits, & de défendre en même temps à l'Irlande de faire aucun commerce direct d'entrée ni de ſortie avec les Hollandois, avec nos colonies, ou quelque pays que ce ſoit autre que l'Angleterre? Je ne doute point qu'une pareille loi ne produisît bien-tôt une prodigieuſe augmentation de commerce, de navigation & de richeſſes à notre nation.

2. La clauſe que je propoſe ne ſeroit-elle pas bonne à ajouter à l'acte de navigation? n'augmenteroit-elle pas beaucoup l'emploi des vaiſſeaux & des matelots Anglois, tant pour apporter toutes les denrées d'Irlande, que pour lui fournir les planches, le ſel, & toutes les autres denrées qu'elle reçoit actuellement, directement des Hollandois?

3. Ne ſeroit-ce pas là un moyen ſûr d'empêcher efficacement le tranſport des laines d'Irlande en France & en Hollande, qui eſt actuellement ſi fréquent au préjudice évident de l'Angleterre & de l'Irlande même.

4. Cette clauſe ne ſeroit-elle pas une eſpece de fortereſſe ou de loi, qui nous aſſureroit le commerce d'Irlande en entier?

5. Cette loi ne tourneroit-elle pas à notre avantage les progrès même de l'Irlande,

de, qui paroiſſent diminuer aujourd'hui la valeur de nos terres? Enſorte que l'augmentation de l'Irlande qui nous cauſe de la jalouſie, contribueroit à l'augmentation de notre commerce, de notre navigation, & par conſéquent à l'augmentation de la puiſſance de ce Royaume.

SECONDE OBJECTION.

La ſeconde objection que l'on fait contre une partie de l'acte de navigation, vient ordinairement de la part des marchands du Nord, & de Norwege, qui ſoutiennent que leur commerce eſt beaucoup diminué depuis l'acte de navigation, que les Danois, les Suedois, les habitans du Holſtein, & toutes les autres nations du Nord, qui, par cet acte, peuvent apporter directement en Angleterre, les bois de conſtruction, & les autres denrées du crû du Nord, ont augmenté au moins des deux tiers le nombre des vaiſſeaux employés dans ce commerce depuis notre acte de navigation, & que le nombre des vaiſſeaux Anglois employés à ce même commerce, eſt diminué dans une proportion égale.

Je réponds que je crois que le fait avancé

cé eſt vrai auſſi-bien que la cauſe à laquelle on l'attribue, & que cependant, rien de cela ne doit nous dégouter de notre excellent acte de navigation ; ces raiſons doivent au contraire nous exciter à trouver les moyens de remédier à cet inconvénient, ou défaut apparent ; & j'eſpere, après y avoir refléchi mûrement, que le remede ne ſera pas difficile à trouver. Dans cette vûe, je propoſe à la ſageſſe du Parlement d'impoſer par une loi un droit au moins de 50 livres ſterl. pour cent ſur toutes les denrées du Nord tant bois de conſtruction, que planches, mairain, & ſel qui ſeront apportés en Angleterre & en Irlande ſur quelques vaiſſeaux que ce puiſſe être, qui ne ſeront pas vaiſſeaux Anglois, conſtruits en Angleterre, & dont au moins le capitaine & les trois quarts de l'équipage ne ſeront pas Anglois, & cela pour les raiſons ſuivantes.

1. Si nous ne prenons pas cette précaution, les Danois, Suedois, & autres nations du Nord, s'empareront certainement en peu d'années de toute cette navigation, à cauſe de la différence de ce qu'il en coûte chez eux, ou chez nous pour conſtruire un vaiſſeau propre à ce commerce ; car une flûte de 300 tonneaux

construite & équipée pour de pareils voyages qui coûteroit ici 2400 livres sterl. ne leur coûte tout au plus que 1400 livres sterl. Une si grande disproportion nous empêche d'entrer en lice avec les Danois, &c. pour cette navigation, d'autant plus que le désavantage n'en est actuellement balancé que par les droits d'entrée que payent les étrangers.

Ces droits peuvent aller tout au plus à 5 ou 6 livres sterl. par vaisseau pour chaque voyage. Est-ce de quoi compenser le moins du monde la différence énorme qu'il y a dans le premier coût des vaisseaux des deux nations? On sait bien que non. Aussi, tous ceux à qui ce commerce est familier, non-seulement avouent la diminution du nombre de nos vaisseaux & l'accroissement de la marine des nations du Nord de l'Europe; mais même ils s'accordent à dire que nous aurions été probablement exclus de cette navigation en entier, si nous avions été forcés de n'y employer que des vaisseaux bâtis en Angleterre, & si nous n'eussions pas recruté notre marine marchande par des flûtes achetées à bas prix, provenant de prises faites sur les Hollandois dans la derniére guerre, & par un supplément de prises faites par

par des Ecossois que S. M. a bien voulu nous permettre d'acheter.

2. J'estime que le nombre de vaisseaux étrangers employés annuellement à ce commerce, est au moins d'environ 200 voiles. Par la nouvelle loi que je propose, ils seroient nécessairement exclus de cette navigation, & à leur place nous y occuperions autant de vaisseaux Anglois. Ce seroit une excellente école, où un beaucoup plus grand nombre de matelots Anglois que nous n'en pouvons occuper actuellement, trouveroit constamment de l'emploi.

3. Il y a déja 17 ou 18 ans que l'acte de navigation est établi en Angleterre; cependant nous n'avons pas encore construit un seul vaisseau propre pour le commerce du Nord, par la raison déja rapportée que nous trouvons mieux notre compte à fréter des vaisseaux Danois. Sur ce pied (tous les hommes étant ordinairement conduits par leur intérêt particulier,) il me semble que nous nous flatons en vain que l'acte de navigation, tel qu'il subsiste aujourd'hui, puisse jamais nous exciter à bâtir en Angleterre de ces sortes de vaisseaux, jusqu'à ce que les étrangers en soient exclus. Il y a d'autant moins d'apparence aujourd'hui que l'on construi-

se

ſe aucun navire dans cette vûe, que le prix du bois eſt augmenté du double de ce qu'il valoit lorſque l'acte de navigation a été paſſé. C'eſt pourquoi ſi nous n'y pourvoyons pas de bonne heure par quelque clauſe additionnelle, & avant que ce qui nous reſte de priſes Hollandoiſes ſoit totalement uſé & dépéri, nous ne poſſéderons plus à la fin aucun vaiſſeau convenable à cette navigation.

Les objections que j'ai entendu faire contre cette propoſition, ſont,

1. Que ſi nous mettons un pareil droit ſur les marchandiſes & denrées de gros volume qui nous ſont apportées par les vaiſſeaux étrangers, droit dont l'énormité operera preſque une excluſion totale; privés comme nous le ſommes en Angleterre de bâtimens de mer propres pour entretenir le commerce du Nord, nous manquerons totalement des denrées de ces pays-là ou bien elles nous reviendront extrêmement cher.

Je réponds que ſi la denrée nous revenoit un peu plus cher qu'elle ne nous coûte à préſent, il n'en réſulteroit aucun préjudice à la nation, parce que tout le fret ſeroit payé à des Anglois, tandis qu'aujourd'hui le fret étant payé à des étrangers

gers eſt en pure perte pour nous. Cette perte eſt d'autant plus conſidérable que ſur des marchandiſes d'un auſſi gros volume, le fret excede ordinairement la valeur de la marchandiſe même.

2. Si l'on éprouvoit une grande diſette de vaiſſeaux, & que le Parlement nous encourageât par un pareil acte a en conſtruire, il en réſulteroit cet excellent effet pour la nation, de nous engager à faire ce que nous n'avons encore jamais fait, qui ſeroit de nous appliquer à bâtir des flûtes, ou vaiſſeaux d'un grand port, ſans force & ſans défenſe, & que l'on monte à très-peu de frais. Il n'y a point d'entrepriſe plus utile ni plus avantageuſe à laquelle les Anglois puiſſent ſe livrer, & il faut néceſſairement qu'ils s'y attachent s'ils veulent jamais aller de pair avec les Hollandois en navigation & en commerce. Ces fluttes ſont les meres nourrices de la Hollande, ils en ont tiré infiniment plus de profit que de tous leurs vaiſſeaux de force, quoique je n'ignore pas que les uns & les autres ſont néceſſaires. Si le Parlement veut bien d'abord ne nous obliger qu'à avoir un capitaine & les trois quarts de l'équipage Anglois, les Danois & autres nations du Nord ſe trouvant par

ce moyen tout d'un coup privés d'un commerce qui leur occupe un ſi grand nombre de vaiſſeaux, ils ſeront obligés de nous en vendre à bon marché, la meilleure partie, parce qu'ils leur deviendront inutiles; peut-être même ſeront ils forcés de nous les donner pour la moitié de ce qu'ils leur ont coûté, ce qui diminuant à notre égard le prix de l'achat, feroit un profit clair & évident pour l'Angleterre.

SECONDE OBJECTION.

Si cela ſe fait en Angleterre, les autres Princes ne le trouveront-ils pas mauvais & déraiſonnable, & ne chercheront-ils pas à nous rendre la pareille?

Pour répondre à cette objection, il eſt néceſſaire d'examiner quels Royaumes & quels pays ſeront intéreſſés à cette loi.

1. Elle n'intéreſſe en aucune façon l'Eſpagne, l'Italie ni le Portugal.

2. Elle n'intéreſſe pas non plus la France, qui, quand même elle y ſeroit intéreſſée, auroit fort mauvaiſe grace de s'en offenſer, tandis qu'elle met des droits de 50 ou 60 pour cent ſur nos lainages.

3. Les Hollandois & les Hambourgeois ne ſeroient pas plus exclus par cette addition

dition à l'acte de Navigation qu'ils le ſont aujourd'hui; ces derniers même y trouveroient un avantage, en cas, comme on peut le ſuppoſer, que les Danois vinſſent à mettre une taxe chez eux ſur nos vaiſſeaux; car il en réſulteroit naturellement que nous irions charger beaucoup de ces denrées & marchandiſes du Nord à Hambourg, où l'on en trouve toujours abondamment, quoiqu'un peu plus cheres, mais où elles ne le ſont cependant pas aſſez pour empêcher les Hollandois d'y embarquer tous les ans 350 ou 400 cargaiſons en bois de conſtruction, planches & autres bois propres à bâtir.

4. Les Suedois trouveroient un avantage marqué en attirant une bonne partie de ces marchandiſes dans leur port de Gottembourg, où nous pourrions les aller en chercher, de même que dans d'autres endroits de la Suede, dont les ports nous feroient ouverts, & où nous pourrions charger une grande quantité de bois de conſtruction, de planches & de mâts, tout auſſi bien qu'en Norvége, quoiqu'à la vérité pas tout-à-fait à ſi bon marché. Si les Suedois ne trouvoient pas leur avantage dans une pareille correction de nos loix, ils n'auroient nulle raiſon de s'en fâcher;

fâcher ; eux, qui depuis peu, ont fait tant & de ſi bonnes loix pour l'encouragement de leur navigation, & par conſéquent au déſavantage de la nôtre, dont l'effet eſt preſqu'une défenſe pour nous d'envoyer nos marchandiſes en Suede, ſur des vaiſſeaux Anglois, car lorſque nous ne trouvons pas de vaiſſeaux Suedois, pour en faire le tranſport, nous ſommes ſouvent forcés d'envoyer nos marchandiſes à Elſeneur, & de les y laiſſer en entrepôt juſqu'à ce qu'il ſe préſente un vaiſſeau Suedois ſur lequel on puiſſe les embarquer, ce qui, quoiqu'en nous occaſionnant des frais de commiſſions, & pluſieurs autres, nous revient encore à meilleur marché, que ſi nous les envoyons ſur nos propres vaiſſeaux en Suede ; les droits qu'elles payeroient alors étant ſi forts qu'il nous ſeroit impoſſible d'en retirer le premier coût.

5. Quoique par-là les villes Anſéatiques fuſſent excluës de faire le commerce d'Angleterre avec leurs vaiſſeaux qui ſont en petit nombre, (la plus grande partie de ce négoce étant faite par les Danois) ces villes y gagneroient en ce que nous irions charger à Dantzic, à Konisberg, &c. une plus grande quantité de planches & de bois de conſtruction qu'elles ne nous en apportent.

tent. La quantité en deviendroit très considérable, si le Roi de Danemarck prenoit le parti de mettre un impôt trop fort sur nos vaisseaux. Ceci me conduit naturellement à la troisiéme objection.

TROISIEME OBJECTION.

Si nous exécutons cela, le Roi de Danemarck, ne mettra-t-il pas un très-gros droit sur tous nos vaisseaux qui vont dans ses ports & aussi sur nos draps, nos lainages, & toutes les autres manufactures & denrées d'Angleterre?

Je réponds que quelque chose que ce Prince fît d'abord, je suis persuadé qu'après y avoir réfléchi, il modereroit ses impositions, attendu qu'elles ne feroient tort qu'à luî-même par leur excès.

Quant aux draps & autres marchandises d'Angleterre, ce que son pays en consomme, ne vaut presque pas la peine d'en parler, & encore sont-elles chargées de 30 ou 40 pour cent de droit; d'ailleurs les $\frac{9}{10}$ du bois de construction, planches, &c. que nous en tirons, sont achetés en argent comptant que nous envoyons d'Angleterre & d'Hollande en belles rixdalles. Si par des droits trop forts ce Prince nous

détournoit de commercer avec ſes ſujets, nous porterions cet argent aux Suedois, Hambourgeois, Dantzicois & autres chez qui nous trouverions ſuffiſamment à nous approviſionner. Les Danois ſeroient bientôt las de garder leurs marchandiſes en nature; elles leur deviendroient à charge. La Norwége eſt remplie de bois de Hemlock, de bois de charpente (que l'on embarque communément à Larwick, Tunsberry, Sandyford, Oskeſtrand, Hollumſtrand & autres ports de Norwége) dont n'achete aucune nation du monde, excepté les Anglois & qui ne peuvent être qu'à leur uſage.

DU TRANSPORT des dettes.

LE grand avantage qui reviendroit à ce Royaume d'une loi qui autoriſeroit le tranſport, d'une perſonne à une autre, des billets & obligations pour dettes, eſt ſuffiſamment connu de tout le monde, & principalement des négociants.

La difficulté ne conſiſte pas tant à faire une loi à cet effet, comme à la réduire en pratique; en effet nous ſommes accoutu-

coutumés depuis ſi long-temps à vendre & acheter des marchandiſes par des contracts uniquement verbaux, que les gens riches & accrédités ne manqueront pas de regarder comme une diminution de leur crédit & de leur réputation, de faire des billets ſous ſeing privé pour conſtater leurs dettes & la valeur des marchandiſes qu'ils auront achetées. D'un autre côté, les marchands moins connus, craindront de perdre leurs pratiques en exigeant d'elles de pareils billets pour conſtater ce qu'ils leur ont vendu; mais il y a moyen d'éviter ces inconvéniens & de parvenir à recueillir le bien qu'on ſe promet d'une pareille loi, en ordonnant:

1. Que tous & un chacun, tant régnicoles qu'étrangers, tant compagnies que particuliers demeurans & habitans en Angleterre, Principauté de Galles, &c. qui, à compter de tel jour, acheteront & recevront quelques denrées, marchandiſes ou effets que ce puiſſe être, ſeront tenus immédiatement après les avoir reçus (au cas que le prix n'en ait pas été payé comptant de délivrer un billet ou écrit obligatoire envers la perſonne de qui ils auront acheté leſdits effets, denrées & marchandiſes, lequel billet ſera ſigné de l'acheteur,

& contiendra la qualité & quantité desdites marchandises, avec leur montant & le terme, ou termes convenus pour le payement.

2. Que toutes personnes &c. pourront transporter lesdits billets & obligations sous leur simple signature, en les passant à l'ordre de ceux à qui ils en feront la cession par une courte assignation au dos dudit billet.

3. Que chaque cessionnaire pourra les recéder à son tour dans la même forme.

4. Que la cession une fois faite, il ne sera plus permis à aucun cessionnaire de donner quitttance de la dette, de la diminuer ou d'en prolonger l'échéance.

5. Après la cession, les billets ne seront plus sujets à aucune saisie-exécution, ou à toutes autres demandes de la part du créancier de celui qui en aura fait la cession, & ne seront plus censés faire partie de son bien.

6. Que chaque cession révêtira d'une propriété absolue, celui en faveur de qui elle sera faite, à quelque fin que ce puisse être.

7. Que les billets une fois reçus par les créanciers, &c. le montant en ayant été payé, de même que l'acquit donné, seront

ront réputés bon payement, & tel que s'il avoit été fait comptant.

8. Que toutes ſortes de marchandiſes vendues, & dont la valeur excédera 10 livres ſterl. après un jour préfix pour leſquelles il n'aura point été donné de billets aux vendeurs d'icelles, ou d'écrit obligatoire, ainſi qu'il eſt expliqué ci-deſſus, ſeront reputées en juſtice' comme ſi le marché en avoit été fait au comptant, nonobſtant toute convention ou accord verbal au contraire entre les parties.

Je penſe que cette clauſe produiroit un bon effet, & nous ameneroit à la pratique de la loi.

9. Que la premiére ceſſion de chaque billet ou obligation, ſeroit énoncée comme ci apès.

Je ..... A. B..... reconnois & atteſte que la dette mentionnée de l'autre part eſt véritable, & qu'aucune partie ni portion d'icelle ne m'a été payée, ni à mon ordre, & n'a été altérée ni diminuée par moi; c'eſt pourquoi je réaſſigne ladite dette en entier à C. D. pour ſon propre compte.

10. La ſeconde & toutes les autres ceſſions & receſſions, ſeroient énoncées comme-ci après.

Je ..... A. B. certifie qu'aucune partie de la dette mentionnée de l'autre part, ne m'a été payée ni à mon ordre, c'eſt pourquoi je la paſſe & tranſporte en entier à C. D.

Voici les objections que l'on m'a faites contre cette loi.

PREMIERE OBJECTION.

Elle répugneroit à notre droit coutumier & à quelques ſtatuts du Parlement tels que ceux qui concernent les banqueroutes, les proviſions alimentaires, &c.

Je répods 1. qu'elle n'eſt pas ſi contraire à nos loix qu'elle paroit l'être au premier coup d'œil; car quoique par celles qui ſont actuellement en vigueur parmi nous on ne puiſſe pas aſſigner & céder les billets & obligations; on peut céder les hypothéques, qui ne ſont qu'une autre eſpece de ſureté.

2. S'il y a quelques loix à préſent qui répugnent au bien général de la nation, & s'il eſt prouvé que celle-ci augmenteroit au moins d'un tiers le fond utile & circulant de la nation, & faciliteroit beaucoup le commerce, comme je n'en doute pas, perſonne ne niera qu'il ne ſoit au pou-

pouvoir du Parlement de faire de nouvelles loix toutes les fois qu'il en reconnoît la néceſſité.

3. La plûpart de nos ordonnances ont été faites avant que nous entendiſſions le commerce en Angleterre ; la même police & les mêmes loix qui étoient bonnes alors, & qui feroient peut-être encore utiles dans un pays deſtitué de négoce, ne peuvent abſolument plus nous convenir, ni à aucune autre nation de l'Europe parvenue à ſe procurer un auſſi grand commerce, que celui dont l'Angleterre jouit à préſent.

SECONDE OBJECTION.

CETTE loi ne peut-elle pas occaſionner beaucoup de procès & de tromperies.

Je réponds 1. que l'expérience prouve le contraire, non-ſeulement dans d'autres Etats & pays étrangers où le tranſport des billets & obligations pour dettes eſt uſité, mais en Angleterre même, où nous avons depuis pluſieurs ſiécles l'expérience de la ceſſion & endoſſement des lettres de changes, & la coutume qui s'eſt introduite depuis peu de tranſporter d'un homme à un autre les notes ou bil-

lets des orfelins. (*a*) Ces deux pratiques ressemblent beaucoup aux moyens ou à la méthode que nous proposons, de recéder & transporter les billets pour dettes: cependant on ne s'est point apperçu encore qu'il en ait résulté d'inconvéniens, ni de tromperie d'une certaine conséquence.

2. Que personne ne peut-être trompé sans son consentement; nous disons communément : *caveat emptor*; on n'oblige personne à recevoir malgré lui le billet d'un autre. Il ne s'en contentera pas à moins qu'il ne le connoisse & qu'il ne soit satisfait de sa solidité; tout comme personne ne vend ses marchandises à un étranger, à moins qu'il n'ait des raisons de croire qu'il est bon pour le payer.

TROISIEME OBJECTION.

Une pareille loi ne sera-t-elle pas bien gênante, sur-tout dans les foires & les marchés, & aussi pour les gens de condition & pour les dames quand il faudra qu'elles donnent leur billet sous seing privé

(*a*) Les orfevres sont à Londres les dépositaires de l'argent des particuliers, comme le sont ailleurs les notaires ou les banquiers.

vé toutes les fois qu'elles feront des emplettes au-dessus de la valeur de 10 liv. sterl.

Je réponds, que cete loi ne gênera en aucune maniére les gens de condition, soit qu'ils achetent dans les boutiques, dans les foires ou dans les marchés; car, ou ils payent argent comptant, ou ils prennent un terme pour payer, ou ils ne spécifient point le tems du payement. Dans ces deux derniers cas en ne donnant pas de billet, il en seroit, suivant l'esprit de l'accord, comme s'ils avoient promis de payer sans délai. La seule peine qu'ils encourroient par leur négligence ou leur refus à cet égard, seroit donc qu'en justice on présumeroit toujours que le contrat entre l'acheteur & le vendeur auroit été fait à condition de payer comptant.

ETABLISSEMENT d'une Jurisdiction Marchande.

A l'occasion de la jurisdiction qu'on établit sagement pour connoître des contestations élevées au sujet des maisons qui furent brûlées durant le dernier incen-

die de Londres, j'avois eſpéré que le même eſprit feroit ériger quelque Cour de marchands, pour terminer les différends qui naiſſent entre les marchands, les maîtres de vaiſſeaux, les mariniers, &c. & que le Royaume alloit enfin avoir le bonheur de jouir d'une inſtitution ſi favorable: mais mon attente a été trompée. Il y a de pareils établiſſemens dans la plûpart des grandes villes, en France, en Hollande, dans d'autres pays, & l'Angleterre s'en voit encore privée. Cette circonſtance eſt, & a toujours été un grand obſtacle aux progrès de ſon commerce. Et comment ne les arrêteroit-elle pas?

S'il arrive qu'un marchand ait quelque démélé avec le maître ou les propriétaires d'un vaiſſeau à propos d'une charte-partie, ou d'une affaire qui s'eſt paſſée au-delà de la mer, le procès eſt communément porté d'abord dans la cour de l'Amirauté. Là après avoir bien ſollicité & dépenſé beaucoup d'argent, au moment que la cauſe eſt ſur le point d'être jugée, on a le chagrin de la voir appointée. Alors elle traîne en longueur juſqu'à ce que le demandeur & le défendeur ayent épuiſé leur bourſe.

Ou bien, comme preſque tous les contrats

trats pour les affaires de mer ſont paſſés à terre, & que la plûpart des accidens qui occaſionnent des conteſtations arrivent ſur les rivieres ou dans les ports, ſoit dans les Iſles Britanniques, ſoit dans les contrées ſituées outre mer, & n'ont preſque jamais lieu en pleine mer; le défendeur obtient un arrêt de défenſe qui évoque la cauſe à la cour du banc du Roi. A cette cour on n'avance pas plus vîte, & on ne dépenſe pas moins qu'à celle de l'Amirauté, & les parties ſe tiennent bienheureuſes, ſi au bout de bien du temps elles parviennent à faire entendre l'état de leurs affaires à leur avocat. Car ceux qui exercent le commerce de mer, lorſqu'ils ſe trouvent au milieu de ces Juriſconſultes, ſont comme transportés dans un pays étranger dont ils ignorent la langue & où on ne connoît pas davantage la leur. Les atteſtations des notaires étrangers & les contrats les plus authentiques paſſés au-delà de la mer n'étant pas des preuves ſuffiſantes en juſtice, les procès en fait d'affaires qui tiennent au commerce maritime, étant preſque toujours compliqués d'un grand nombre d'incidens capables de former, pour ainſi dire, autant d'inſtances particuliéres; on eſt obligé de ſe pour-

pourvoir de la cour du banc du Roi à celle de la Chancellerie. (Cette derniére est une cour d'équité, c'est-à-dire une cour où les Juges suivent plus les lumiéres de la raison que la lettre de la loi.) Quand on s'est pourvû à la chancellerie, il faut plaider de nouveau. On fait de fréquens voyages à Westminster durant nombre d'années, & lorsque le demandeur & le défendeur se sont épuisés de fatigue, minés de chagrin, & ruinés, l'affaire alors est ordinairement renvoyée, par ordre de cette cour, devant des marchands. Ceux-ci en décident enfin; mais en quelque sorte sans avantage pour aucune des parties qui se voyent également détruites par la longueur du procès; au lieu qu'il eût pû être terminé en peu de temps, si on se fût adressé d'abord à ces mêmes marchands au jugement desquels on est obligé de s'en rapporter.

Il suit de-là différens inconvéniens dont la nation souffre.

1. Il en coûte beaucoup pour plaider.

2. Le temps considérable que l'on est obligé de mettre à la poursuite d'un procès, empêche un plaideur de suivre ses affaires, ce qui est presque autant au préjudice du public, qu'à celui des parties intéressées.

3. Les

3. Les procès ſont preſque inévitables dans le commerce, & l'embarras qui les accompagne détermine les marchands à abandonner le négoce dès qu'ils ont acquis un bien honnête, & à ſe retirer à la campagne.

Ce n'eſt cependant que par les lumiéres des perſonnes habiles & expérimentées que l'Angleterre pourra égaler les Hollandois en fait de trafic, ſi jamais elle y parvient.

4. Je regarde les difficultés qu'on éprouve en plaidant comme une des principales cauſes qui entretiennent la prodigalité, l'oiſiveté, & l'injuſtice des prétentions de la plûpart des maîtres de vaiſſeau en Angleterre; & qui par conſéquent arrêtent les progrès de la marine Angloiſe. Car un maître de navire qui ſait que ſes propriétaires, ſur-tout s'il a lui-méme quelque intérêt dans le bâtiment qu'il conduit, ne peuvent le renvoyer qu'en lui intentant un procés, & qui n'ignore pas que ce remede eſt pire que le mal, fait mille choſes qu'il n'oſeroit ſe permettre ſi on étoit plus à portée de le réprimer.

Il ſeroit facile de s'étendre beaucoup plus ſur le tort que le défaut d'une juriſdiction marchande apporte à cette nation.

Mais

Mais la chose est si évidente par elle-même que je ne m'y arrêterai pas davantage. J'osera proposer modestement quelques idées qui me sont venues sur les moyens de faire cesser ce mal. Elles seront peut-être susceptibles d'amélioration si des personnes plus habiles daignent réfléchir dessus.

1. On pourroit ériger dans la ville de Londres une jurisdiction marchande fixe qui seroit composée de douze marchands capables, élus par les notables de chaque corporation de ladite ville: les notables s'assemblant à cet effet à Guild-hall, au temps & dans la maniére marquée ci-dessous.

2. Ordonner que ces douze personnes ainsi ainsi élues, ou seulement trois d'entre elles assemblées au lieu assigné pour leur séances, fussent réputées juges, & les autoriser à connoître & décider de tous différends sur le fait du commerce qui pourroient s'élever entre marchands, négocians, ouvriers, maîtres & propriétaires de vaisseau, mariniers, &c.

3. Que l'on ne pût appeller de leurs sentences que dans le cas ci-après mentionné.

4. Que ces douze juges ou seulement trois d'entre eux eussent le droit d'assigner tel-

telles perſonnes que ce ſoit à comparoir devant eux.

5. Qu'ils euſſent un greffe comme les autres juriſdictions.

6. Qu'ils ne reçuſſent rien des parties directement ou indirectement ſinon ſix ſols ſterl. chacun, pour la ſentence définitive d'une cauſe où il ſeroit queſtion d'une valeur qui n'excédât pas 10 liv. Douze ſols ſterl. pour toutes les cauſes qui n'excéderoient pas 100 liv. ſterl. & ſeulement deux ſchellins pour toutes celles qui paſſeront cette derniére ſomme.

Et que ces honoraires ne fuſſent dûs qu'à ceux des douze juges qui auroient aſſiſté à la plaidoierie de la cauſe & ſigné la ſentence.

7. Que pour les gages des officiers de cette juriſdiction les douze juges dreſſaſſent un tarif d'honoraires, qui ſeroit confirmé par les deux Lords, Grands-juges & le Lord premier Baron de l'échiquier.

8. Qu'en cas qu'une ſentence eût été rendue par un nombre de ces juges moindre de ſept, il fut permis d'en appeller à ces mêmes juges aſſemblés au nombre de ſept.

9. Qu'ils euſſent le pouvoir de faire exécuter les biens meubles ou immeubles des parti-

particuliers qu'ils auroient condamnés ; mais qu'ils ne pussent le faire que selon les formes & les restrictions que le Parlement leur auroit prescrites.

10. Que le ressort de cette jurisdiction s'étendît hors de Londres à toutes les places situées dans le voisinage de cette ville à dix mille à la ronde.

11. Que les douze juges & leurs officiers avant que d'entrer en exercice prêteroient tels sermens que le Parlement jugeroit à propos d'exiger.

12. Que si quelqu'un des juges marchands étoit requis de vaquer à quelqu'une des fonctions qu'ils seroient autorisés à exercer, il pût alléguer judiciairement les moyens qu'il prétendroit avoir pour s'en abstenir.

13. Qu'ils fussent fondés à n'avoir aucun égard aux lettres de surséance, aux lettres de *Certiorari* * ni à aucuns ordres tendans à arrêter l'exécution de leurs sentences, ou à les annuller.

14. Que les douze juges fussent élûs chaque

* Les lettres de *Certiorari* sont émanées de la Chancellerie & adressées à une cour inférieure pour faire remettre au greffe de la chancellerie, les piéces & procédures d'un procès pendant à cette cour inférieure.

chaque année par tous les notables des corporations de Londres assemblés à Guildhall, ou par ceux d'entre eux qui se présenteroient pour cette élection, laquelle se feroit le premier lundi d'après la fête de S. Michel en la maniére suivante. Chaque notable remettroit entre les mains de deux Aldermans & de quatre Bourgeois que le Lord Maire & la cour des Aldermans auroient nommés pour recevoir le scrutin de cette élection, en papier contenant au *recto* le nom des douze personnes qu'il penseroit convenables d'élire & au *verso* son propre nom. Le lundi suivant les deux Aldermans & les quatre Bourgeois qui auroient reçu le scrutin déclareroient publiquement dans le même lieu aux Lord-Maire, Aldermans & Bourgeois qui seroient présens, quelles sont les douze personnes choisies par la pluralité des voix, & combien de voix elles ont chacune.

15. Que s'il arrivoit que quelqu'un de ces juges mourût avant la fin de son année, ou si quelqu'un des marchands élus s'excusoit d'accepter la commission de juge, les notables dans ces deux cas procédassent à l'élection d'une autre personne; & que le lord-maire fût obligé de convoquer une nouvelle assemblée à cet effet.

16. Que

16. Que tous les ans ſix de ces juges ſortiſſent de charge & ne puſſent être élus une ſeconde fois; & que ſix autres fuſſent élus en leur place. Que chacun des douze juges eût droit de concourir pour être un des ſix reſtans. Mais qu'il n'y eût de continués que les ſix qui auroient le plus de voix.

On peut faire deux objections contre cette inſtitution.

Premiere Objection.

La premiére eſt que par-là on ſemble altérer notre conſtitution dans une de ſes parties les plus eſſentielles, en ce que l'on s'écarte de l'uſage ordinaire qui veut que les jugemens ſoient rendus par des jurés.

1. Je commence par proteſter qu'on ne ſauroit m'accuſer de ne pas ſentir le prix de la loi qui preſcrit que les jugemens ſoient rendus par des jurés, & qu'il n'y a pas d'Anglois qui ſoit plus attaché que moi à cette coutume. Je réponds enſuite qu'il eſt évident que la maniére ordinaire de juger ne s'accommode pas avec la nature des affaires qui ſe paſſent entre les marchands, ſur-tout pour le commerce du dehors.

2. Je

2. Je demande ſi douze marchands honnêtes gens & capables, élus par une aſſemblée de gens choiſis parmi toute la ville, ne valent pas bien des jurés, principalement lorſque l'on conſidere qu'ils auroient intérêt de ſe bien conduire, de peur d'être chaſſés l'année ſuivante avec ignominie?

Seconde Objection.

On objecte en ſecond lieu qu'en ne permettant pas d'appeller de la ſentence de ces juges, on leur accorde un pouvoir trop arbitraire.

Mais pouvons-nous craindre que ce pouvoir ſoit en effet arbitraire, lorſque nous-mêmes nous choiſirons ces juges, & que nous pourrons les deſtituer? Il me ſemble que cet inconvénient n'eſt pas plus à appréhender dans ce cas que lorſque l'on s'en remet au jugement de deux arbitres. Si l'on ne donne pas à ces juges une grande autorité, l'objet de leur inſtitution, je veux dire, la diminution des frais & l'expédition des procès ſera manquée. Au reſte, le Parlement pourroit permettre l'appel à la chambre des pairs, en ſtipulant que l'appellant conſigneroit avant que

son appel fût reçu, la somme à laquelle il auroit été condamné.

DE LA NATURALISATION de Etrangers.

IL est actuellement si évident & si fort reconnu parmi nous, qu'une loi qui naturaliseroit les étrangers, accroîtroit le commerce, & augmenteroit la valeur des terres de ce Royaume, que je ne doute pas que nous ne voyions bien tôt paroitre quelqu'Acte du Parlement tendant à cette fin.

Dans cette idée, j'ai pensé qu'il ne seroit pas hors de propos, de réformer en même temps quelques points de notre police, qui nous priveroient du fruit que nous devons naturellement retirer d'un aussi bon projet. En voici trois principaux, savoir:

1. Les priviléges des communautés dans les villes où il y en a.

2. Plus particuliérement encore, les sociétés ou communautés d'artisans & de marchands, dans certaines villes privilégiées, tels que sont les tisserans, les tonneliers

neliers & plusieurs autres, qui, en vertu de leurs concessions & leurs statuts, veulent étendre leurs priviléges & leur jurisdiction, non seulement dans la banlieue des villes où elles sont établies, mais même jusques à dix mille à la ronde.

3. Cet article des statuts de la cinquiéme année du regne d'Elizabeth, qui ordonne que personne ne pourra exercer aucun métier sans en avoir fait auparavant l'apprentissage; ce qui donne lieu à inquiéter les étrangers & les ouvriers qui exercent quelque profession aux environs de Londres.

Les gens qui conviennent de l'utilité de la naturalisation des étrangers, mettent en doute s'il seroit avantageux au public de l'étendre aux Juifs.

Ceux qui s'opposent à leur admission, qui pour la plûpart sont marchands, s'appuient sur ces raisons.

Ils disent, 1. que les Juifs sont un peuple subtil, qui se mêle de tous les commerces, & qui par-là prive les marchands Anglois du profit qu'ils feroient eux-mêmes.

2. Que c'est un peuple économe qui vit miserablement, & qui par conséquent peut commercer avec moins de profit &

ſe contenter d'un plus petit gain que les Anglois. au grand préjudice des marchands Anglois.

3. Qu'ils n'apportent avec eux aucun bien, & viennent s'établir chez nous ſans autre fonds qu'une plume & de l'encre, & que ſi au bout de quelques années ils ſe ſont enrichis, ils emportent avec eux dans d'autres pays, le bien qu'ils ont gagné, à cauſe qu'ils ne peuvent s'allier avec nous. Ils enlevent donc ainſi publiquement un bien qui tourne en pure perte à l'Etat.

Ceux qui regardent l'admiſſion des Juifs comme avantageuſe, répondent à ces raiſons,

1. Que plus les Juifs ſont ſubtils & ſe mêlent de différens commerces pendant qu'ils habitent parmi nous, plus ils concourent à l'accroiſſement du commerce; que plus ils ſont de commerce, plus ils ſont le bien général du Royaume, quoiqu'au préjudice des marchands Anglois, qui relativement au reſte des habitans d'Angleterre, ne ſont pas un ſur mille.

2. Que plus ils ſont économes & moins ils dépenſent, meilleur eſt l'exemple qu'ils donnent à notre peuple; rien n'étant plus propre à enrichir un Royaume que l'économie.

3. On

3. On nie qu'ils n'apportent rien avec eux; & en effet j'en connois une infinité qui font venus s'établir ici avec des fonds confidérables; ils y viendroient encore en beaucoup plus grand nombre, & s'y établiroient eux & leur poftérité, s'ils trouvoient ici la même liberté & la même fureté dont ils jouiffent en Hollande & en Italie, où le Grand Duc de Tofcane & plufieurs autres Princes leur accordent non feulement une entiére fureté; mais même leur permettent d'établir des loix entr'eux. Il eft prouvé par les principes de la nature les plus connus, qu'ils s'établiroient auffi bien chez nous que chez les autres nations.

1. Parce que tous les hommes font naturellement les mêmes, comme je l'ai ci-devant démontré, & que M. Hobbes l'a bien prouvé, quelqu'erronée & dangereufe que puiffe être fa façon de penfer fur d'autres points.

2. La crainte eft la caufe de la haine; la haine auffi bien que la perfécution & les mauvais traitemens, font que l'on abandonne le gouvernement que l'on hait, toutes les fois que l'on trouve occafion de le faire: cela nous montre la différence qu'il y a entre une fimple connivence en matiére de religion, & une tolérance éta-

blie par une loi. La premiére tient continuellement en crainte ceux qui ſont d'une opinion contraire à la nôtre, & entretiennent néceſſairement parmi eux des ſemences de ſédition & de rébellion, qui ne manquent jamais d'éclater toutes les fois qu'il y a une apparence probable de réuſſite. Mais la tolérance formelle déſarme les eſprits inquiets & ambitieux, qui ne trouvant dans le peuple aucun mécontentement, ne peuvent jamais trouver de matiére à ſe faire un parti au préjudice du gouvernement. Et voilà, ce me ſemble, pourquoi les Luthériens en Allemagne, les Grecs en Turquie, & les ſectaires en Hollande ſont ſi tranquilles & ſi paiſibles; pendant que nos Non-Conformiſtes, qui ne jouiſſent pas de la même liberté ni de la même ſûreté en Angleterre, ſont toujours prêts à ſe ſoulever, à combatre & à répandre le ſang: ôtons la cauſe, l'effet ceſſera bien-tôt.

Pendant que les loix ſont en force contre certaines ſociétés d'hommes; ces hommes penſent que le ſabre eſt toujours levé ſur leur tête, & que l'exécutiou n'eſt que ſuſpendue; ils ſont dans une terreur & une inquiétude continuelle, ils craignent à chaque inſtant les changemens qui peuvent

vent arriver, ſoit dans les perſonnes, ſoit dans les conſeils & dans le miniſtere. Il n'y a que l'amour qui détruiſe la crainte: tous les hommes aiment la liberté & la ſûreté. On ne peut nier que les laborieuſes abeilles n'ayent un aiguillon, quoique les bourdons n'en ayent point: cependant les abeilles ne piquent que ceux qui leur font du tort, ou qui renverſent leur ruches.

On dit que les Juifs ne peuvent s'allier parmi nous, que par conſéquent on ne peut ſe flater de les retenir long-temps dans notre pays, quelque bon traitement que nous leur faſſions. Pourquoi n'y demeureroient-ils pas & ne s'y habitueroient-ils pas auſſi-bien qu'en Italie? Ils n'ont plus de patrie à eux; par conſéquent, ils regarderont toujours comme la leur l'Etat où ils ſeront le mieux reçûs, le mieux traités, & où ils jouïront d'une plus grande ſûreté.

Si ce ſont les hommes qui cultivent la terre & qui font le commerce, il eſt évident que plus une nation acquérera d'hommes, plus elle fera de progrès dans la culture & dans le commerce.

DE LA LAINE ET des Manufactures de laine.

TOUT le monde convient que la laine eſt le fondement & la ſource des richeſſes de l'Angleterre, que par conſéquent notre premier ſoin doit être de faire notre poſſible pour la conſerver & en faire emploi dans le Royaume. C'eſt pour parvenir à ce but, que preſque tous nos derniers Parlemens ont fait leurs plus grands efforts pour imaginer des loix & des peines, afin d'en empêcher le tranſport chez l'étranger, & par un acte paſſé en dernier lieu, on a déclaré que l'embarquement des laines pour l'étranger, ſeroit regardé comme haute trahiſon. Malgré tout cela nous voyons que les laines d'Angleterre & d'Irlande, ſortent en ſi grande abondance, qu'elles ſont preſque à auſſi bon marché en Hollande qu'en Angleterre.

On a examiné au conſeil de commerce, par ordre exprès de S. M. quels pourroient être les moyens les plus efficaces pour prévenir un mal auſſi fatal à la nation, ſoit en ajoutant encore de nouvelles

les peines à celles déja établies, soit en faisant des changemens dans les loix faites à ce sujet. Le conseil de commerce a réfléchi sérieusement sur cette matiére: depuis elle a été encore discutée au Parlement; en sorte qu'il y a lieu d'attendre quelques loix plus efficaces que toutes celles que nous avons faites jusqu'à présent pour empêcher l'exportation des laines tant d'Angleterre que d'Irlande, où la contrebande est encore plus impunie. Cependant je ne puis me flater de voir un remede efficace à ce mal, jusqu'à ce que les causes en soient ôtées, ces causes sont,

1. Le haut intérêt de l'argent en Angleterre, auquel une loi qui le réduiroit à 4 pour cent, remédieroit,

2. Le défaut de mains, qu'un acte de naturalisation qui augmenteroit le nombre des sujets, feroit cesser.

3 Plus de douceur & de charité envers nos Non-Conformistes; car pendant que nos voisins qui n'estiment leur argent que 3 pour cent, tandis que nous comptons le notre à 6, peuvent se contenter d'un moindre profit que nous, comme cela a été suffisamment démontré dans les discours précédents; pendant qu'ils ont plus de mains à employer que nous, à cause des

des facilités qu'ils accordent chez eux, tant aux ſujets naturels, qu'aux étrangers, il n'eſt pas douteux qu'ils pourront toujours payer notre laine plus cher que ne ſommes en état de le faire nous-mêmes. Or, ceux qui payent une denrée plus cher que les autres ſont toujours ſûrs de l'avoir par préférence d'une façon ou d'une autre, malgré toutes les loix, toutes les défenſes & tous les obſtacles que l'on imagine d'y apporter, ſoit par terre ou par mer; tant le cours ordinaire du Commerce a de force, de ſubtilité & même de violence.

Mais quelqu'un pourra me faire une objection, & cela d'après mes proprés obſervations dans cet ouvrage, comme d'après ce que j'ai écrit ailleurs: la bonne & exacte fabrication de nos lainages, dira-t-il, ne contribuera-t-elle pas beaucoup à conſerver naturellement la laine dans le Royaume?

Je réponds qu'il n'eſt pas douteux que cela contribuera beaucoup à produire cet effet; mais que l'on ne l'opérera jamais, juſqu'à ce que l'on ait détruit radicalement les trois cauſes mentionnées ci-deſſus; ce qui me conduit naturellement à la queſtion ſuivante, ſavoir: quelles ſont les choſes qui peuvent le plus favoriſer les progrès

grès de nos fabriques de laine, tant en qualité qu'en quantité?

Cette queſtion eſt très-importante; elle demande à être examinée attentivement, & avec beaucoup de reflexion: je vais expoſer ma façon de penſer à cet égard. Je prie ceux dont elle bleſſera l'opinion de me pardonner, & d'être perſuadés que je ne me ſuis point livré légérement à mon ſentiment. Je ne me haſarde à le produire qu'après avoir médité long temps ſur cet objet & après en avoir conféré ſouvent avec les plus habiles gens de l'Angleterre, & ceux qui ſont les plus verſés dans les manufactures.

Je dis donc 1. Que les trois points ci-deſſus mentionnés retenant naturellement nos laines en Angleterre, contribueront de même à augmenter nos manufactures de laine.

2. Je ſoutiens formellement qu'aucun, ou tres-peu de nos réglemens actuellement en vigueur, quoique le recueil que nous en avons ſoit déja très-gros, ne tend pas plus en effet au progrès de nos manufactures qu'aucun écrit que j'aye vu ſortir de deſſous la preſſe.

Car 1. Tout le monde ſait que le droit attribué aux aulneurs eſt tout-à-fait indifférent

férent à la qualité & à la perfection de la marchandise, qu'il lui est plutôt à charge & préjudiciable.

2. Si nos loix qui obligent les fabriquans à faire du drap fort, & tel que nous l'appellons drap loyal, d'une certaine longueur, largeur & poids, étoient exactement mises en exécution, & qu'on y tînt la main; elles nous feroient beaucoup plus de mal que de bien, parce que les fantaisies des hommes changent, & que quelquefois on aime mieux un drap peu frappé, léger & à bon marché, comme aujourd'hui, qu'un plus pesant, plus fort, & en effet mieux fabriqué. *Si nous voulons nous rendre les maîtres du commerce du monde*, il faut imiter les Hollandois, qui font chez eux les plus mauvaises, aussi-bien que les meilleures sortes de marchandises; afin d'être plus en état de fournir tous les marchés, & de satisfaire toutes les fantaisies.

3. J'affirme que toutes nos loix qui fixent le nombre des métiers, le nombre & la qualité des apprentis, & le temps des apprentissages, sont certainement très-préjudiciables à la fabrique du drap en général; quoique ces loix puissent être avantageuses à quelque ville particuliére ou à quel-

quelques particuliers, qui ont les premiers ſollicité ces reſtrictions & ces limitations.

4. Je crois encore ces loix très-préjudiciables, qui défendent à un fabriquant de drap d'être en même temps foulon, apprêteur ou teinturier, ou qui defendent à un foulon ou à un teinturier d'avoir un métier.

5. Je conclus enfin, que quoique l'uſage de tirer le drap à la rame, ſoit quelquefois préjudiciable au drap, il eſt cependant néceſſaire au commerce de l'Angleterre; & que le degré d'extenſion qu'on peut lui donner ne peut être limité abſolument par aucune loi; mais que cela doit être laiſſé entiérement à la diſcrétion du vendeur, ou de celui qui fait l'exportation; il ſait mieux que perſonne ce qu'il convient d'envoyer à l'étranger. Si nous voulions abſolument empêcher d'étendre le drap & de le tirer à la rame, les Hollandois, comme ils l'ont déja fait pluſieurs fois, acheteroient notre drap ſans avoir été tiré, l'emporteroient en Hollande, où ils le feroient alonger de ſix à ſept verges de plus par piéce, afin de le faire paroître un peu plus fin à l'œil, après quoi ils le porteroient aux échelles du levant, & nous chaſſeroient de ce commerce avec nos propres armes.

Mais

Mais on demandera, si je pense qu'il soit avantageux au commerce général de l'Angleterre de laisser indifféremment à tout le monde, la liberté de faire quelle espéce de drap & d'étoffe ils voudroient, comme ils le voudroient, dans tous les temps, dans tous les lieux qu'ils voudroient, du poids, de la longueur & de la largeur qu'il leur plairoit.

1. Je réponds sans balancer, que je regarde cette liberté comme très avantageuse au commerce de l'Angleterre, excepté cependant pour quelques genres d'étoffes, dont le Roi & le Parlement jugeroient à propos d'établir des dépôts ou magasins publics, tels que pour les bayettes de Colchester, les sémpiternes & quelques autres étoffes de Norwich, auxquelles on voudroit faire l'honneur d'accorder un sceau public, sur la foi duquel elles pourroient être achetées ici & chez l'étranger comme si c'étoit sur la foi publique & la garantie de l'Angleterre. Je voudrois que toutes les fois que ce sceau public seroit accordé & attaché à la marchandise, cette marchandise fût parfaitement fabriquée suivant son institution, & toujours maintenue dans une certaine largeur, longueur & bonté.

Mais

Mais dans le cas où quelques fabriquans s'aviſeroient de faire des marchandiſes d'une pire qualité & fort au deſſous du réglement, je penſe qu'il ſeroit tout-à-fait contraire au bien public de leur impoſer aucune peine pour cela: il ſuffiroit ſeulement de leur refuſer l'avantage de ce ſceau, & de ne point l'appliquer aux bayettes & autres étoffes qui ſe trouveroient au deſſous de la qualité preſcrite; ce ſeroit ſuivant moi une punition ſuffiſante pour ceux qui enfraindroient le réglement, & un avantage ſuffiſant pour ceux qui s'attacheroient à l'obſerver.

2. Quant au drap & autres étoffes pour leſquelles il n'eſt point établi de magaſins publics, je penſe qu'il ſeroit très-utile que les fabriquans miſſent leur marque à leur drap même, y attachant leur plomb, qui contiendroit la largeur, la longueur des piéces, ainſi qu'il a été ordonné par quelques uns de nos réglemens; & qu'aucun fabriquant ne pût ſous des peines ſeveres, ſe ſervir de la marque & du plomb d'un autre; il me paroît qu'il conviendroit auſſi de condamner à telle peine que le Roi & le Parlement jugeroient à propos tout fabriquant ou vendeur dont le drap & les étoffes ne con-

tiendroient pas réellement la longueur & la largeur qui feroient portées fur le plomb.

3. Si les fabriquans d'étoffes quelconques, deftinées, pour l'étranger (foit qu'il y ait des magafins publics établis pour elles ou non,) lefquelles fe vendent communément à la piece & non à l'aulne, étoient obligés de ne les faire jamais plus courtes qu'elles ne l'étoient anciennement, & qu'il fût prefcrit par un acte du Parlement quelle dût être la longueur refpective de chaque forte, il en réfulteroit un bon effet, favoir, que chez l'étranger où la vente s'en fait, & où nous payons un gros droit par piéce, fuivant les tarifs établis dans différens pays, nous ne payerions jamais pour une piéce qui auroit toute fa longueur, que le même droit que nous payons actuellement pour une qui eft plus courte. Cette confidération me fait penfer qu'il conviendroit de laiffer aux fabriquans la permiffion de faire leurs piéces d'étoffes auffi longues qu'il leur plairoit, mais jamais plus courtes que les reglemens ne le portent.

DE LA BALANCE du Commerce.

IL eſt univerſellement reconnu que la grandeur & la richeſſe de ce Royaume ſont fondées ſur le commerce étranger. Il n'eſt donc pas au-deſſous des perſonnes du plus haut rang de s'inſtruire des intérêts du commerce. On peut dire de cette ſcience comme de beaucoup d'autres: qu'il y a une infinité de choſes à y apprendre ; & que perſonne, quoiqu'avec la plus grande intelligence & l'expérience la plus conſommée, n'eſt capable d'en ſonder la profondeur.

Entre beaucoup de queſtions relatives à cet objet, on fait ſouvent mention de la balance du commerce, dont une parfaite intelligence peut être d'un avantage & d'un uſage ſingulier, & nous ſervir comme de flambeau ponr nous éclairer ſur les moyens de conduire & d'étendre notre négoce pour l'avantage public.

La balance du commerce s'entend communément de deux façons.

1. On entend par ce mot dans le ſens général un moyen par lequel on puiſſe

connoître si un Royaume perd ou gagne par le commerce étranger.

2. On entend dans le sens particulier un moyen de connoître par quelles branches de commerce le Royaume gagne, & par quelles branches il perd. L'opinion la plus universellement reçue sur la balance du commerce, en général, & qui n'est pas mal fondée, est qu'il faut la chercher par un examen exact & scrupuleux de la proportion qu'il y a entre la valeur de la masse des denrées & marchandises, qui sont exportées du Royaume, & la valeur de la masse de celles qui y sont importées; & si l'exportation excede l'importation, on en conclut que la nation gagne par son commerce en général; car on suppose que l'excédent entre en argent, & que c'est autant d'ajouté au trésor général de l'état, l'or & l'argent étant regardés comme le signe & la mesure des richesses.

Cette regle est appliquée communément non seulement à l'objet du commerce étranger en général; mais aussi à l'objet particulier du commerce de nation à nation.

J'avoue que cette notion dela balance du commerce renferme beaucoup de vérités. On a une grande obligation à celui qui l'a ima-

imaginée le premier; & la connoiſſance que nos légiſlateurs (les deux chambres du Parlement) en ont eue, a produit beaucoup de bien à ce Royaume. Cependant, ſi l'on examine ſérieuſement combien il eſt difficile de parvenir à la réduire en pratique par une évaluation exacte, & combien d'accidens peuvent déranger cette eſtimation, cette méthode de juger de la balance du commerce paroîtra trop douteuſe, trop incertaine, quant au commerce en général, & trop ſujette à erreur ſur les différentes branches particulieres, pour pouvoir s'en contenter.

Il eſt évident que cette méthode eſt défectueuſe, quant au commerce étranger en géneral, par la difficulté, & même l'impoſſibilité d'avoir des états vrais & exacts, tant de la valeur que de la quantité des marchandiſes exportées & importées. Nous nous ſommés reglés pour cela ſur les régiſtres de nos douanes: mais on conviendra aiſément qu'ils ne peuvent être exacts.

1. Quant à la quantité, attendu que beaucoup de marchandiſes fines de peu de volume, & d'une grande valeur, comme dentelles, rubans, toiles fines, ſoieries, diamans, bijoux, &c. ſont intro-

duites en fraude; que dans différens petits ports & en général dans tous les lieux de décharge, tant en Angleterre que dans la province de Galles, où il n'y a point de bureau, l'on entre & l'on fait ſortir par des moyens frauduleux beaucoup de marchandiſes même de gros volume, qui ne ſont jamais couchées ſur les regiſtres; que même dans ce que l'on déclare, il peut y avoir beaucoup de différence dans les quantités & qualités. Je ne crois pas que cette différence puiſſe être conſidérable à Londres; mais je penſe qu'elle peut faire un objet dans les autres bureaux.

2. Quant à la valeur; car comment l'apprétiation en ſera-t-elle faite? Il n'y a aucune proportion dans les tarifs: quelques-unes de nos propres marchandiſes y ſont évaluées fort bas, comme la draperie, la ſoierie, la quinquaillerie, & autres merceries de fer; d'autres fort haut, comme le plomb & l'étain; le poiſſon étranger paye beaucoup; & rien, lorſqu'il eſt pêché & apporté par nos propres vaiſſeaux. Quant aux marchandiſes qui ſont importées, les tarifs en ſont encore plus inégaux, enſorte que les aprétiations faites pour le payement des droits, ne ſauroient être regardées comme une meſure ſur laquelle on puiſſe ſe régler. D'ail-

D'ailleurs les marchandiſes étrangeres importées par vaiſſeaux Anglois devroient être eſtimées à leur premier coût, avec les ſeuls frais chez l'étranger juſqu'à l'embarquement. L'on devroit ajoûter à l'évaluation de celles qui nous ſont apportées par vaiſſeaux étrangers, le fret que nous leur payons pour nous les apporter.

Cette méthode de juger de la balance du commerce ſe trouve encore dérangée par les différens accidens qui arrivent dans le commerce, ſans aucune parfaite connoiſſance deſquels on ne peut jamais faire une balance exacte; comme par exemple:

1. Les accidens qui diminuent le fonds envoyé au-dehors; tels que les pertes à la mer, les mauvaiſes ventes, les banqueroutes, & auſſi les confiſcations, ſaiſies & arrêts qui arrivent ſouvent dans diverſes occaſions.

Si donc par ces accidens, ou d'autres pareils, le fonds primitif & originaire reçoit de la diminution, la valeur des marchandiſes qui ſeront importées en retour, ſera beaucoup moindre que celle des marchandiſes exportées, quoiqu'elles en ſoient tout le produit; cependant en ce cas, quoique la valeur de l'exportation excede celle de l'importation, la nation perd beaucoup au lieu de gagner.

2. Les accidens par lesquels le fonds envoyé au dehors vient à être considérablement augmenté, comme par une vente avantageuse dans le lieu de la consommation, d'où il peut arriver que les marchandises importées en retour paroissent être d'une beaucoup plus grande valeur que les marchandises exportées, quoiqu'elles n'en soient effectivement que le produit, auquel cas la nation bien loin de perdre, gagne beaucoup, quoique l'importation excede l'exportation.

Si les exemples que l'on vient de citer ne suffisent pas pour prouver, dans bien des cas, l'incertitude de cette méthode de juger de la balance du commerce, les exemples suivans de l'Irlande, de la Virginie & des Barbades y viennent si à propos, que je pense qu'il n'y a personne qu'ils ne convainquent de la vérité de ma proposition; car il n'est pas douteux que ces trois pays exportent annuellement une beaucoup plus grande valeur en marchandises de leur crû, que celle qui leur est importée d'ici ou de tout autre pays étranger; ils n'en sont cependant pas plus riches; mais au contraire ils restent continuellement pauvres. La raison, quant à l'Irlande, en est bien clairement expliquée

par

par l'ingénieux auteur du Traité des taxes & contributions, page 27, où il dit qu'une grande partie des biens, tant meubles qu'immeubles en Irlande, sont possédés par des absens, qui tirent sans cesse à eux les profits que leur produisent les biens, charges, &c. qu'ils possédent dans ce pays-là, sans jamais y rien renvoyer. Il en résulte que l'Irlande exportant plus qu'il n'est importé chez elle, s'appauvrit cependant continuellement, jusqu'au point que la chose est à peine croyable.

Qu'il me soit permis ici de rappeller à mon vieux systême & de prier le lecteur de considérer sérieusement si l'on ne pourroit pas à juste titre dire de tous les Royaumes & pays, où l'intérêt de l'argent est à un prix plus haut que chez leurs voisins, qu'une partie de leurs fonds & autres biens sont possédés par des absens, & que par conséquent il est sûr que ces pays doivent être pauvres, soit que leurs exportatations excedent leurs importations, ou au contraire.

Ceci résout aussi une question qui m'a été faite par une personne très-distinguée touchant le pays de Cournouaille qui nonobstant la quantité d'étain & de sardines que ses habitans envoyent chaque année

au-dehors, & qu'ils tirent, (qu'on me permette cette façon de parler) de leurs mines de terre & de mer, eſt cependant toujours miſérable. Il eſt en effet facile d'expliquer ce fait; c'eſt que la plus grande partie des fonds employés dans ces deux commerces, eſt priſe à intérêt, & conſéquemment poſſédée par les habitans de Londres & autres abſens.

Qoiqu'on puiſſe ſe flater que l'Angleterre n'eſt pas encore dans le cas de voir ſon commerce fait & poſſédé par des abſens, il eſt cependant démontré que la méthode de juger de la balance du commerce de cette façon, n'eſt abſolument & ſans exception dans tous les lieux, & dans toutes les circonſtances, juſte & vraie. Car dans le cas où le commerce de l'Angleterre ſeroit fait par des abſens, alors la ſuppoſition ſur laquelle cette méthode eſt fondée, ſavoir que, lorſque l'exportation excede l'importation, l'excedent nous rentre en argent, ſe trouveroit fauſſe, & la propoſition contraire ſeroit vraie, ſavoir que nous envoyons l'excédent en argent dans les pays étrangers, où réſident ces abſens qui font notre commerce.

J'ai à prouver en ſecond lieu, que cette méthode ou regle de juger, conſidérée ſim-

ſimplement & relativement à chaque branche particuliere de commerce, eſt fautive.

On s'en convaincra, ſi l'on conſidere qu'on ne peut juger d'aucune branche de commerce particuliere relativement au profit ou à la perte que la nation y fait, en ne regardant que cette branche de commerce ſeule & iſolée, mais qu'il en faut juger par le rapport qu'elle a avec le commerce général du Royaume; car il peut arriver qu'il y ait quelques pays auxquels fort peu de marchandiſes d'Angleterre ſoient exportées; & cependant celles que nous tirons de ces pays-là peuvent être ſi néceſſaires au ſoûtien de notre commerce en général, ou à l'aliment de quelques branches particulieres, que ſans elles le commerce de la nation déchoiroit beaucoup.

Si dans ces cas nous voulions juger de cette branche particuliere de commerce d'après cette méthode, en voyant que l'importation excede de beaucoup l'exportations, nous conclurrions deſlors qu'un tel commerce eſt ruineux, pendant qu'au contraire il peut être en effet très-avantageux pour la nation; comme par exemple, le commerce de Dannemarck & de Norwege

wege, d'où nous tirons certainement des marchandifes pour une valeur beaucoup plus confidérable que celles que nous y exportons de notre crû. On ne peut cependant nier que ce commerce ne foit très-avantageux au Royaume, non-feulement parce qu'il fournit ou fourniroit de l'emploi à 2 ou trois cens vaiffeaux de conftruction Angloife, fi nous faifions quelque changement à notre acte de navigation, mais principalement parce que les denrées que nous en tirons, comme du bois à conftruire, de la poix, des planches & du goudron, font d'un ufage fi néceffaire pour l'augmentation & le foûtien de notre marine, que fans elles nous ferions obligés d'abandonner plufieurs branches de commerce.

Notre Compagnie des Indes Orientales avouera fans difficulté quelle importe beaucoup plus de marchandifes en Angleterre qu'elle n'en exporte; & que pour en faire l'achat, elle fait fortir chaque année des fommes très-confidérables en or & en argent: cependant perfonne de ceux qui font un peu verfés dans le commerce, ne foutiendra que l'Angleterre perde par le commerce des Indes. Les Hollandois penfent avec raifon que leur commerce aux

Indes

Indes Orientales leur eſt plus avantageux que les mines d'or & d'argent de l'Amérique ne le ſont au Roi d'Eſpagne. Si les Compagnies Angloiſes étoient revêtues par acte du Parlement d'autant d'autorité qu'en a la Compagnie Hollandoiſe, & étoient encouragées par-là à faire aux Indes Orientales un commerce auſſi conſidérable que les Hollandois le font, je ne doute pas qu'il n'en revînt un grand bénéfice, non pas tant aux membres de la Compagnie en particulier qu'au public & au Royaume en général: cependant dans l'état actuel où eſt ce commerce, il n'eſt pas difficile de prouver que c'eſt encore le plus avantageux que la nation faſſe aujourd'hui.

Car, 1. ce commerce emploie conſtamment 25 à 30 vaiſſeaux des plus beaux & des meilleurs d'Angleterre, avec 60 juſques à cent hommes d'équipage chacun; il y a même lieu de ſe flater que dans 2 ou 3 ans elle en employera beaucoup davantage; car la compagnie dans la ſeule vûe de pouſſer ce commerce, s'eſt déterminée d'elle-même à donner des encouragemens conſidérables pour engager à conſtruire de grands vaiſſeaux, ce qui a produit un très-bon effet.

2. Le

2. Le commerce de la compagnie fournit abondamment & en entier la nation, de ſalpètre, matiere devenue malheureuſement néceſſaire en ce ſiecle.

3. Elle fournit de plus à la nation tout le poivre, l'indigo, les toiles de coton dont elle a beſoin pour ſa conſommation, de même que pluſieurs autres drogues utiles juſqu'à la concurrence de 150 à 180000 livres ſterlin par an, (environ 4 millions tournois.)

4. Elle nous fournit encore du poivre, des Cauris, des indiennes & autres toiles de coton, & toiles peintes propres au commerce de Turquie, d'Italie, d'Eſpagne, de France & de Guinée, jnſqu'à la concurrence de 2 ou 300 mille liv. ſterl. par an, (environ 7 millions tournois); ſurquoi il faut obſerver que ces marchandiſes étant néceſſaires à l'aliment & au ſoûtien de ces diverſes branches de commerce, nous ne pouvons pas les conſerver ſans elles; & que ces marchandiſes que nous tranſportons dans les pays étrangers où nous les vendons, font rentrer en argent dans le Royaume, par leur produit, plus de ſix fois la valeur des ſommes que la compagnie en a fait ſortir.

Il ne faut pas conſidérer ſeulement ces avan-

avantages, mais peſer auſſi le préjudice que la nation recevroit, ſi elle étoit privée des ſecours qu'elle retire tant du côté de la marine par les grands vaiſſeaux que ce commerce engage à conſtruire, que de celui de la force & des proviſions de guerre, par le ſalpètre dont il nous fournit, & faire attention aux moyens qu'il nous donne de ſoutenir & accroître les différentes autres branches de commerce que l'on vient de citer; & l'on ſera aiſément convaincu que, quoique dans ce commerce l'importation excede l'exportation, il eſt le plus avantageux de l'Angleterre, & mérite toute ſorte d'encouragement. Car ſi nous étions obligés d'acheter des Hollandois tout notre poivre, nos toiles de coton, &c. ils nous augmenteroient le prix du poivre, qui ne nous revient qu'à environ 3 penis, (environ 6 ſols tournois) la livre dans l'Inde, à proportion de ce qu'ils nous font payer la noix muſcade, le clou de gérofle, & la canelle, depuis qu'ils ſe ſont rendus ſeuls maîtres de ces denrées, quoiqu'elles ne leur coûtent pas plus cher que le poivre. L'uſage des toiles de coton en Angleterre ſeroit remplacé par celui des toiles de lin étrangeres, qui nous coûteroient beaucoup plus; en ſorte que ce que la

la nation consomme dans ces marchandises lui coûteroit probablement 400 mille liv. sterl. (environ 9 millions tournois) de plus qu'il ne lui coûte aujourd'hui ; & notre commerce étranger pour l'Italie, la Guinée, &c. diminueroit beaucoup, faute de ce secours pour le faire.

Il y a encore une autre méthode de juger de la balance du commerce, dont je ne crois pas hors de propos parler ici. Quelques-uns sont dans l'opinion que le moyen le plus sûr de savoir si la nation gagne ou perd par le commerce qu'elle fait, est l'inspection du cours du change. Selon eux, est-il généralement au-dessus de la valeur intrinseque, ou du pair des monnoies étrangeres ? non-seulement nous perdons par un tel cours du change, mais c'est encore une preuve que nous perdons par le cours ordinaire de notre commerce étranger, & que nous tirons une plus grande quantité de denrées du dehors pour nos besoins, que celles que nous exportons, ne peuvent payer. Il est certain que quand une fois le change viendroit à être à 5 ou 6 pour cent au-dessus de la valeur intrinseque des monnoies étrangeres, l'espece sortiroit, le tresor de la nation s'épuiseroit, & passeroit à l'étranger, quelques loix

loix que l'on pût faire pour l'empêcher. Au contraire le change eſt-il au-deſſous de la véritable valeur des monnoies étrangéres, c'eſt une preuve que nos exportations excédent en valeur ce que nous tirons du dehors; enſorte que ſi le change vient à être à 5 ou 6 pour cent au deſſous de la valeur intrinſéque des monnoies étrangeres, on nous fera des retours en eſpeces étrangeres.

On ne peut pas nier qu'il n'y ait beaucoup de juſteſſe dans cette façon de juger de la balance du commerce, & qu'un examen exact du cours du change, puiſſe être utile, & même très néceſſaire à bien des égards. C'eſt d'ailleurs une étude très ingénieuſe pour quiconque veut ſonder les matiéres du commerce. Néanmoins cette étude ne peut pas fournir aſſez de lumiéres pour reſoudre la queſtion d'une maniére pleinement ſatisfaiſante, & cela par deux raiſons: Premierement, nous n'avons de change établi qu'entre la France, la Hollande, la Flandre, Hambourg, Veniſe, Livourne & Genes. Cependant outre le commerce que nous faiſons avec ces pays-là, nous en avons d'autres très-conſidérables. En ſecond lieu le change eſt ſujet à varier par différens accidens ou néceſſités

tés de l'état, comme la guerre, &c.

Ayant ainſi démontré que ces différentes méthodes de juger de la balance du commerce, quoiqu'utiles en elles-mêmes, ſont cependant en bien des cas & incertaines & ſujettes à erreur, ſi l'on me demande comment donc faire pour reſoudre la queſtion:

Je réponds 1. que la meilleure façon de juger de la balance du commerce, eſt d'après l'augmentation ou la diminution de notre navigation, ou du nombre de nos vaiſſeaux marchands en général; car ſi notre navigation, & le nombre de nos vaiſſeaux marchands diminuent, quelque profit particulier que nos négocians puiſſent faire, la nation perd indubitablement; & au contraire ſi notre navigation, & le nombre de nos vaiſſeaux marchands augmentent, quelque minces que ſoient les profits des particuliers, c'eſt une preuve infaillible que l'état en général gagne. J'oſe aſſûrer, & cela généralement pour tous les endroits du monde, que partout où il y a un grand commerce qui ſe ſoutient tel, qui augmente journellement en navigation, & en vaiſſeaux marchands, non pas de tems à autre, mais pendant une longue ſuite d'années, le commerce y eſt

certainement avantageux à la nation.

Il en eſt de cela, comme d'une ville, où l'on ne tient qu'une foire par an. Si chaque année la quantité de peuple & de marchandiſes augmente, cette ville gagne, de quelque façon qu'aillent les marchés, c'eſt-à-dire, ſoit que les marchés ſoient, ou ne ſoient pas avantageux à ceux qui les font : mais ſi chaque année il vient moins de monde & moins de marchandiſes à la foire; certainement la ville tombe & décheoit. Diſcourant un jour avec un illuſtre Pair de cette façon de juger de la balance du commerce, ou pour parler plus ſimplement du gain, ou de la perte que fait la nation en général par le commerce, ce Seigneur me fit deux queſtions fort importantes.

N'y-a-t-il pas, me dit-il d'abord, une grande conformité entre les affaires d'un particulier, & celles d'une nation? Et ne peut-on pas regarder les prémieres comme celles d'une petite famille, & les derniéres comme celles d'une grande?

Ma réponſe fut que certainement cela eſt ainſi. Il ajoûta : Un négociant particulier ne peut-il pas être ou paroître propriétaire d'un grand nombre de vaiſſeaux, faire un grand commerce, recevoir & en-

voyer à l'étranger une grande quantité de marchandiſes, & cependant décheoir, & ſe ruiner malgré tout ſon bruit & ſon fracas ?

Je répondis que cela pouvoit être, mais que l'on ne tarderoit pas à le découvrir, ſoit pendant ſa vie, ou à ſa mort; & que ſon grand commerce ſe trouveroit bientôt réduit à peu de choſe, ou à rien du tout; qu'il n'en étoit pas de même, quand on voyoit un homme faire un grand commerce, avoir à ſoi, ou employer un grand nombre de vaiſſeaux, continuer & augmenter toute ſa vie ſon commerce, & le nombre de ſes vaiſſeaux; quand on voyoit ſon fils & après lui ſon petit-fils faire la même choſe; que l'on devoit penſer alors inconteſtablement qu'un tel homme, ou une telle famille, avoit beaucoup profité par le commerce; car s'il ne leur avoit pas été utile, leur commerce bien loin d'avoir augmenté, n'auroit pas duré long-tems; voilà le cas des nations; & par la bonté divine c'eſt encore celui de l'Angleterre, quelque mal que nous ſoyons à préſent.

La raiſon de ceci, eſt auſſi évidente que la premiére; car par-tout où il ſe fait un grand commerce, ſurtout par tout où l'on a une grande navigation, & beaucoup de

de vaiſſeaux employés, quelque choſe qui arrive au marchand qui fait le commerce, un grand nombre de peuple y gagne certainement; le Roi tout le premier, & les officiers de ſes douannes; de plus une infinité de gens de toutes profeſſions: ſçavoir, cordiers, charpentiers, bouchers, braſſeurs, boulangers, porte-faix, matelots, chartiers, bateliers, manouvriers, & autres artiſans que le commerce & la navigation font vivre: ce qui directement ou indirectement, un peu plus, ou un peu moins intéreſſe tout le Royaume.

Mais, dira-t-on encore, ſi cette augmentation de commerce eſt fondée ſur des importations qui faſſent ſortir notre argent comptant, bien loin de nous enrichir, elle nous appauvrira?

Je réponds, que dans quelques cas cela peut être ainſi, & que dans quelques autres, comme je l'ai déja démontré, cela peut être autrement; mais que les effets le feront bientôt reconnoître: car ſi nous nous appauvriſſons, notre commerce en général, & le nombre de nos vaiſſeaux marchands iront viſiblement en diminuant; & étant appauvris nous perdrons néceſſairement, & notre fonds & les inſtrumens avec leſquels nous faiſions notre

 grand

grand commerce. Au contraire si le volume de notre grand commerce, regardé en général, augmente toujours, quoique quelque branche diminue, & sur-tout si nos vaisseaux se multiplient pendant une longue suite d'années; c'est une preuve infaillible des profits que nous faisons, & que nous acquérons de jour en jour de nouveaux instrumens & de nouveaux fonds pour commercer.

Il y en a qui voudroient borner la méthode de juger de la balance du commerce, à l'augmentation, ou à la diminution de la quantité de matiéres & d'espéces d'or & d'argent qui sont dans le Royaume : mais cette connoissance étant plus cachée & plus difficile à acquérir, il me semble que cela ne peut produire une démonstration aussi claire que l'autre, si tant est même que ce puisse jamais en être une; car l'argent semble aux observateurs vulgaires être le plus abondant, lorsqu'il y a moins d'occasions de l'employer, & au contraire plus rare, lorsque les occasions de le placer sont plus abondantes & plus avantageuses: sur ce pied-là nous paroîtrions avoir plus d'argent, lorsque nous avons moins de commerce; & c'est assûrément alors que la nation gagne le moins.

Ceci paroîtra plus clair à ceux qui remarquent que lorſque la Compagnie des Indes a une grande vente à faire, l'argent ſe trouve ordinairement plus rare à Londres; non qu'en effet cela ſoit réellement ainſi, & qu'il y en ait moins dans ce tems-là que dans un autre; mais parce que c'eſt une occaſion pour les particuliers d'en employer beaucoup dont ils cherchent à s'aſſûrer d'avance, ou qu'ils mettent en reſerve à cet effet. C'eſt par la même raiſon que le haut prix de l'intérêt de l'argent le fait paroître rare; parce qu'auſſitôt que chacun a pû ramaſſer une petite ſomme, il s'empreſſe de la placer. Pour éviter les répétitions, nous n'ajoûterons rien à ce que nous avons déja dit ſur ce point dans l'Introduction.

Je réponds encore que, quoique l'étude de la balance du commerce par l'inſpection de la quantité de matiéres d'or & d'argent que nous poſſédons, ſoit très-ingénieuſe & très-recommandable, cependant il ne nous importe pas autant de rechercher ſi nous gagnons ou ſi nous perdons, que de parvenir à pouvoir être ſûrs de gagner; l'un ne nous étant utile que pour parvenir à l'autre. Nous conſidérons donc la méthode de juger de la balance du

commerce par l'augmentation, ou la diminution de nos vaiſſeaux marchands, comme la plus ſûre & la plus néceſſaire.

C'eſt ici le lieu de demander ce que l'on peut faire en Angleterre pour y augmenter le commerce, & le porter au point non-ſeulement d'égaler celui de nos voiſins, mais même de le ſurpaſſer, & de tourner en notre faveur & à l'avantage de la nation la balance du commerce avec l'étranger.

Je réponds que c'eſt une grande & importante queſtion, & qui demande pour la réſoudre les plus grandes connoiſſances, & la plus grande expérience tant dans les affaires d'état que dans celles du commerce. Tout ce que nous avons écrit juſqu'ici, n'eſt qu'une ébauche de ce qu'on peut dire & faire à cet égard: ſi le lecteur n'y trouve pas tout ce qu'il pourroit deſirer, & tout ce que j'aurois voulu lui offrir ſur une matiére auſſi importante, j'eſpere au moins qu'il voudra bien me tenir compte de ma bonne volonté & de mon attachement pour ma patrie.

Le ſyſtême que je me propoſe de ſuivre pour parvenir à réſoudre cette grand queſtion, eſt etabli ſur ce principe, que ſi le commerce eſt grand, & qu'il y ait beaucoup

coup de vaiſſeaux de conſtruction Angloiſe qui y ſoient employés, il ſera utile & avantageux à la nation en général, quoiqu'il en ſoit du marchand particulier. Mon deſſein eſt d'établir d'abord quelques regles générales pour l'accroiſſement du commerce en Angleterre, & puis de propoſer les moyens de mettre ces regles générales en pratique. Les regles générales pour l'augmentation du commerce ne ſont pas en grand nombre. Elles ſe réduiſent aux quatre articles ſuivans.

1. Multiplier les mains, & augmenter le peuple dans le commerce.

2. Multiplier & augmenter les fonds dans le commerce.

3. Rendre le commerce aiſé & néceſſaire, c'eſt-à-dire faire en ſorte qu'il ſoit de notre intérêt de commercer.

4. Faire enſorte qu'il ſoit de l'intérêt des autres nations de commercer avec nous.

1. Faire un acte de naturaliſation, comme il a été dit ci-devant.

PREMIERE REGLE GE'NE'RALE:

Augmenter les mains dans le Commerce.

Il faut pour cela

2. Rendre l'admiſſion dans nos compagnies de marchands plus aiſée, & les établir ſur des baſes plus étendues.

3. Une admiſſion plus libre & plus aiſée d'habitans, de marchands & d'artiſans pour être bourgeois de nos villes & de nos bourgs.

4. N'empêcher qui que ce ſoit d'avoir autant d'apprentifs qu'il peut, ni d'avoir autant de métiers & autres inſtrumens & uſtenſiles propres à travailler qu'il lui en faudra.

5. Réduire l'intérêt de l'argent comme il a été dit.

6. Un peu plus de douceur & d'indulgence de la part de nos Eccléſiaſtiques. Elle retiendroit notre peuple chez nous, inviteroit les étrangers à venir s'habituer parmi nous, & par conſéquent augmenteroit le nombre des mains dans le commerce.

7. Elever & ſoulager le pauvre, de façon qu'il ne puiſſe être oiſif, ni périr de beſoin, ni être tenté d'abandonner ſon pays à cauſe de ſa miſere.

8. Accorder des honneurs & des préférences aux négocians dans les affaires de la nation, auxquelles leur expérience & leur éducation les a rendu propres, ce qui

qui en augmentera ſans doute le nombre.

SECONDE REGLE GE'NE'RALE:

Augmenter notre fonds capital dans le commerce.

Les mêmes meſures qui augmenteront les mains dans le commerce, opéreront naturellement une augmentation du fonds capital que nous y employons.

La réduction de l'intérêt y attirera ſurtout beaucoup d'argent; cur les perſonnes qui s'engagent dans le commerce, doivent néceſſairement y porter leurs fonds, s'ils en ont quelques-uns: quant aux ouvriers, & aux artiſans qui n'en ont aucuns, leur travail ajoute à celui que la nation a déja.

Mais on peut encore recourir à d'autres voies pour augmenter le capital que nous avons dans le commerce. On peut par exemple: 1. faire une loi pour tranſporter les billets & obligations, comme il eſt propoſé ci-devant. L'utilité de cette loi ſeroit très grande & reſſentie très-promptement.

2. Reſtreindre le commerce de nos colo-

colonies à l'Angleterre uniquement, empêcher toutes ſortes d'abus dans cette partie de notre acte de navigation : ceci contribueroit beaucoup à l'effet en queſtion.

3. Nous aſſûrer à nous mêmes le commerce & la navigation des bois de conſtruction, des mâts, des planches, du merrain importés dans les trois Royaumes de S. M. Cette branche venant à être uniquement dans les mains des ſujets du Roi, & les étrangers n'en poſſédant aucune partie, accroîtroit en très-peu d'années les richeſſes de l'Angleterre.

4. Empêcher l'exportation de nos laines, & encourager nos manufactures de laine.

5. Encourager & augmenter toutes nos pêches : on a expliqué ci-devant le ſeul moyen d'y réuſſir.

6. Etablir plutôt des manufactures de toiles que de laine en Irlande, & donner des privileges & des encouragemens extraordinaires aux premiers entrepreneurs.

7. Encourager préférablement les commerces qui conſomment le plus de nos manufactures, & qui nous fourniſſent le plus de matiéres premiéres pour être enſuite manufacturées en Angleterre, ou de denrées qui ſervent de matiére à d'autres

tres commerces, comme le fait ſinguliérement la Compagnie des Indes.

8. S'arranger de maniére que les dettes que S. M. contractées pour la marine, &c. ſoient toutes payées, & qu'à l'avenir tous les engagemens de S. M. ſoient remplis ponctuellement. Le retard de ces payemens eſt au corps politique, comme de grandes obſtructions au foie & la rate ſont au corps humain. Non-ſeulement ces accidens engendrent des incommodités, mais quelquefois auſſi des maladies aiguës & deſeſperées, auſſi bien que des maladies chroniques.

9. Diminuer nos jours de fêtes: on multiplieroit par là nos jours ouvrables; & en travaillant davantage & plus continuellement nous deviendrions plus riches. Richeſſes & fonds ſont la même choſe.

10. Rendre en entier à la ſortie le droit de douanne perçu à l'importation, (ſi l'état de nos affaires nous le permettoit), & non pas la moitié ſeulement ſur toutes les marchandiſes étrangeres apportées ici, & enſuite reexportées, comme l'on m'a aſſûré que le Roi de France venoit de le faire dans tous les ports de ſon Royaume. Une pareille remiſe accroîtroit prodigieuſement notre navigation, par conſéquent notre

notre peuple, auſſi-bien que notre commerce intérieur & étranger, & ſeroit ſuivant moi beaucoup plus avantageuſe pour la nation en général, que les ports francs particuliers. Elle contribueroit encore davantage à la choſe qui nous intéreſſe le le plus, ſavoir, le ſoûtien & l'accroiſſement de notre navigation, ſi les marchandiſes étrangeres qui ſeroient envoyées à l'étranger ſur vaiſſeaux de conſtruction Angloiſe, jouiſſoient ſeules du bénéfice de la remiſe du droit entier.

TROISIEME REGLE GE'NE'RALE:

Rendre le Commerce aiſé & néceſſaire, & par-là faire en ſorte qu'il ſoit de notre intérêt de commercer.

Voici les moyens que j'imagine devoir conduire à ce but.

1. La paſſation d'une loi pour autoriſer le tranſport des billets & obligations: elle rendra le commerce plus aiſé, ainſi qu'il a été dit ci-devant.

2. L'inſtitution d'un tribunal pour juger les affaires des marchands. Cet établiſſement ſera fort utile pour la même vûe: on l'a démontré précédemment.

3. La

3. La ſuppreſſion des charges du commerce, l'une deſquelles eſt la peine & les délais que l'on eſt obligé d'eſſuyer pour ſe faire rendre le droit à la douanne, & les grands frais qu'il faut payer pour les droits des viſiteurs employés, &c.

4. La réduction de l'intérêt de l'argent à 4 pour cent, qui rendra le commerce facile aux emprunteurs, & le rendra néceſſaire; c'eſt l'*Unum magnum*, c'eſt le grand, l'unique moyen; car tant que nous qui ſommes marchands, pouvons ſi aiſément devenir gentilshommes en achetant des terres au-deſſous du denier 20, qu'on ne s'attende pas que ſi nous gagnons, nous paſſions nos jours dans le commerce; ou ſi nous le faiſons, que nos enfans le faſſent auſſi.

QUATRIEME REGLE GE'NE'RALE:

Faire en ſorte qu'il ſoit de l'intérêt des autres nations de commercer avec nous.

Il y a cinq moyens pour cela.

1. Il faut que nous ayons une bonne & forte marine, & que nous ſoyons bien munis de proviſions de guerre, tant pour nous défendre, que pour attaquer, toutes les

fois

fois que l'honneur de la nation l'exigera, & que l'on nous en aura donné une juste occasion. Par là nous nous acquerrons une réputation de sagesse, & nous nous serons respecter des autres nations; nous serons conséquemment en état de les obliger à nous admettre à commercer, non-seulement librement avec celles, mais avec les conditions les plus favorables pour nous, & à nous traiter par-tout comme une nation que l'on considere.

2. Il faut que nous soyions sûrs de les approvisionner à aussi bon marché, ou à meilleur marché qu'aucune autre nation le fasse, ou le puisse faire, à quoi j'ose assûrer qu'on ne parviendra jamais, qu'on ne diminue l'intérêt de l'argent; & pratiquer ensuite les autres choses mentionnées ci-dessus, qui tendent toutes à multiplier les mains & les fonds dans le commerce; car ce n'est que par l'effet d'un grand nombre de mains & de beaucoup de fonds, que nous pourrons nous mettre en état de vendre à nos voisins à meilleur marché que les autres.

Mais, me dira-t-on, comment nous enrichirons-nous par cette méthode de vendre bon marché aux étrangers? On dit que le contraire est le chemin des richesses,

savoir,

ſavoir, de vendre cher, & d'acheter bon marché ?

Je réponds que dans le ſens étroit, cela peut être ainſi pour le marchand particulier; mais mon but dans ce diſcours eſt d'indiquer comment notre commerce public & général peut être dirigé, pour que les autres nations qui ſont en concurrence avec nous, ne nous l'enlevent pas; & qu'au contraire le nôtre puiſſe ſe ſoutenir, & augmenter aux dépens du leur. Si nous étions ſeuls à faire le commerce, nous pourrions, comme dit le proverbe: ordonner du marché comme il nous plairoit. Mais ſur le pied où les choſes ſont aujourd'hui, où chaque nation s'efforce de s'emparer de la plus grande partie du commerce qu'il lui eſt poſſible, cet autre proverbe eſt très-vrai: que quiconque veut trop gagner, perd trop.

3. La façon de ménager & de conduire nos traités avec les étrangers, peut contribuer beaucoup à faire en ſorte qu'il ſoit de l'intérêt des autres nations de commercer avec nous, & à faire voir au moins aux Princes étrangers en quoi & comment il eſt de leur intérêt de commercer avec nous.

4. L'équité publique & la bonne foi,

feront que les autres nations auront intérêt de commercer avec nous, & y trouveront de l'avantage; c'est-à-dire, que lorsque quelques marchandises ou denrées passent sous un sceau public, ce qui est être en quelque façon sous la foi publique & la garantie de la nation, il faut qu'elles soient exactes en longueur, largeur & qualité, suivant ce qu'annonce le sceau.

Qu'on prenne le même soin pour que nos harengs & nos sardines soient fidelement encaqués, comme il est ci-devant recommandé.

5. Si nous voulons engager les autres nations à commercer avec nous, il faut que nous recevions d'elles les fruits & denrées de leurs pays, tout comme nous leur envoyons les nôtres. Mais il est de notre intérêt d'empêcher sur toutes choses par l'exemple & par toutes sortes d'autres moyens les moins odieux & les moins rebutans qu'il est possible, l'introduction des manufactures étrangeres.

Les Vénitiens étant une nation qui consomme fort peu de nos manufactures, ont défendu encore depuis peu l'entrée & l'usage de notre drap Anglois; cependant nous tirons des pays de leur dépendance de grandes quantités de raisins de

Co-

Corinthe que nous achetons argent comptant : il me ſemble qu'il ſeroit avantageux pour nous d'en empêcher l'importation auſſi-bien que des glaces, verres à boire & autres marchandiſes des fabriques de Veniſe, attendu que nous pouvons fabriquer auſſi-bien tout en Angleterre.

Je penſe auſſi que le vin que nous tirons des Iſles Canaries, eſt un commerce très-préjudiciable pour nous. Ces Iſles conſomment très-peu de nos manufactures, très-peu de notre poiſſon, & des autres denrées Angloiſes. Elles ne nous fourniſſent non plus aucune denrée ni matiére qui puiſſe être manufacturée chez nous, ou que nous puiſſions tranſporter de chez nous à l'étranger ; en ſorte que nous ſommes obligés de payer argent comptant la plûpart des vins que nous en tirons. Il faut donc trouver quelques moyens d'obliger ces inſulaires à conſommer une plus grande quantité de marchandiſes d'Angleterre, & à nous vendre leurs vins meilleur marche, & ne pas ſouffrir qu'ils en augmentent le prix comme ils font chaque année, ſans quoi il faudra prendre des meſures pour en diminuer la conſommation chez nous.

Je me ſuis borné dans cette ſection,

à la balance du commerce, & dans mon premier discours, aux seuls points principaux & aux seuls principes relatifs au commerce général, sans entrer dans le détail d'aucun commerce en particulier. Les différentes branches de commerce avec différens pays, demandent des considérations distinctes & particulieres, eu égard au tems, au lieu, au nombre, à la qualité de nos concurrens & à d'autres circonstances qui servent à déterminer ce qui nous est avantageux ou préjudiciable, & qui peuvent nous indiquer les moyens de profiter de l'un, & d'éviter l'autre; mais comme ce seroit une trop grande entreprise pour un seul homme, je craindrois aussi que cela ne fît un trop gros livre pour être bien lû & bien médité.

J'ai briévement touché dans la préface quelque chose des différentes branches particulieres du commerce, que nous avons perdues, & que nous sommes sur le point de perdre, & j'ai dit par quelle raison elles nous échappent: j'ai indiqué aussi différentes branches que nous conservons encore, & j'ai marqué pourquoi nous les conservons: ces indications sommaires peuvent servir de guide à ceux qui voudront faire une recherche plus profonde,

de, & prendre une inſpection plus particuliere de nos différens commerces. Les hommes de génie & de talens qui deſirent ſervir leur pays dans un objet ſi néceſſaire en ce tems, pourront ajouter & rectifier par l'avantage du ſtyle, & la façon d'expoſer leurs penſées, ce qui manque à mon ouvrage de ce côté-là; mais quand d'autres, & moi aurons dit tout ce que l'on peut dire ſur cette matiere, il en faudra toujours revenir à conclurre que le bas prix de l'intérêt de l'argent eſt au commerce, comme l'ame eſt au corps; & que c'eſt une condition ſans laquelle on ne ſauroit s'attendre à voir augmenter le commerce, ni la culture des terres en Angleterre.

DES COLONIES.

LE commerce de nos colonies Angloiſes en Amerique, étant actuellement auſſi conſiderable qu'il l'eſt, & employant ſeul plus de vaiſſeaux que la plûpart des branches de commerce de ce Royaume; il n'eſt pas hors de propos de rechercher avec quelque exactitude quelle eſt la nature

des colonies, & quelles ſont leurs bonnes ou mauvaiſes conſéquences, tant relativement à l'Angleterre qu'aux autres Royaumes étrangers. L'examen en eſt d'autant plus intéreſſant que bien des gens, & même de très-habiles, ſont perſuadés que les colonies Angloiſes ont porté un grand prèjudice à ce Royaume en l'épuiſant de monde. Pour ſoutenir leur opinion ils alleguent l'exemple de l'Eſpagne, qui, diſent-ils, eſt preſque ruinée par la dépopulation que lui ont cauſée les Indes Occidentales. Afin de pouvoir approfondir la matiére & en donner une idée juſte, j'expoſerai d'abord mon ſentiment dans les propoſitions ſuivantes, après cela j'établirai chaque propoſition par toutes les raiſons les plus ſolides, dont je pourrai l'appuyer.

Premiere propoſition. Les terres, quoiqu'excellentes, n'enrichiſſent point un Royaume, ſans un nombre d'hommes ou de bras proportionné.

2. Tout ce qui tend à dépeupler un Royaume, tend à ſon appauvriſſement.

3. La plûpart des nations qui compoſent le monde policé, ſont plus ou moins riches, ou pauvres, à proportion de la rareté ou de l'abondance du peuple, & non

non à proportion de la ſtérilité ou de la fertilité de leurs terres.

4. Je ne conviens pas que le peuple en Angleterre ſoit ſenſiblement diminué à cauſe de nos colonies étrangeres; je me propoſe même de prouver le contraire.

5. Je ſuis dans l'opinion que nous avions beaucoup plus de monde en Angleterre, immédiatement avant la derniere peſte, (*a*) que nous n'en avions avant que nous ayons commencé nos établiſſemens à la Virgine, à la nouvelle Angleterre, aux Barbades, & aux autres colonies Angloiſes. (*b*)

6. Toutes les colonies ou plantations, nuiſent à la métropole, lorſque le commerce de ces colonies n'eſt pas attaché & borné à la métropole par des loix ſeveres, & par une bonne exécution de ces loix.

7. Les Hollandois tourneront à leur profit & tireront les plus grands avantages de toutes les colonies établies par quelque nation que ce ſoit, tandis que les commerces de ces colonies ne ſeront pas exacte-

(*a*) La peſte de Londres arriva en 1665.

(*b*) Les Anglois n'ont commencé à peupler la Virginie qu'en 1606. Ils ſe mirent en poſſeſſion de la Barbade en 1624.

actement bornés, confinés & attachés à la metropole.

8. Les Hollandois qui font de ſi grands progrès dans le commerce ne feront jamais probablement de tort à ce Royaume par leurs colonies.

9. Nous n'avons pas non plus beaucoup à craindre des François, des Eſpagnols & des Portugais ſur ce point, non pour les mêmes cauſes, mais pour d'autres.

10. Il eſt plus avantageux à l'Angleterre de laiſſer l'Iſle de Terre-Neuve inhabitée, que d'y envoyer des habitans avec permiſſion de s'y établir, ſous un gouverneur, des loix, &c.

11. La Nouvelle-Angleterre eſt la colonie la plus préjudiciable au Royaume d'Angleterre.

Développons ces propoſitions. *Les terres quoiqu'excellentes par leur nature, n'enrichiſſent point un Royaume, s'il ne s'y trouve des bras à proportion.*

Je ſuppoſe que tout homme judicieux conviendra aiſément de cette premiere propoſition; c'eſt pourquoi je n'en apporterai d'autres preuves que des faits.

La Paleſtine, autrefois la plus riche contrée de l'Univers, eſt devenue la plus pauvre, depuis qu'elle eſt tombée ſous la domi-

domination des Turcs, c'eſt-à-dire, depuis qu'elle eſt dépeuplée.

L'Andalouſie & le Royaume de Grenade étoient anciennement exceſſivement riches & remplis de bonnes villes; mais depuis que les Eſpagnols les ont dépeuplées, par l'expulſion des Maures, beaucoup de villes & de châteaux ſont tombés en ruine, & tout le pays eſt dans la plus grande pauvreté, quoique les terres y ſoient naturellement très-fertiles.

On pourroit donner cent autres exemples de la même eſpece.

2. *Tout ce qui tend à dépeupler un Royaume, tend à ſon appauvriſſement.*

Par conſéquent, tout ce qui tend à peupler un Royaume tend à le fortifier & à l'enrichir en tout ſens. La premiere propoſition étant accordée, je ne penſe pas que l'on nie celle-ci. Quant aux moyens, c'eſt-à-dire, les bonnes loix, par leſquelles un Royaume peut être peuplé, & par conſéquent enrichi, ils ſont la matiére & l'objet de tous les chapitres précédens, ſur leſquels pour éviter les répétitions, je prie le lecteur de jetter les yeux.

3. *La plûpart des nations dans tous les états-policés, ſont plus ou moins riches ou pauvres, à pro-*

à proportion de la rareté, ou de l'abondance de leur peuple.

Cette troisiéme propoſition eſt une conſéquence des deux premiéres, & tout l'Univers eſt témoin de la vérité qu'elle renferme. Les ſept Provinces-Unies, ſont certainement le morceau de terre le plus peuplé de la chrétienté, & aſſurément le plus riche, à proportion de ſon étendue. L'Angleterre pour ſa grandeur, en exceptant nos forêts, nos friches & nos communes, que nos propres loix nous défendent de cultiver & de mettre en valeur, eſt, je penſe, plus peuplée que la France, & par conſéquent plus riche à proportion de ſon étendue; l'Italie toûjours dans la même proportion plus peuplée & plus riche que la France; & la France plus peuplée que l'Eſpagne, & plus riche.

4. *Je ne conviens pas que le Peuple ſoit diminué en Angleterre, d'une façon ſenſible à cauſe de nos colonies étrangéres; mais je me propoſe de prouver le contraire.*

Je ſçais que ce point eſt la matiére d'une grande controverſe, & je penſe que pour un homme que je trouverai de mon ſentiment, on en verra mille d'une opinion contraire: mais je me flate que lorſ-

que

que les principes ſuivans, ſur leſquels j'établis mon opinion auront été bien examinés, il y aura moins de variété dans les ſentimens ſur cette matiére.

C'eſt une choſe certaine que depuis ſoixante ans un grand nombre de gens ſont partis chaque année, & continuent à ſortir de ce Royaume pour s'établir dans nos colonies: mais la premiére queſtion eſt de ſavoir, ſi dans le cas où l'Angleterre n'auroit pas eu de colonies pour y tranſporter tout ce monde, ces gens-là auroient pû ou voulu reſter chez nous & y vivre.

Je penſe qu'ils n'auroient pû, ni voulu y reſter.

Pour éclaircir cette queſtion, il faut conſidérer, quelle eſpece de gens étoient, & ſont ceux qui ont paſſé & qui continuent à paſſer dans nos colonies.

La nouvelle Angleterre étoit originairement déſerte, ainſi que chacun ſait, & depuis s'eſt ſucceſſivement peuplée par la tranſmigration d'un grand nombre de Puritains, qui n'ayant jamais pû ſe conformer aux loix eccléſiaſtiques d'Angleterre, & fatigués des cenſures & des perſécutions de notre clergé, furent forcés d'abandonner la terre de leurs peres, d'aller cher-

chercher ailleurs une autre demeure, & de se réfugier, comme plusieurs d'entre eux le firent en Allemagne & en Hollande, aussi-bien qu'à la nouvelle-Angleterre; & s'il n'y eût pas eu alors une nouvelle-Angleterre pour recevoir une grande partie de ce monde, l'Allemagne & la Hollande en auroient probablement profité en entier; mais certainement l'ancienne Angleterre les auroit toujours totalement perdus.

La Virginie & les Barbades furent d'abord peuplées par une sorte de gens fainéants, vagabonds, vicieux & destitués de moyens de vivre chez eux, peu propres au travail, si décriés par leur débauche, leur habitude de voler, & leur ivrognerie, que personne ne vouloit les employer à rien: c'étoient ces gens-là que les marchands & les maîtres des vaisseaux ramassoient dans les rues & dans les cabarets de Londres par le moyen de leurs embaucheurs; ils les habilloient, & les transportoient dans les colonies. Ces gens-là, dis-je, étoient tels, que s'il n'y avoit pas eu de colonies Angloises dans le monde, ils n'auroient jamais pû vivre en Angleterre, pour y servir leur patrie; mais ils y auroient fini presque tous par se faire pen-

pendre, par périr de faim & de misére, ou par une mort prématurée, suite ordinaire de la débauche & de la pauvreté. Les plus honnêtes gens d'entre eux auroient pris le parti de se faire soldats, se seroient fait tuer, ou seroient morts de fatigue dans les querelles de nos voisins, comme il est arrivé à plusieurs milliers de braves Anglois dans les guerres des Pays-Bas, & dans celles d'Allemagne, de France, de Suede, &c. ou bien s'ils avoient pû, soit en mandiant ou autrement, rassembler jusqu'à la somme de 2 schelins 6 derniers * pour se faire transporter en Hollande, ils se seroient fait domestiques des Hollandois qui ne refusent personne. Mais le principal progrès & accroissement de ces deux colonies de la Virginie & des Barbades, arriva pendant ou immédiatement après nos guerres civiles. Ceux qui avoient suivi le parti du Roi se voyant privés de leurs biens, & plusieurs d'entre eux n'ayant jamais été élevés au travail, ou en ayant perdu l'habitude depuis qu'ils s'étoient accoutumés à la vie militaire, & manquant de moyens de subsister avec le Roi qu'ils avoient suivi dans le pays étran-

* Environ un écu de 3 livres.

tranger, prirent le parti d'aller chercher fortune dans les colonies; d'un autre côté un grand nombre de soldats Ecossois de l'armée du Roi, qui, après la bataille de Worcester en 1652, resterent à la merci du vainqueur; consentirent volontiers à y être transportés.

La Virginie, les Barbades, la nouvelle-Angleterre, la Jamaïque & toutes les autres colonies du Roi aux Indes occidentales reçurent un nouveau renfort d'habitans très considérable, lors de la restauration. En 1660, le parti qui avoit prévalu jusqu'alors ayant, par la providence divine, été renversé, les troupes qui furent licenciées, beaucoup d'officiers restés sans emploi, tous les nouveaux possesseurs de titres se trouvant déchus, & dépossédés des terres & des biens dont ils s'étoient rendus maîtres sous le gouvernement précédent; se voyant passer tout d'un coup de l'opulence à la pauvreté, & ne trouvant plus moyen de vivre chez eux; d'autres enfin craignant le rétablissement des loix ecclésiastiques, dont ils ne pouvoient pas s'accommoder; tous furent forcés de passer aux colonies, ou de vendre leur liberté à d'autres pour y être transportés & nourris à leurs frais pendant un certain tems

temps. Ces colonies ont été constamment recrutées par cette espece de fainéans & de vagabonds, dont j'ai déja parlé, ramassés surtout dans les rues & les fauxbourgs de Londres, & de Westminster, & par les malfaiteurs condamnés pour crimes, pour lesquels, suivant la loi, ils auroient dû souffrir la mort, & aussi par nombre de Quakers qui furent bannis à cause des assemblées qu'ils tenoient sous prétexte de Religion.

Si l'on juge par tout ce que l'on vient de dire des especes de gens par lesquels nos colonies ont été recrutées dans tous les tems, on se convaincra aisément que dans l'état & les circonstances où étoient ces gens-là, l'Angleterre les auroit toûjours nécessairement perdus, si le Roi n'avoit pas eu des colonies où ils eussent pû se réfugier.

Pour éclaircir de plus en plus cette vérité, considérons ce que l'ingénieux auteur (*a*) des Observations sur les extraits mortuaires a prouvé à la page 76, & dans d'autres endroits de son livre touchant la ville de Londres. (*b*) „ La ville de Londres,

(*a*) Le capitaine Graunt.

(*b*) Les clercs de différentes paroisses de Londres,

„ dres, dit-il, répare ſes habitans une
„ fois en deux ans, quelle que ſoit la mor-
„ talité qu'il y ait, ſoit par la peſte, ou
„ autre fleau." Il dit encore à la page
„ 101 : „ S'il y a de l'attrait pour cent
„ perſonnes de la campagne à venir s'ha-
„ bituer à Londres, c'eſt-à dire, s'il y a
„ des moyens pour que cent perſonnes
„ puiſſent mieux vivre à Londres qu'à la
„ campagne, la perte d'un quart ou d'un
„ tiers de ce nombre eſt bientôt réparée
„ par des gens de la campagne qui accou-
„ rent inceſſamment de là à Londres, juſ-
„ ques à ce que faute d'emploi & de trou-
„ ver à ſe placer, la ville les rejette
„ & les rende."

1. Ce qu'il a prouvé touchant la ville de Londres, je le dis de l'Angleterre en général, & on peut dire la même choſe de quelque Royaume ou pays que ce ſoit. Le nombre de notre peuple ſera toujours en proportion de l'emploi que nous aurons à lui donner ; & ſi nous ſuppoſions que nous n'avons en Angleterre de l'occupation que pour cent perſonnes, & qu'il

dres, fourniſſent chaque ſemaine des liſtes des morts & des naiſſances, c'eſt ſur ces liſtes que le capitaine Graunt a fait ſes obſervations.

qu'il en ſoit né & s'en ſoit élevé parmi nous 150, je dis qu'il qu'il faut qu'il y en ait 50 qui ſortent du pays ou qui meurent de faim, ou bien qui ſe faſſent pendre, ſoit que nous ayons ou que nous n'ayons pas de colonies.

2. Si, à cauſe que l'on trouve plus de facilité pour vivre dans nos colonies, nous avons vû ſortir plus de monde de notre pays que nous n'aurions vû ſi nous n'avions pas de colonies, je raiſonnerai comme le capitaine Graunt dans le cas ſuppoſé de la ville de Londres. Quand l'émigration deviendroit exceſſive, ce qui, je penſe, ne pourroit jamais arriver uniquement par le fait de nos colonies, cette diminution de peuple ſe répareroit de même; car une grande diſette de peuple occaſionneroit des ſalaires plus conſidérables, & ſi nos loix donnoient de l'encouragement & des facilités pour s'établir parmi nous, elles nous procureroient un ſupplément de peuple, ſans avoir la peine de l'élever, c'eſt ainſi que les Hollandois ſont continuellement recrutés, & l'ont toujours été dans leurs plus grandes extrémités.

PREMIERE OBJECTION.

Mais, dira-t-on, la facilité de passer aux colonies, les moyens engageans dont on se sert ordinairement pour persuader les gens d'aller s'y établir, l'attrait d'y vivre avec des hommes qui parlent la même langue que nous, tout cela ne fait-il pas des raisons bien fortes pour porter le peuple du Royaume à quitter le pays? Et par ces circonstances n'en sort-il pas un plus grand nombre qu'il n'en sortiroit pour passer dans les pays étrangers dont ils n'entendent pas la langue?

Je réponds 1. qu'il n'est pas beaucoup plus difficile de passer en Hollande qu'aux colonies.

2. Si plusieurs de ceux qui vont dans les colonies ne pouvoient pas y passer, ils seroient forcés de s'en aller dans les pays étrangers; quand même, il seroit dix fois plus difficile d'y passer qu'il ne l'est, ou ce qui est bien pire, ils se mettroient dans le cas que nous avons déja dit de se faire pendre, pour ne pas mendier, ou mourir de faim.

3. Je conviens que la facilité de passer aux colonies peut engager quelques gens de plus à quitter leur pays qu'il n'y en auroit,

roit, s'il n'y avoit pas d'autre refuge que les pays étrangers. Mais si l'on considere que nos colonies consomment une très-grande quantité de nos manufactures Angloises, dans presque tous les genres imaginables ; qu'elles employent d'ailleurs plus de deux tiers de nos vaisseaux marchands, ce qui entretient constamment notre navigation, & fait peut-être vivre deux cens mille personnes dans le Royaume ; il faudra conclurre sur l'objet en général, que nous n'avons pas moins de monde en Angleterre depuis l'établissement de nos colonies ; mais qu'au contraire nous en avons davantage.

SECONDE OBJECTION.

On dira encore : N'est-ce pas argumenter & conclurre ici contre l'expérience ? Chacun n'est-il pas témoin que le Royaume d'Espagne, autrefois si puissant, est presque dépeuplé & ruiné par la quantité de monde qui en part continuellement pour passer aux Indes Occidentales, & toutes les autres nations ne diminuent-elles pas en nombre de sujets à mesure qu'elles acquierent des colonies ?

Je réponds 1. En me soumettant ce-

pendant à ce que des gens plus éclairés que moi pourront décider, que les efforts que l'Eſpagne a faits pour établir chez elle l'uniformité de Religion, ont dix fois plus contribué à la dépeupler, que toutes ſes colonies dans l'Amérique. En effet eſt-ce pour une autre cauſe que l'on a expulſé tant de milliers de Maures qui avoient bâti, & qui habitoient la plus grande partie des principales villes d'Andalouſie, d'Arragon, & du Royaume de Grenade? n'a-ce pas été pour cela, & pour cela ſeul, que l'Inquiſition a expulſé & expulſe encore aujourd'hui un nombre infini de riches Juifs qui ſont paſſés avec leurs familles & leurs biens en Allemagne, en Italie, en Turquie, en Hollande & en Angleterre? N'eſt-ce pas cela qui a cauſé ces longues & couteuſes guerres entre le Roi d'Eſpagne & les habitans des Pays-Bas, & la perte de tant de ſang Eſpagnol & de tant de tréſors? N'eſt-ce pas cette conduite qui a fait perdre à ce Monarque les ſept Provinces-Unies que nous voyons aujourd'hui prodigieuſement riches & remplies de peuples, & qui tient la Flandre dans un état de foibleſſe qui lui fait appréhender continuellement de devenir la proie de ſes voiſins?

Je réponds en ſecond lieu, qu'il faut ſage-

ſagement diſtinguer entre pays & pays. Quoique les colonies puiſſent avoir épuiſé l'Eſpagne de monde, il ne s'enſuit pas qu'elles ayent épuiſé ou qu'elles puiſſent épuiſer l'Angleterre & la Hollande. Car par-tout où la liberté & la propriété n'eſt pas bien aſſurée, & où l'on ſouffre le taux de l'intérêt de l'argent à 12 pour cent; il ne ſauroit y avoir de manufactures conſidérables. On n'y laboure, on n'y cultive, & on n'y engraiſſe des beſtiaux qu'autant qu'il faut, pour ainſi dire, pour vivre & ſe procurer le néceſſaire. Or partout où il y a peu de manufactures, & où les terres ſont peu cultivées, la plus grande partie du bénéfice des colonies, bien loin de tourner au profit de la métropole, deviendra l'appanage d'autres nations chez leſquelles il y a plus de manufactures, & où les productions de la terre ſont en plus grande abondance. Il s'enſuit de-là que des colonies ainſi dirigées deviennent des ſujets d'épuiſement pour la métropole: mais il en eſt tout au contraire de celles qui appartiennent à des nations, ou métropoles où la liberté & la propriété ſont mieux conſervées, & où l'intérêt de l'argent eſt reſtraint à un bas prix. La preuve en eſt que chaque perſonne envoyée dans

les colonies avec des Negres, & des outils pour y travailler, employant ordinairement dans nos Isles 8 ou 10 Noirs avec elle sur chaque habitation, on peut compter que chaque Anglois habitant à la Jamaïque ou à la Barbade, fournit de l'emploi à quatre hommes en Angleterre, tant par les provisions, habits & ameublemens qu'ils consomment, qu'en matelots & autres gens employés à préparer les matériaux nécessaires pour bâtir, avitailler & équiper les vaisseaux qui servent au transport de toutes ces choses.

Je réponds en troisieme lieu que la Hollande envoye actuellement chaque année autant & plus de monde que l'Espagne pour résider dans ses colonies & forteresses, & pour armer ses vaisseaux dans les Indes Orientales, indépendamment de ce qu'elle en envoye dans les Indes Occidentales, & que cependant cet Etat est si éloigné de voir diminuer chez lui, le nombre de ses peuples, qu'il est au contraire évident qu'il augmente prodigieusement. J'espere tout de même démontrer dans l'article suivant que l'Angleterre a constamment augmenté en peuple chez elle depuis l'établissement de nos colonies en Amérique, quoique pas en aussi grande

quantité à proportion que les Hollandois.

5. *Je pense qu'immédiatement avant la derniere peste nous avions plus de monde en Angleterre que nous n'en avions avant l'établissement, des colonies de la Virgine des Barbades, &c.**

Je sais que la preuve de ceci ne peut-être au plus que conjecturale: mais j'ai pour me confirmer dans mon opinion, le plus ingénieux calculateur connu, que ce siecle ait produit en Angleterre; c'est le capitaine Graunt: voici comme il s'en explique à la page 88 du Traité dont nous avons déja parlé.

„ A tout prendre nous pouvons donc „ conclurre que notre nation en général „ est devenue plus nombreuse, & qu'en „ conséquence la diminution que l'on re- „ connoît des villes des Winchester, Lin- „ coln, & autres semblables, doit être „ attribuée à d'autres raisons qu'à celle de „ recruter Londres uniquement."

De

* C'est-à-dire, qu'il y avoit plus de monde en Angleterre immédiatement avant 1665 qu'il n'y en avoit avant 1606, temps auquel les Anglois ont commencé l'établissement de leurs colonies, quoique découvertes plusieurs années auparavant.

De plus, par les calculs de cet Auteur, il eſt prouvé que les habitans de Londres & des lieux adjacens ont augmenté preſque du double depuis 60 ans, & cette ville a été ordinairement regardée comme une indication du reſte.

Je ſais que l'on dira que quoique Londres ſoit ainſi beaucoup augmenté, d'autres villes ſont diminuées d'autant à proportion; mais cette obſervation ne peut avoir de force ſi l'on conſidere combien il y en a qui ſe ſont accrues auſſi-bien que Londres: ſavoir Yarmouth, Hull, Scarborough, & d'autres Ports dans le Nord de l'Angleterre, comme auſſi Liverpool, Winchester, Briſtol, Portſmouth, Lyme & Plimouth; & avec cela ſi l'on conſidere quelles améliorations on a faites depuis 60 ans, en défrichant, en entourant de murs des terres auparavant vagues & incultes, des forêts & des parcs, en deſſéchant des marais, & tant d'autres lieux inhabités, que l'on cultive à préſent, &c. je penſe qu'il paroîtra probable à chacun que nous avons à préſent en Angleterre ou que nous avions au moins avant la derniere peſte plus de monde que nous n'en avions, lorſque nous avons commencé à établir des colonies, malgré même le grand nom-

nombre d'hommes qui ſont paſſés d'ici en Irlande, pays que je ne mets pas au nombre des colonies utiles à l'Angleterre, eu égard à l'état préſent de nos loix, & que mon deſſein n'eſt pas de comprendre dans l'objet de ce diſcours, quoiqu'on puiſſe en tirer des choſes qui lui ſoient applicables.

On demandera peut-être comment il eſt arrivé que ſous les regnes d'Henri IV & d'Henri V, & ſous ceux qui les ont précédés, nous ayons été en état de mettre ſur pied des armées prodigieuſes, de les employer dans des guerres étrangeres, & cependant de garder dans le Royaume un nombre d'hommes ſuffiſant pour ſa défenſe, & pour la culture de nos terres, ſi nous avions moins de monde dans les ſiecles paſſés qu'à préſent.

Je reponds 1. que la grandeur des armées n'eſt pas toujours une marque certaine de la multitude du peuple dans une nation, qu'elle naît le plus ſouvent de la nature du gouvernement & de la diſtribution des terres; par exemple dans un Etat où le Prince & les ſeigneurs ſont propriétaires de toutes les terres, quoique le peuple ſoit rare, les armées en quelques occaſions peuvent être fort nombreuſes,

comme dans les Indes Orientales, en Turquie, & dans les Royames de Fez & de Maroc, dont le Roi, dit-on, avoit rassemblé, il n'y a pas longtemps, une armée de 150 ou 200 mille hommes, quoique chacun sache que dans ce pays-là le peuple y est aussi rare qu'en aucun autre endroit du monde. Depuis que le nombre des terres en franc-aleu, s'est si fort multiplié en Angleterre; & qu'elles ne sont plus tenues par des serfs, il est sans doute & plus difficle & bien plus coûteux de rassembler un grand nombre d'hommes pour les mener à des guerres étrangeres.

2. Que depuis que l'usage de la poudre à canon & des armes à feu est répandu dans le monde toute sorte de guerre est plutôt devenue une dépense d'argent, qu'une dépense d'hommes, & que le succès suit plutôt le parti qui peut fournir de l'argent le plus long-temps & le plus abondamment que celui qui a le plus grand nombre d'hommes, que par conséquent les armées des princes en Europe sont devenues plus proportionnées à leurs richesses qu'au nombre de leurs sujets.

6. *Toutes colonies prejudicient à la métropole, lorsque les commerces de ces colonies ne*

ne sont pas bornés & confinés à leur metropole, par des bonnes loix, & une severe exécution de ces loix.

1. Ce que pratiquent à cet égard tous les gouvernemens de l'Europe, est une preuve de la vérité de cette proposition. Les Danois se réservent à eux-mêmes le commerce d'Islande, les Hollandois celui de Surinam & de tous leurs établissemens dans les Indes Orientales, les François, Saint Christophe & leurs autres colonies en Amérique, les Portugais, le Brésil & toutes ses côtes, les Espagnols de même à l'égard de leurs vastes possessions qui bornent l'Océan dans les Indes Occidentales, & de leurs différentes Isles; nos propres loix semblent désigner la même chose à l'égard de tous nos établissemens dans la Nouvelle Angleterre, la Virgines, les Barbades, &c. quoique nous ne soyons pas encore parvenus à une exécution complette & effective de ces loix.

2. Les colonies étant d'abord peuplées, & ensuite successivement nourries & recrutées par des sujets de la métropole, & le peuple étant une richesse, cette perte de peuple, qu'elle soit plus ou moins grande, est toujours un préjudice pour la métropole, à moins que les consommations

de

de cette partie de ſes ſujets au-dehors, ne donnent de l'occupation à beaucoup plus de monde chez elle, ce qui ne peut jamais arriver ſi les étrangers ne ſont pas exclus du commerce de la colonie. Je penſe que ceci ne ſera révoqué en doute par perſonne de ceux qui entendront la propoſition ſuivante.

7. *Que les Hollandois retireront plus d'avantage que toute autre nation de toutes les colonies établies par quelque Royaume de l'Europe que ce ſoit, dont les différens commerces ne ſeront pas étroitement attachés & confinés à la métropole.*

Tous ceux qui connoiſſent la nature & les effets du bas prix de l'intérêt, & du peu de droits d'entrée & de ſortie, conviendront aiſément de cette propoſition-ci: Par tout pays où le marché eſt libre & ouvert, celui qui pourra faire de meilleures conditions, c'eſt-à-dire, celui qui pourra acheter plus cher, & vendre meilleur marché, ſera ſûr d'attirer le commerce; or quelle eſt la nation qui peut faire de meilleures conditions ſinon celle qui a l'argent à plus bas prix, & qui paye le moins de droits d'entrée & de ſortie? Tel eſt préciſément le cas des Hollandois: voilà pourquoi avant l'acte de navigation, il

il y avoit dix vaiſſeaux Hollandois à la Barbade, contre un Anglois.

8. *Que les Hollandois, malgré leurs progrès & les grands avantages qu'ils ont ſu ſe procurer dans le commerce, ne porteront vraiſemblablement jamais de préjudice à ce Royaume par l'accroiſſement de leurs plantations.*

1. En effet les Hollandois n'ont jamais fait de grands progrès dans les colonies, où il a fallu planter & défricher; je me ſouviens qu'ils acquirent, il y a environ vingt ans l'Iſle de Tabago dans les Indes Occidentales; cette Iſle eſt très-fertile & propre à produire du ſucre, ainſi que toutes les autres denrées qui ſont cultivées à la Barbade, & ſuivant que je l'ai ouï dire à pluſieurs habitans, elle eſt mieux fournie que la Barbade de rivieres propres à faire travailler des moulins à eau qui ſont d'un grand uſage pour écraſer les cannes de ſucre. Ils la poſſedent encore de même que Curaçao & quelques autres; ils étoient même ſi ardens il y a 16 à 17 ans à en encourager l'établiſſement, qu'outre tout ce qu'ils avoient déja fait en Hollande dans cette vûe, ils firent courir des billets ſur la bourſe de Londres, par leſquels ils offroient de grands priviléges à tous ceux qui voudroient aller s'y établir.

Non-

Non-obſtant tout cela, Tabago n'eſt pas aujourd'hui, à beaucoup près, auſſi bien cultivée que la Jamaïque l'eſt depuis cinq ans. Les Hollandois n'ont pas mieux réuſſi dans les défrichemens en aucun autre temps, ni en aucun autre lieu du monde ; leurs établiſſemens & leurs progrès dans les Indes Orientales ont été uniquement dûs au ſuccès de leurs armes, à leur intelligence dans le commerce, & aux villes & châteaux qu'ils ont élevés ſur les côtes pour exclurre toute autre nation des pays qu'ils ſe ſont ſoumis, & nullement aux ſoins qu'ils ont pris pour eſſartir la terre, pour la défricher & la planter ; comme ont fait les Anglois.

Je penſe que tous ces faits ſont un argument très-fort en faveur de ma propoſition.

2. La dialectique m'offre un ſecond argument pour la prouver ; j'ai parlé ci-devant des différens accidens & moyens par leſquels nos colonies ſont parvenues de temps à autre à ſe peupler & à s'augmenter.

Or les Hollandois n'ayant jamais éprouvé ces accidens, n'ont pas eu les mêmes occaſions d'établir des colonies, où il ait fallu eſſartir & défricher la terre, comme les Anglois l'ont fait.

Car 1. en Hollande l'intérêt de l'argent & les droits d'entrée & de ſortie ſont très-bas, ce qui, joint aux autres encouragemens pour le commerce dont il eſt parlé précédemment dans cet ouvrage, donne de l'emploi à tout le monde, & tant aux naturels qu'aux étrangers qu'ils ont ſu attirer chez eux.

2. La liberté qu'ils accordent, ou du moins la tolérance qu'ils ont pour toutes les Religions, tant à l'égard des Juifs qu'à l'égard des Catholiques Romains &c., donne à tous leurs habitans une ſûreté entiére, fait qu'ils n'en chaſſent aucun, & que perſonne n'eſt forcé de ſe bannir volontairement pour cette raiſon.

3. Le ſoin extraordinaire avec lequel ils pourvoient à la ſubſiſtance & à l'emploi de leurs pauvres, met tout le peuple à l'abri de mourir de faim, ou d'être obligé de voler, par conſéquent à l'abri de ſe faire pendre. Je pourrois ajouter que depuis très longtemps ils n'ont point eu parmi eux de guerres civiles, & conclurre de tout cela, que comme les Hollandois n'ont pas jusqu'à préſent fait grand'choſe dans l'établiſſement de cette eſpece de colonie, où il faut eſſartir & défricher la terre, ils n'y feront pas de grands progrès,

& que les colonies Angloises que nous avons établies en Amérique sont un très-bon effet qui provient de plusieurs mauvaises causes.

9. *Nous ne devons pas beaucoup craindre les progrès des François, des Espagnols & des Portugais sur le fait des colonies, non pour les mêmes raisons, mais pour d'autres.*

Il est certain que les François se sont établis dans les Indes Occidentales presqu'aussitôt que nous; il n'est pas moins certain que leurs colonies n'ont pas fait des progrès considérables: cette différence fait que je me suis souvent occupé à en rechercher les raisons, je l'attribue à deux principales.

La premiére est que le gouvernement de France étant purement monarchique, ce n'est que depuis fort peu de temps qu'il a donné quelqu'attention au commerce & à la navigation.

La deuxieme & la principale, est, que les habitations des François dans les Indes Occidentales, ne sont pas en franc-aleu comme celles des Anglois; mais dépendantes de la compagnie des Indes Occidentales. Cette compagnie est elle-même sous la dépendance du Roi comme propriétaire de tous les endroits où elle s'établit.

blit. Elle taxe les habitans à meſure que le Roi la taxe. Il n'eſt donc pas vrai-ſemblable que ces colonies puiſſent jamais faire de grands progrès. La propriété des biens & la ſûreté de la ſucceſſion ſont les grands mobiles qui excitent le plus ſurement l'induſtrie.

Quoique bien des gens, qui n'ont pas beaucoup approfondi la matiére, croyent que les Eſpagnols ont fait de grands progrès dans l'établiſſement des colonies; je penſe que depuis que les Anglois s'y ſont appliqués, ils ont défriché & mis en valeur 50 habitations, & conſtruit autant de maiſons, contre une que les Eſpagnols ont bâtie. Il ne ſera pas difficile de s'en convaincre, ſi l'on conſidére,

1. Qu'il n'y a pas plus de 50 à 60 ans que les Anglois ſe ſont appliqués à former leurs colonies.

2. Que les Eſpagnols ſe ſont mis en poſſeſſion des Indes Occidentales vers le regne d'Henri VII, ce qui fait près de 200 ans (*a*).

3. Que les Eſpagnols ont dix fois plus augmenté leur domination dans les Indes Occidentales par conquêtes, qu'en formant

(*a*) En 1494.

mant des habitations, en plantant & défrichant.

4. Que les Eſpagnols trouverent dans les Indes Occidentales un grand nombre de villes & villages déja bâtis, habités, & une grande partie du pays défriché & cultivé avant leur arrivée.

5. Que les habitans que les Eſpagnols y ont trouvés & ſubjugués, étoient tels qu'ils ont pû s'allier avec eux; d'où il eſt ſorti une eſpece de peuple qu'ils appellent Metices, au lieu que les endroits où les Anglois ont été s'établir & former des habitations, étoient ou entiérement déſerts, ou tels que les habitans étoient de purs ſauvages, avec leſquels ils n'ont jamais pû contracter de mariages. (*a*)

6. Qu'à préſent même, & après un auſſi long eſpace de temps, les Eſpagnols ne ſont pas en aſſez grand nombre dans aucune partie des Indes Occidentales pour pouvoir raſſembler dans un mois de temps dix mille Eſpagnols ſous les armes.

Je conjecture de tout cela,

1. Que S. M. a acquis plus de ſujets An-

(*a*) Il y a quelques exceptions à faire à ce que Child dit ici.

Anglois dans toutes ſes colonies depuis 60 ans que le Roi d'Eſpagne n'a de ſujets Eſpagnols dans les ſiennes depuis 200 ans.

2. Que les progrès des Eſpagnols dans l'établiſſement des plantations, n'ont aucune proportion avec ceux des Anglois.

3. Que voyant que les Eſpagnols dans leur plus grande proſpérité, & avec tant d'avantages, n'ont été que de mauvais planteurs, ont ſi peu avancé dans la culture des colonies, & ont fait des progrès auſſi lents, ſoit pour établir, ou pour peupler les parties des Indes Occidentales dont ils ſont en poſſeſſion; nous ne devons pas appréhender que cette nation nous ſurpaſſe jamais en force & en nombre dans ſes colonies, ni dans la culture, & dans la production des denrées qu'on peut retirer de ces pays-là.

Quant aux raiſons pourquoi le peuple eſt ſi peu nombreux dans les colonies Eſpagnoles, je crois qu'il n'en faut chercher d'autres que celles-ci, premiérement & principalement, parce qu'ils y ſuivent la même police & le même gouvernement civil & eccléſiaſtique qu'en Eſpagne; les mêmes raiſons qui font qu'ils manquent de monde dans la métropole empêchent le peuple de s'accroître & de

devenir nombreux dans leurs colonies. Nous au contraire, quoique nous travaillions [& il faut le dire, bien inutilement] en Angleterre pour établir l'uniformité de religion, nous accordons cependant autant de liberté ſur ce point dans nos colonies qu'on en a en Hollande.

Il eſt vrai que le gouvernement de la Nouvelle-Angleterre étant plus indépendant de ce Royaume qu'aucune autre de nos colonies, & le peuple qui eſt allé s'y établir, s'étant trouvé plus généralement d'une ſeule & même ſecte que ceux qui ont paſſé dans nos autres établiſſemens; il s'y eſt élevé il y a quelques années une perſécution aſſez violente contre les Quakers; mais les Nouveaux-Anglois ont depuis mieux entendu leurs véritables intérêts, enſorte que depuis 5 ou 6 ans, je n'ai pas ouï-dire qu'ils aient cherché à les inquiéter, quoique je ſois bien informé qu'il y a à préſent parmi eux beaucoup plus de Quakers, & autres gens qui penſent différemment en matiére de religion, qu'il n'y en avoit du temps de la perſécution, & de leur plus grande ſévérité, qui n'a eu d'autre effet que d'augmenter dans ce pays-là le nombre des Non-conformiſtes.

Une

Une ſeconde raiſon, pourquoi les productions des Indes Eſpagnoles ſont ſi peu conſidérables en comparaiſon des Angloiſes, & pourquoi leurs progrès ſont, & ſeront toujours fort inférieurs à ceux des Anglois, tant pour ce qui regarde la culture des terres, que l'augmentation du peuple; c'eſt, je penſe, la cherté du fret de leurs vaiſſeaux, lequel eſt quatre fois plus fort que le nôtre. Si vous voulez ſavoir pourquoi cela eſt ainſi, 12 pour cent d'intérêt répondront à la plus grande partie de votre queſtion, quoiqu'il y ait auſſi d'autres cauſes moins conſidérables qui y concourent, & dont quiconque connoît l'Eſpagne ou lira attentivement ce traité, s'appercevra bientôt.

Les gros droits que l'on perçoit dans l'Eſpagne, ſont une troiſiéme raiſon; car il n'eſt pas douteux que les gros droits étouffent auſſi bien la culture que le commerce.

Une quatriéme raiſon ſe tire du travail aſſidu & de l'application ſinguliére avec laquelle les Eſpagnols cherchent l'or & l'argent dans leurs mines. L'exploitation de ces mines détruit quantité de leurs ſujets, ou du moins de leurs eſclaves; elle fait qu'ils négligent en grande partie de cultiver

ver la terre, & de lui faire produire des denrées qui pourroient leur procurer une bien plus grande navigation, leur occuper un bien plus grand nombre d'hommes tant par terre que par mer.

La multitude de leurs moines & de leurs religieuses & autres reclus auxquels le mariage est défendu, offre une cinquiéme raison.

La troisiéme ration dont j'ai à parler, est la Portugaise: quant à celle ci, je suis forcé d'avouer qu'ils ont été grands cultivateurs en Bresil & ailleurs. Si cependant par de bonnes loix nous conservons bien notre peuple & nos colonies, j'ai raison de croire qu'à moins que les Portugais ne changent leur politique, ce qu'il leur est presqu'impossible de faire, ils ne pourront jamais soutenir de concurrence avec nous, beaucoup moins encore porter préjudice à nos établissemens en Amérique.

Il y a beaucoup d'apparence non-seulement qu'ils ne nous ont porté aucun préjudice; mais que c'est nous qui leur en avons fait; car de mon temps nous avons absolument banni d'Angleterre la consommation de leurs moscovades & sucres bruts, & nous avons fait réduire leurs sucres blancs dans toutes les parties de l'Europe non-

seu-

ſeulement de prix, mais auſſi de quantité, l'ayant fait tomber du prix de 7 à 8 l. ſterl. le quintal, à 50 ſchelins ou 3 liv. ſterl. & pour ce qui eſt de la quantité, chacun ſait que leurs flottes du Bréſil qni rapportoient autrefois cent à cent vingt mille caiſſes de ſucre, en rapportent à peine trente mille caiſſes depuis la grande augmentation des Barbades.

La raiſon de la décadence des productions des Portugais au Bréſil, vient certainement de ce que nos colonies Angloiſes ſont établies ſur de meilleures loix.

Ce qui étouffe principalement les colonies Portugaiſes, ſont les mêmes raiſons dont nous avons déja parlé, qui empêchent les colonies Eſpagnoles de proſpérer, les droits exceſſifs dans la métropole, la cherté du fret, le haut intérêt de l'argent, la multitude des moines & autres perſonnes à qui le mariage eſt défendu, &c.

De tout ce qui a été dit ſur les colonies en général, je tire deux concluſions principales.

1. Que les colonies Angloiſes, à l'exception de l'Irlande & de la nouvelle Angleterre peuvent être plus profitables à l'Angleterre que toutes les autres colonies

nies du monde ne peuvent l'être à leurs métropoles, quand bien même leurs différentes branches de commerce seroient plus étroitement assujetties & confinées qu'elles ne le sont à la métropole par de bonnes loix, & par une bonne exécution de ces loix.

2. Qu'il est au pouvoir de S. M. & du Parlement, en ôtant toutes sortes de droits sur le sucre, de rendre s'ils le veulent cette denrée plus proprement une denrée Angloise, que le harang blanc n'est une denrée Hollandoise, & de mettre le Royaume d'Angleterre en état de se procurer de plus grands profits par le sucre que les Hollandois n'en retirent par la pêche du harang, ce qui fera tomber peu à peu toutes les colonies des autres nations & les réduira à rien.

10. *Il seroit plus avantageux pour l'Angleterre que l'Isle de Terre-neuve restât inhabitée, que de permettre que l'on y envoye des habitans pour former une colonie avec un gouverneur, des loix, &c.*

J'ai traité, jusqu'ici des colonies en général, la plûpart de celles d'Angleterre étant semblables les unes aux autres par la nature de leur sol & de leurs productions, excepté cependant celle de Terre-

neuve

neuve & la nouvelle-Angleterre dont je parlerai ci-après.

Les avantages que ce Royaume a retirés de l'Isle de Terre-neuve sont uniquement fondés sur la pêche, dont l'importance est bien connue, tant de nos gentilshommes que de nos marchands, principalement de ceux qui habitent les provinces de l'Ouest de l'Angleterre qui s'adonnent surtout à ce commerce.

C'est une chose certaine, & dont nous avons des preuves incontestables que dans l'année 1615, les Anglois employoient 250 vaisseaux tant grands que petits à pêcher sur cette côte; & il n'est à présent que trop évident que nous n'y employons pas actuellement au-dessus de 80 voiles de tous les ports du Royaume.

Il est aussi généralement reçonnu que quand nous employions un si grand nombre de vaisseaux à cette pêche, le prix courant de notre poisson à Terre-neuve, étoit à 17 reaux, année commune, ou 8 sch. 6 den. de notre monnoie par quintal; & que depuis, à mesure que nous avons perdu du terrein dans ce commerce, & que les François ont augmenté le leur, nous avons été en augmentant d'année en année le prix de notre poisson

depuis 17 réaux jusques à 24, année commune, ou 12 schellins prix auquel il se vend ordinairement aujourd'hui dans ce pays-là; par conséquent nous devons en vendre moins.

Cette situation actuelle de l'Angleterre, relativement au commerce, mérite assurément quelque recherche, & il est important de savoir,

1. Comment nous sommes si fort déchus dans ce commerce.

2. Quels moyens on peut employer pour le remonter au point où il étoit, ou prévenir au moins une plus grande décadence.

J'attribue cette décadence; premiérement & principalement au relâchement qui s'introduit de plus en plus, tant dans la discipline des pays catholiques, que dans les autres, & à la liberté que l'on se donne de manger de la viande en carême & les jours maigres.

2. A un abus qui s'est glissé en dernier lieu dans ce commerce qui a beaucoup réduit la consommation de cette denrée depuis 20 ans, lequel est d'y envoyer des bateaux particuliers, ce qui a beaucoup diminué le nombre des vaisseaux pêcheurs.

3. A la grande augmentation de la pêche

che des François à Plaisance & autres ports de l'autre côté de Terre-neuve.

4. Aux différentes guerres que nous avons soutenues par mer depuis 20 ans, lesquelles ont beaucoup appauvri nos marchands des Provinces de l'Ouest, ce qui les a réduits à prendre de l'argent à la grosse aventure sur leurs vaisseaux à 20 pour cent par an pour faire une partie de leur commerce.

Quels moyen pouvons-nous employer pour recouvrer dans ce commerce notre ancienne splendeur, ou du moins empêcher une plus grande décadence?

On a proposé pour cela deux moyens tout-à fait opposés.

1. D'envoyer un gouverneur à Terre-neuve pour y résider & encourager du monde à venir s'y établir, tant pour garantir les pays d'invasion, que pour y faire faire la pêche par les habitans de la colonie. Cette proposition a souvent été faite par des cultivateurs & des marchands de Londres.

2. Le second moyen directement opposé au premier, est proposé par les marchands de nos provinces de l'Ouest & les propriétaires des vaisseaux pêcheurs: c'est de ne permettre à aucun habitant de s'établir

tablir à Terre-neuve, de n'y point envoyer de gouverneur pour y résider, & de ne pas souffrir qu'aucun bateau passager aille y pêcher.

Ce dernier moyen est celui qui cadre le plus à ma proposition, & s'il pouvoit être agréé & mis en exécution, je suis persuadé qu'il rétabliroit la pêche Angloise à Terre-neuve si fort déchue aujourd'hui, & seroit d'ailleurs d'un très-grand avantage pour le Royaume par les raisons suivantes.

1. Parce que la plus grande partie des provisions que consomment les habitans qui sont établis à Terre-neuve, & les choses dont ils font le plus d'usage, comme blé, bœuf, cochon, beure, fromage, vêtemens, tant en toile qu'en laine, bas d'Irlande, filets, lignes, hameçons pour pêcher, &c. leur sont portées & fournies de la nouvelle-Angleterre & d'Irlande, & le vin, l'huile & les toiles par les vaisseaux qui y viennent de France & d'Espagne chargés de sel; en conséquence de quoi le travail aussi-bien que les consommations, tant pour la nourriture, que pour l'habillement de tant d'hommes sont perdus pour le Royaume d'Angleterre.

2. Les habitans qui y sont établis, étant

tant pour la plûpart des fainéans, & des vagabonds ſans regle ni conduite, tiennent des cabarets & autres lieux publics qui débauchent les matelots & les détournent de leur laborieuſe & induſtrieuſe profeſſion; au lieu qu'avant qu'il y eût là des établiſſemens, les matelots n'avoient d'autre aſyle pendant le temps de la pêche, qui eſt le ſeul où ils habitent ce pays-là, que leurs vaiſſeaux où ils trouvoient la nourriture & le repos convenables, ſans l'inconvénient des excès.

3. S'il eſt de l'intérêt de toutes les nations commerçantes d'encourager la navigation, & principalement les branches de commerce qui employent un plus grand nombre de vaiſſeaux, vérité univerſellement reconnue en Hollande, & qui fait le principal objet de l'attention de ſes ſages habitans; il eſt donc certainement de l'intérêt de l'Angleterre de réduire le nombre des habitans à Terre-neuve, & d'empêcher qu'il ne s'y en établiſſe. Car ſi cette colonie devenoit nombreuſe, il nous arriveroit bien-tôt de la part de ce pays-là, ce qui nous eſt arrivé pour la pêche à la Nouvelle-Angleterre. La pêche ſe faiſoit autrefois par des vaiſſeaux Anglois de nos ports de l'Oueſt; mais à meſure que

que la nouvelle-Angleterre s'eſt peuplée ; cette pêche eſt devenue la ſeule occupation des habitans établis dans le pays & il n'eſt rien reſté de ce commerce aux pauvres Anglois que la liberté de tranſporter de fois à autre & comme par grace une cargaiſon de morue à Bilbao, lorſque les vaiſſeaux de la Nouvelle Angleterre n'ont pas le temps d'y aller eux-mêmes, ou qu'ils trouvent à s'occuper plus utilement ailleurs.

4. Il eſt évident qu'avant qu'il y eût des propriétaires de bateaux établis à Terre-neuve, le poiſſon ſe vendoit à près de 40 pour 100 de meilleur marché qu'il ne ſe vend aujourd'hui, & que par conſéquent il s'en vendoit davantage. Je penſe qu'en voici la raiſon : les maîtres des bateaux qui vont y réſider étant tous originairement d'habiles pêcheurs, ils peuvent, étant ſur les lieux, établir leur poiſſon à meilleur marché que ne peuvent le faire les vaiſſeaux pêcheurs qui partent d'Angleterre ; & c'eſt-là ce qu'ils ont fait d'abord tant à la nouvelle-Angleterre qu'à Terre-neuve, juſques à ce qu'ils fuſſent parvenus à chaſſer entierement les vaiſſeaux Anglois de ce commerce ; après quoi, s'étant délivrés de cette concurrence, ils de-

devinrent bien-tôt pareſſeux & négligerent cette laborieuſe occupation, ayant trouvé d'autres moyens plus aiſés de vivre & de s'occuper. De-là ils ont augmenté le prix de leur poiſſon à un tel excès que le commerce s'en eſt trouvé preſqu'entiérement dévolu aux François, qui par notre inattention & notre mauvaiſe conduite, ſont depuis quelques années en état de le vendre à meilleur marché que nous dans tous les pays étrangers.* Il eſt certain que ceux qui peuvent établir leur marchandiſe à meilleur marché s'attirent le commerce.

5. Ce Royaume étant une Iſle, il eſt de nôtre intérêt, non-ſeulement d'avoir un grand nombre de matelots, tant pour notre défenſe, que dans des vûes d'utilité: mais il nous importe ſur-tout de les avoir, pour ainſi dire, ſous la main afin de pouvoir les rappeller à la premiere apparence de danger. Or les vaiſſeaux pêcheurs partant en Mars, & revenant en Septembre

* Les choſes ont changé depuis, les Anglois étant parvenus, au moyen de leurs Pêches ſédentaires, à établir leur poiſſon à meilleur marché que nous dans les Ports d'Eſpagne & de Portugal, ils en ont preſqu'entiérement exclus le nôtre.

bre de chaque année, dans nos ports, & y ayant 250 vaisseaux employés dans ce commerce, qui peuvent ramener entre eux environ dix mille hommes, tant matelots que pêcheurs & novices, (ou jeunes gens qui font leur premier voyage): je demande au lecteur, si le retour d'un aussi grand nombre de matelots qui passent l'hyver chez nous, & qui y dépensent l'argent qu'ils ont gagné par la pêche pendant l'été, ne feroit pas une addition considérable à la richesse ou à la force de ce Royaume, & une ressource prête à tout événemement pour l'équipement des flottes de S. M.

6. Les vaisseaux pêcheurs ont été de tout temps l'école & la pépiniere des matelots. Les habitans résidens à Terre-neuve, & les propriétaires de bateaux qui y demeurent, sont, en général, des gens qui se sont élevés sur nos vaisseaux pêcheurs, & qui ont acquis leur expérience aux fais des propriétaires de ces mêmes vaisseaux; car on voit peu de novices se faire habitans & avoir des bateaux à Terre-neuve.

7. La construction, l'équipement, l'avituaillement & les caranes des vaisseaux pêcheurs, font vivre en Angleterre une in-

infinité d'artisans & de marchands, indépendamment des matelots & des propriétaires: au lieu que les pêcheurs & les habitans résidens à Terre-neuve, en employant les bateaux qu'ils construisent eux-mêmes & sur les lieux, ne font rien gagner à l'Angleterre, & n'y font vivre personne.

Mais ceux qui soutiennent qu'il faut un gouverneur à Terre-neuve, objectent à ce que j'ai dit:

1. Que sans un gouverneur & une forteresse, ce pays là sera toujours exposé à être surpris par les François ou par toute autre nation qui voudra s'en emparer.

2. Que les débauches des habitans, dont je me plains & d'autres désordres, dont je n'ai pas parlé pour abréger, ne peuvent cesser sans un gouverneur.

Je réponds à cela: 1. que lorsque nous ne pourrons pas conserver nos colonies par notre marine, & en tenant nos voisins tellement en respect par nos flottes & nos vaisseaux de guerre, qu'ils n'osent former d'entreprises contre elles, notre situation sera déplorable, notre propriété sera perdue ou en grand danger, non-seulement au dehors, mais même au-dedans du Royaume.

2. Tout le poisson que l'on prend à Terre-neuve dans un été, n'est pas capa-

ble d'entretenir aſſez de forces à terre pour défendre deux ports contre dix vaiſſeaux de guerre; & cependant il y a plus de ports à défendre dans cette ſeule Iſle, que l'on n'en pourroit trouver dans toute l'Angleterre.

3. Si l'on établit un gouverneur, la premiere conſéquence qui en réſultera, ſera une taxe ſur la pêche, & la moindre taxe augmentera le prix du poiſſon, ce qui fera paſſer inévitablement ce commerce entre les mains des François.

11. *La nouvelle-Angleterre eſt la colonie la plus préjudiciable au Royaume.*

Je vais parler d'un peuple à qui la frugalité, l'induſtrie, & la tempérance, ſa conſtitution & ſes loix promettent une longue durée avec des progrès étonnans en richeſſes, en puiſſance & en multitude d'habitans. Quoique les hommes ne doivent pas envier dans les autres cette même vertu & cette même ſageſſe à laquelle ils ne veulent ou ne peuvent pas eux-mêmes atteindre; quoiqu'ils doivent plutôt la louer & l'admirer; je penſe cependant que le premier devoir de tout citoyen, eſt de s'occuper ſur-tout du bonheur de ſa patrie. Ainſi quand il arriveroit que j'offenſaſſe quelques perſonnes auxquelles je ſuis très-éloigné cependant de vouloir déplaire;

plaire; je ne puis m'empêcher dans la ſuite de ce diſcours de remarquer quelques circonſtances qui font que la vieille Angleterre reçoit de la diminution & du préjudice par l'augmentation des colonies établies à la nouvelle, & de faire voir comment celles-ci different de nos colonies plus méridionales, relativement aux avantages & au préjudice qu'en reçoit ce Royaume, ſavoir :

1. Toutes nos colonies de l'Amérique, excepté la nouvelle-Angleterre, produiſent des denrées d'une nature différente de celle de ce Royaume, telles que le ſucre, le tabac, le cacao, la laine, le gingembre, différentes ſortes de bois propres aux teintures, &c. Pour la nouvelle-Angleterre elle produit généralement les mêmes choſes que notre propre pays, comme du blé, des beſtiaux, &c. On y pêche auſſi du poiſſon dont la pêche étant faite par ſes habitans, ils gagnent ce que gagneroient ceux de notre pays; par-là ils préjudicient beaucoup à notre commerce de Terre-neuve, dont la prudence demanderoit que la pêche fût réſervée aux ſeuls Anglois habitans de la métropole.

Les autres marchandiſes qu'ils nous fourniſſent ſont quelques mâtures, des fourures, de l'huile de baleine: la valeur

en va par an à fort peu de chose, le surplus des retours que nous recevons de ce pays-là, consistant principalement en sucre, coton, tabac, & autres pareilles denrées qu'ils reçoivent directement en quelques autres colonies de Sa Majesté en échange de morues seches, de macquereaux salés, bœuf, cochon, bierre, farine, biscuit, pois, &c. dont ils approvisionnent la Barbade, la Jamaïque, &c. au grand préjudice de la vente des mêmes denrées du crû de ce Royaume. En effet sans les approvisionnemens immenses & presqu'incroyables que nos colonies méridionales tirent de la nouvelle-Angleterre, la grande consommation que l'on feroit dans nos établissemens en Amérique, des denrées de l'Angleterre, nous feroit bientôt appercevoir de l'avantage qu'en retireroient nos terres, dont parlà la valeur augmenteroit beaucoup.

2. Les habitans de la nouvelle-Angleterre n'étant pas, en vertu de leurs chartres ou concessions primitives, bien étroitement assujettis à l'observation des loix de ce Royaume, prennent quelquefois la liberté de négocier d'une façon opposée à l'acte de navigation; ce qui fait que beaucoup de nos denrées de l'Amérique, prin-

ci-

cipalement du tabac & du ſucre, ſont tranſportés par des vaiſſeaux de la nouvelle-Angleterre directement en Eſpagne & autres pays étrangers, ſans être déchargés en Angleterre, ni payer aucun droit à S. M., ce qui non-ſeulement fait une perte pour le Roi & un préjudice à la navigation de la métropole; mais interdit auſſi totalement aux marchands Anglois de pouvoir vendre des mêmes marchandiſes dans les ports où les vaiſſeaux de la nouvelle-Angleterre vont traiter, parce que ces denrées n'étant chargées d'aucun droit à la nouvelle-Angleterre tandis qu'elles en payent un très-fort dans la métropole, le marchand de la nouvelle-Anterre eſt en état de fournir ſa marchandiſe à beaucoup meilleur marché que le marchand Anglois ne peut donner la ſienne; or ceux qui peuvent donner à meilleur marché ſont aſſurés tôt ou tard de s'emparer du commerce.

De toutes les colonies de S. M. en Amérique, il n'y en aucune auſſi propre pour la conſtruction des vaiſſeaux que la nouvelle-Angleterre, ni aucune qui ſoit auſſi bien ſituée & auſſi propre à former des matelots, non-ſeulement par l'induſtrie naturelle aux habitans; mais ſur-tout par

 les

les facilités qu'ils ont pour pêcher la morue & le maquereau. Suivant moi cependant il n'y a rien de plus préjudiciable, ni d'une perſpective plus dangereuſe pour quelque métropole que ce ſoit, que l'augmentation de la marine dans ſes colonies & établiſſemens au-dehors, quels qu'ils ſoient.

Ceux qui ſortent de chez nous pour aller s'établir à la Barbade & à nos autres colonies de l'Amérique, faiſant travailler ordinairement 8 ou 10 Noirs par chaque Anglois, comme nous l'avons déja dit, ces 8 ou 10 perſonnes, tant par ce qu'elles uſent que par ce qu'elles conſomment, en font vivre plus de quatre en Angleterre. Or un pays ſe peuplant toujours à proportion de l'occupation que l'on y trouve, ſi nous tenions le commerce de nos colonies étroitement attaché & confiné à l'Angleterre, bien loin d'éprouver de la diminution dans le nombre de ſes habitans par la quantité de ceux qui paſſent dans nos Iſles, il en réſulteroit au contraire une augmentation conſidérable d'habitans dans le Royaume par l'occupation que les conſommations des habitans de ces colonies & le tranſport des choſes dont ils ont beſoin donnent à ceux de la métropole. Mais ſi au lieu de paſſer à la Barbade ou à la Jamaï-

maïque, il ſort dix hommes d'Angleterre pour aller s'établir, ſoit à la Nouvelle Angleterre, ſoit en Irlande, ces dix hommes n'en feront peut-être pas vivre un en Angleterre, ni par les choſes qu'ils nous envoyent, ni par celles qu'ils tirent de chez nous, à quoi ils employent leurs propres vaiſſeaux.

Pour conclurre cette ſection & pour rendre juſtice à la nouvelle-Angleterre, il faut avouer que, quoique nous perdions par le commerce immenſe & illimité qu'elle fait avec nos autres colonies, cependant nous gagnons beaucoup par le commerce d'aller & de retour qu'elle fait avec le Royaume d'Angleterre, les exportations annuelles que nous y faiſons en marchandiſes fabriquées en Angleterre, en Dreche & autres denrées de notre crû excédant dix fois la valeur de ſes importations chez nous; calcul que je ne fais pas au hazard, mais après un mûr examen, & peut-être avec autant d'expérience dans cette branche particuliere de commerce, que toute autre perſonne en puiſſe avoir. C'eſt pourquoi toutes les fois qu'il ſera queſtion de ſonger à quelque réforme dans la façon de conduire le commerce de ce pays-là, je ſerai toujours d'avis qu'on y procede avec beaucoup de circonſpection.

N. B. Il y a deux obſervations à faire ſur ce que Child a dit dans ce diſcours ſur les colonies, pages 272 & 273.

On voit page 272, que Child étoit dans le ſentiment (général de ſon tems) que les monarchies étoient moins propres au commerce que les Républiques; mais nos propres progrès, ceux des Danois, des Pruſſiens, des Napolitains, &c. font voir la fauſſeté de cette opinion. Il eſt vrai que l'eſprit & les connoiſſances du commerce ont plus de peine à gagner dans les Monarchies que dans les Républiques, parce que le commerce, ainſi que ceux qui le font y ſont ordinairement vus de plus loin, & que les négocians y ont moins de part dans la maniére dont on le dirige que dans les Républiques : mais cet eſprit devenant aujourd'hui l'eſprit dominant en Europe, & faiſant une partie eſſentielle de la politique des puiſſances les plus conſidérables, quand une fois les principes du commerce auront percé juſques dans le conſeil des Monarques, & qu'on le regardera non comme une choſe acceſſoire & ſubalterne, mais comme une affaire principale, comme la vraie ſource des richeſſes & de la puiſſance, ces Princes trouveront encore plus de facilité que les Républiques à étendre & à ſoutenir leur commerce, parce qu'il leur eſt plus aiſé de lever les obſtacles qui en retardent les progrès & de détruire les fauſſes maximes.

A la page 273, l'auteur dit que la compagnie Françoiſe des Indes Occidentales taxoit les habitans de ſa conceſſion à meſure que le Roi la taxoit. Il étoit mal informé en cela; car jamais le Roi n'a taxé, ni la compagnie des Indes Orientales, ni celle d'Occident : S. M. les a toujours au contraire puiſſamment aidées & ſecourues.

TRAI-

TRAITÉ
CONTRE L'USURE.



TRAITÉ CONTRE L'USURE,

Ecrit en 1621, où l'on examine les effets du prix de l'intérêt de l'argent, sur le commerce & sur la culture des Terres.

Par le Ch. THOMAS CULPEPER.

JE laisse aux Théologiens à prouver l'injustice de l'usure. Plusieurs Ecrivains, tant catholiques que protestans se sont exercés sur cette matiére. Je me bornerai pour ce qui me regarde, à démontrer quel mal elle fait, & quel préjudice elle cause à un Royaume comme celui-ci, qui n'a ni mines d'or ni mines d'argent, mais qui a beaucoup de denrées & tout ce qu'il faut pour faire un commerce très lucratif & très étendu, auquel le haut prix de l'usure, ou de l'intérêt de l'argent, cause un préjudice continuel, & chaque jour une décadence visible.

Pour

Pour prouver combien le haut intérêt de l'argent nuit au commerce, il suffit d'observer qu'en général, aussi-tôt que nos négocians ont acquis une fortune un peu considérable, ils abandonnent le commerce, & préferent de prêter leur argent à intérêt; ils sont tentés par la facilité, la sûreté & le grand avantage qui se trouve chez nous dans cette façon de gagner. En d'autres pays où l'usure est à plus bas prix, & par conséquent les terres plus cheres, ils perséverent dans leurs professions de génération en génération pour s'enrichir, & en s'enrichissant eux-mêmes ils enrichissent l'Etat.

Le seul inconvénient n'est pas que les riches négocians abandonnent le commerce, il arrive que la plûpart des jeunes commençans sont ruinés ou découragés par le haut prix de l'usure, leur industrie ne sert qu'a enrichir les autres; pour eux ils restent pauvres.

Nous voyons aussi beaucoup de branches de commerce décheoir tous les jours, parce qu'elles ne produisent pas un aussi grand profit que les fonds qu'on y employe rapporteroient étant placés à 10 pour cent: si le prix de l'usure n'étoit pas plus haut ici, que dans d'autres pays s elles

elles ſe ſoutiendroient encore peut-être avec autant d'avantage pour le public, que celles où le négociant particulier gagne le plus.

Le haut prix de l'intérêt chez nous apporte encore au commerce de plus grands obſtacles, & cela parce que d'autres nations, & particuliérement nos induſtrieux voiſins les Hollandois ſont à cet égard bien plus ſages que nous. Car chez eux de même que dans d'autres pays avec leſquels nous commerçons, il eſt défendu de prêter à un intérêt plus fort que 6 pour cent, d'où il doit néceſſairement réſulter (quoiqu'ils n'ayent d'ailleurs aucun autre avantage ſur nous) qu'ils doivent gagner là où nous perdons. On en ſent la raiſon. S'ils font un retour qui leur rapporte 10 pour cent, ils doublent preſque l'intérêt qui eſt ordinaire dans leur pays, & font ainſi un commerce très-lucratif; mais pour nous chez qui 10 pour cent, eſt l'intérêt courant: il en eſt tout autrement. Si nous ne faiſons pas au-deſſus de 10 pour cent, nous perdons, & par conſéquent le même commerce, quoique chez eux & chez nous également avantageux au public, cauſe néanmoins de la perte à nos négocians particuliers, pendant que les leurs gagnent

gagnent beaucoup. Or là où le bien public & l'avantage particulier ne se trouvent pas ensemble, celui du public cesse bien-tôt. Comme ils gagnent où nous perdons, ils sont en état de vendre à meilleur marché que nous les fruits de leurs pays: ces fruits cependant ne viennent pas plus naturellement sur leurs terres que sur les notres. Bien plus, à notre grande honte, nous voyons les Hollandois venir nous vendre à nous-mêmes les mêmes denrées que notre pays produit; car dans la plûpart des productions de la terre le fonds employé à ensemencer, à planter & à cultiver, faisant une grande partie du prix, il en résulte qu'eux n'estimant leurs fonds qu'à raison de 6 pour cent, tandis que nous évaluons les nôtres à raison de 10; ils peuvent nous vendre à meilleur marché, que nous ne pouvons le faire nous-mêmes, & y gagner encore beaucoup.

De même qu'ils peuvent gagner où nous perdons, & vendre à meilleur marché que nous; de même les contributions qu'ils sont obligés de lever pour la guerre, les établissemens qu'ils font soit pour la gloire de l'Etat, soit par des motifs de charité, leur coûtent infiniment moins qu'à nous. L'intérêt de l'argent, étant chez

nous

nous presqu'au double de ce qu'il est chez eux & dans d'autres pays, la même dépense doit nous être deux fois plus à charge qu'à eux.

Parmi les diverses choses que le Roi a recommandées avec tant de sagesse aux deux Chambres du Parlement, il leur a fait regarder comme un de leurs principaux devoirs, de tâcher de rendre la balance du commerce favorable à la nation. Or rien n'est d'une plus grande efficacité pour cela, & ne peut y influer davantage que le taux de l'intérêt. L'expérience nous fait sentir & reconnoître chaque jour que le défaut d'égalité en ce point avec les autres nations nous cause un desavantage infini.

Le haut prix de l'intérêt n'est pas moins préjudiciable au commerce intérieur, qu'il l'est au commerce étranger. Les profits que l'on fait par l'usure sont si aisés, si certains & si considérables, que non-seulement les commerçans & les marchands, mais même les propriétaires des terres, les fermiers & les artisans négligent leurs professions pour s'adonner à prêter leur argent. Le prix de l'usure est la mesure sur laquelle chacun se détermine à commercer, acheter, bâtir, planter, & entre-

treprendre quelque affaire ou marché que ce ſoit.

Le Parlement a toujours penſé qu'une des choſes les plus dignes de ſa ſageſſe & de ſes ſoins, étoit de pourvoir à la conſervation des bois, tant pour brûler que pour conſtruire : or rien n'y peut concourir plus efficacement que la réduction de l'intérêt de l'argent. Sur le pied où eſt aujourd'hui l'intérêt, aucun homme qui ſait compter, ne s'aviſera de laiſſer ſa futaie ſur pied, ni ſon bois acquérir l'âge qui conviendroit le mieux au public, ſans reconnoître qu'il y perd beaucoup. Le produit d'une coupe de bois, lorſqu'il peut ſe vendre 40 ou 50 ſchelins l'arpent, profite davantage au propriétaire en le plaçant à 10 pour cent par an, que le bois même ne peut faire.

Quant à la navigation qui fait la force & la ſûreté de ce Royaume, j'ai oui dire à pluſieurs négocians, que s'ils vouloient faire bâtir un vaiſſeau & le loüer à quelqu'autre pour l'occuper, ils ne pourroient pas, les frais & le dépériſſement déduits ſans compter les riſques, y trouver l'intérêt de leur argent à plus de 10 ou 12 pour cent, ce qui ne peut être un commerce attrayant, tandis que l'argent lui-

même

même en vaut 10; mais dans les Provinces-Unies où l'argent ne vaut que 6 pour cent, c'eſt un bon commerce & bien lucratif, que de faire bâtir des vaiſſeaux pour les louer à d'autres. Les gens riches y employent leurs fonds, les commençans les font naviguer ; les richeſſes des uns ſe réuniſſant en cela à l'induſtrie des autres, il en réſulte beaucoup d'utilité pour le public.

Mais le plus grand des maux que cauſe le haut intérêt de l'argent, eſt le crime énorme qu'il nous fait commettre contre la terre elle-même, en l'aviliſſant & la rendant preſque de nulle valeur. Le prix de nos terres reſſemble plutôt à celui des terres nouvellement découvertes dans le Nord de l'Amérique, qu'à celui d'un pays où les loix, le bon gouvernement & la paix ont fleuri ſi long-tems. Le haut intérêt fait que la terre ſe vend à bon marché. Le bon marché des terres & la cherté de l'argent font que les propriétaires s'occupent peu de les faire valoir & de les améliorer, ſoit par l'induſtrie, ſoit par quelque dépenſe. Ceci eſt prouvé par l'exemple des pays où l'argent eſt bas, dans leſquels les terres ſe vendent en général le denier 30, 40, & même le denier 50.

Nous reconnoîtrons par le calcul, que ſi l'intérêt n'étoit pas plus haut ici qu'ailleurs, les terres ſeroient alors un auſſi bon emploi au denier 20, qu'elles le ſont aujourd'hui au denier 16; car les terres étant la meilleure hypothéque, & l'héritage le plus ſûr, le denier doit en être toujours au-deſſus de l'argent.

Si donc nos terres étoient au denier 30, il ſeroit à meilleur marché pour nous d'amender celles que nous avons, que d'en acheter de nouvelles. Il nous en coûteroit beaucop moins pour faire rapporter 10 ſchelins à un arpent de terre, qui n'en rapporte aujourd'hui que 5; 20 ſch. à un arpent qui n'en rapporte que 10, & ainſi à proportion; que pour acheter un nouvel arpent valant 5 ou 10 ſchelins de rente: chaque arpent de terre ainſi amélioré doubleroit, pour ainſi dire, pour le propriétaire & pour l'état.

Tels ſont les bienfaits que Dieu a répandus ſur ce Royaume, qu'il n y a point, ou du moins qu'il y a fort peu d'endroits qui ne ſoient ſuſceptibles de beaucoup d'amendement, & qu'on ne puiſſe, avec de l'induſtrie & de la dépenſe, doubler en valeur & en produit; en ſorte qu'avec le tems ſi nos compatriotes tournoient leurs

ſoins

ſoins de ce côté-là, il n'eſt pas douteux que les denrées & les richeſſes de ce pays ne doublaſſent en quantité.

C'eſt alors que les terreins trop humides, & ceux-mêmes qui ſont inondés, ſeroient bientôt deſſéchés; que les terres ſtériles ſeroient amendées avec de la marne, de la chaux, de la craie, du ſable de mer, & d'autres engrais que l'eſpoir du gain feroit bien-tôt découvrir.

Nous voyons avec quel art, & en même tems avec quelle dépenſe, les Hollandois maintiennent leurs terres à ſec, contre la mer qui eſt beaucoup plus élevée au-deſſus d'eux, que ne le ſont les eaux chez nous dans les parties où les terres ſont les plus baſſes & les plus inondées.

J'avouerai que leur induſtrie y entre pour beaucoup; mais je ne puis admettre qu'ils ſoient à tel point plus ingénieux que nous, que toute la différence vienne de ce côté.

Certainement la cauſe principale, & de leur habileté & de leurs ſuccès, eſt que chez nous l'argent eſt très-cher, & la terre a fort bon marché, & que chez eux la terre eſt chere & l'argent à bas prix; par conſéquent l'amendement de leurs terres, quoiqu'à grands frais pour les propriétai-

 res,

res, eſt lucratif & avantageux pour eux, tandis qu'il ſeroit ruineux pour nous. L'uſure étant à 10 pour cent, ſi un homme emprunte 100 ſols, & les répand ſur un arpent de terre pour l'améliorer, l'amendement lui revient à 10 ſols par an; & s'il veut vendre ſa terre ainſi amendée, il n'en trouvera pas plus du denier 15. Mais ſi l'uſure n'étoit pas à plus haut prix chez nous que dans d'autres pays, alors les 100 ſols répandus ſur un arpent de terre, ne coûteroient au propriétaire que 5 ou 6 ſols par an, & l'arpent ainſi amélioré vaudroit, comme nous l'avons déja fait voir, le denier 26 ou 30.

Il eſt évident par-là, qu'au prix où eſt l'intérêt de l'argent aujourd'hui, aucun propriétaire ne peut amender ſa terre qu'à ſa perte, à moins qu'elle ne ſoit abſolument de la meilleure eſpece, & qu'elle ne produiſe, pour ainſi dire, toute ſeule. Au lieu que ſi l'argent ſe loüoit ici à auſſi bon marché qu'ailleurs, un propriétaire pourroit en répandre ſur ſa terre le double de ce qu'il peut faire aujourd'hui, ſans qu'il lui en coûtât plus cher, & il y gagneroit encore beaucoup; par ce moyen il créeroit, pour ainſi dire, de nouvelles terres à ſon profit & à celui de l'état.

Ces

Ces terres ainsi nouvellement créées & accrues dans l'état même, ne feroient pas seulement utiles aux propriétaires; elles le feroient encore aux pauvres laboureurs & manouvriers de la campagne; car à présent que le blé & les autres denrées que la terre produit sont à vil prix, on abandonne la bêche & la charrue, les pauvres gens trouvent donc peu à travailler, & y ayant plus d'hommes que d'ouvrage, les salaires sont extrêmement bas. Si les propriétaires des terres trouvoient mieux leur compte à les amender qu'à en acheter de nouvelles, il y auroit bientôt beaucoup plus de monde occupé à les cultiver, qu'il n'y en a aujourd'hui, & les salaires feroient plus forts: tout homme qui auroit de la santé & des bras, ne feroit pauvre que par une extrême paresse.

Le haut prix de l'intérêt est aussi un grand obstacle aux nouvelles inventions, aux découvertes, à l'établissement des colonies, & à toutes sortes d'entreprises utiles, en les rendant deux fois plus coûteuses aux entrepreneurs, (l'argent étant à 10 pour cent) qu'elles ne le sont dans d'autres pays où l'usure est de moitié plus basse.

Examinons à présent la chose dans un point de vûe contraire; voyons si l'intérêt étoit

étoit toléré à 15 ou 20 pour cent, quelle influence cela auroit: s'il est évident que le mal qui en résulteroit, seroit extrême, nous devrons être convaincus de la grande utilité d'une réduction.

Certainement il résulteroit de l'augmentation de l'intérêt, que tous les commerces diminueroient, & déchoieroient; car il y a très-peu ou point de commerce (en comptant même les risques pour rien) qui donnent 20 pour cent de profit. Par-là les autres nations auroient donc un si grand avantage sur nous, que vendant par-tout à meilleur marché que nous, nous ne serions en aucune maniére en état de soutenir la concurrence avec elles; nous ne pourrions même retirer de nos terres pour notre propre consommation, que ce qu'elles voudroient bien produire d'elles-mêmes; & les terres seroient réduites à un tel avilissement & à si peu de valeur, qu'il ne conviendroit pas de transporter sur son champ le plus proche, les engrais qui coûtent le moins, bien loin de pouvoir les améliorer par des dessechemens, par de la marne, & autres moyens que suggere l'industrie, & qui demandent quelque dépense. Qui pourroit alors trouver son compte à bâtir, à faire des ports, des vaisseaux,

établir

établir des colonies, & faire des choſes utiles & glorieuſes pour l'Etat ? Comme on ne trouveroit ſon compte à rien, on ne feroit rien.

Puiſqu'aujourd'hui que l'argent n'eſt qu'à 10 pour cent, nous ne pouvons planter, bâtir, deſſécher ou améliorer nos terres par quelque moyen que ce ſoit ſans une peine extrême, & ſans que cela nous coûte plus cher que ſi nous en achetions de nouvelles: ſi l'argent étoit porté à 20 pour cent, la culture & l'amendement de nos terres nous coûteroient le double de ce qu'elles nous coûtent aujourd'hui, & les terres tomberoient au denier 7 ou 8, par conſéquent on ne s'occuperoit plus à tirer quelque produit des terres, nous nous dévorerions les uns les autres par l'uſure, pendant que nous tirerions toutes nos denrées du pays étranger; la terre redevenant inculte & ſtérile, l'état tomberoit bien-tôt dans la plus grande miſére.

On me fera peut-être cette objection:
„ Avant la 37. année du regne de Henri
„ VIII. le prix de l'uſure n'étoit point li-
„ mité, comment faiſions-nous alors?

On peut répondre, qu'alors les conſciences étoient plus timorées ſur ce point qu'aujourd'hui, & que les uſuriers étoient ſi

ſi odieux, qu'on les traitoit comme des excommuniés, qu'ils ne pouvoient faire de teſtamens, ni être enterrés en terre ſainte.

Qu'il nous ſoit donc permis de penſer pour l'honneur de nos ancêtres, que la délicateſſe de la conſcience avoit plus d'empire ſur eux que la loi, qui défend de prêter au-deſſus de dix pour cent, n'a de force ſur nous. La débauche eſt bien commune parmi nous; mais, graces à Dieu, elle l'eſt encore moins que dans les pays où elle eſt excitée & encouragée.

Les objections que l'on peut faire contre la réduction, ſont:

1. Ce que l'ignorance objecte ordinairement contre tous les changemens, (quelqu'utiles qu'ils paroiſſent, & quelque néceſſaires qu'ils ſoient,) qui eſt que les choſes ont été long-tems en cet état, & qu'elles étoient maintenant aſſez bien; qu'on ne peut pas répondre de ce qu'un chanment pourroit produire.

2. Que dans les corps politiques comme dans les autres, les grands & ſoudains changemens ſont dangereux.

3. Que chacun retirera ſon argent au grand préjudice de ceux qui en cherchent & qui en ont beſoin.

4. Que

4. Que l'on trouvera plus difficilement de l'argent ; ce qui interrompra tout commerce.

5. Que les étrangers envoyant beaucoup d'argent pour le faire valoir chez nous à cause du haut prix de l'usure chez nous, ils le rappelleront si nous le diminuons.

A la premiére objection : *que l'argent a été long-tems à* 10 *pour cent*, & *que les choses alloient assez bien* ; on peut répondre, qu'il n'y a pas long tems que la pratique de faire valoir son argent est aussi générale parmi nous, qu'elle est aujourd'hui, sans s'embarrasser que ce soit au dessus de ce que la loi permet, les consciences s'étant endurcies peu à peu à cela par l'usage & par l'exemple.

Comme les commencemens des maladies les plus dangereuses ne s'apperçoivent pas d'abord dans un corps sain, les commencemens des maladies qui attaquent le corps de l'état, ne se font pas non plus sentir tout d'un coup.

Pour ce qui nous regarde, nos longues guerres civiles avoient si fort dépeuplé notre pays, que le nombre des habitans se trouvoit réduit à la moitié. Alors y ayant toujours la même quantité de terre

pour la moitié moins de peuple, les denrées que produisoit notre pays, excédoient tellement ce que nous en pouvions consommer, que nous ne pouvions pas manquer de devenir riches, quoique la balance du commerce entre nous & les autres nations ne fût pas égale.

D'ailleurs la France & les Pays-Bas, qui avoient été long-tems dévastés par des guerres qui les avoient empêchés de s'adonner au commerce, & de cultiver leurs terres, non-seulement n'étoient point en état de nous disputer le commerce comme ils le font à présent, mais ils étoient eux-mêmes obligés de tirer de chez nous pour leur habillement & leur subsistance, mille choses nécessaires que nous leur vendions à des prix fort avantageux pour nous.

A présent les Hollandois nous chassent de tous les commerces où ils se trouvent en concurrence avec nous; & les François nous nourrissent de leur propre blé, même dans nos années les plus abondantes. Ainsi actuellement que notre pays est bien peuplé, & que nous avons dans nos voisins des rivaux de notre commerce, actifs & industrieux: si nous ne rendons pas la balance de notre commerce un peu plus égale, & si nous n'amenons pas les cho-

ſes au point de pouvoir fournir nos denrées à auſſi bon marché que les autres pays en fourniſſent de même eſpéce ; il faut néceſſairement que le Royaume s'appauvriſſe de jour en jour. Les choſes reſtant en cet état, dix pour cent d'intérêt acheveront de nous ruiner preſqu'en auſſi peu de tems, que ſi l'argent étoit à 20 pour cent ; car, comme je l'ai dit ci-devant, l'argent employé à planter & à cultiver nos denrées, faiſant une grande partie de leur prix, nos voiſins peuvent les vendre à meilleur marché que nous, & y gagner encore beaucoup ; l'argent que nous avons employé nous coûtant deux fois plus qu'à eux.

Tout cela ne nous eſt aujourd'hui que trop bien prouvé par l'expérience ; car ayant recueilli depuis quelques années beaucoup plus de blé que nous n'en pouvons conſommer, nous ne trouvons pas cependant le moyen de le vendre ; les François fourniſſant nos marchés de leur propre blé, & les Hollandois avec du blé de Pologne à beaucoup meilleur marché que nous ne pouvons fournir le nôtre. Nos draps même qui juſqu'ici ont été la mine d'or d'Angleterre, ceſſent déja d'être une richeſſe particuliérement affectée à cette nation :

nation: d'autres pays ayant commencé à en fabriquer avec leur propre laine, & les donnant à meilleur marché que nous, ils privent les nôtres des débouchés qu'ils ont eus jusqu'ici.

Ceci peut servir de réponse à la seconde objection qui est : *que les grands & prompts changemens, sont ordinairemen dangereux*. La regle peut être vraie quand le corps, soit naturel, ou politique, jouit d'une parfaite santé: mais quand il commence à décheoir, comme je crains bien que ce ne soit nôtre cas, c'est marcher à une ruine certaine que de ne vouloir pas faire de changement.

La troisiéme objection est, *que chacun retirera son argent, au grand préjudice des débiteurs & de ceux qui en ont besoin.*

Pour y remédier on peut insérer une clause à la fin de l'ordonnance, quelconque, qui sera rendue, par laquelle il sera permis à tous ceux qui ont prêté de l'argent à 10 pour cent, de continuer à recevoir pour les sommes ainsi prêtées & dues, pendant deux ans (à compter de la présente cession du Parlement) le même même intérêt qu'ils auroient fait, si cet acte n'avoit point été rendu; par-là les débiteurs seront moins exposés à se voir

tout

tout d'un coup redemander l'argent qu'ils doivent; car les prêteurs pouvant continuer à recevoir 10 pour cent ſur leur ancienne hypothéque, pourront ſe contenter d'un intérêt moins fort en renouvellant, attendu que le rembourſement qu'ils exigeroient de leur argent, pourroit leur devenir à charge.

Et s'il ſe trouve encore quelque débiteur dont cette clauſe ne calme pas les allarmes, le pis qui puiſſe lui arriver, s'il a des terres, eſt de les vendre au moins au denier 20 pour en payer ſes dettes; car, comme je l'ai dit plus haut, la terre étant la meilleure hypothéque, & le bien le plus aſſuré, elle vaudra toujours un denier plus fort que l'argent.

Ainſi en réduiſant l'intérêt de l'argent au niveau du prix permis chez nos voiſins, les terres ſe vendront auſſi aiſément au denier 20, qu'elles ſont aujourd'hui au denier 12. Je penſe qu'il n'y a point de débiteur, qui ait des terres ſuffiſamment pour payer ſes dettes, qui ne ſente que s'il les vendoit au denier 7, ce qui arriveroit ſi l'on augmentoit l'intérêt de l'argent, il s'en faudroit beaucoup qu'il ne pût ſe libérer.

A la quatriéme objection, *que l'on trou-*

vera difficilement de l'argent à emprunter, ce qui interrompra tout commerce:

Je répondrai, que cela ſeroit vrai ſi le haut intérêt augmentoit la quantité d'argent dans le Royaume; mais le haut prix de l'uſure enrichit ſeulement l'uſurier & appauvrit le Royaume, comme nous l'avons fait voir; c'eſt l'abondance de l'argent qui eſt dans un pays, qui fait que l'on trouve aiſément à emprunter, comme nous le voyons par l'exemple des autres pays où l'on emprunte plus facilement que chez nous, & où cependant l'uſure ordinaire eſt plus baſſe de moitié que chez nous.

C'eſt le haut prix de l'uſure, qui, ruinant tant de propriétaires de terre, fait que le nombre des emprunteurs & de ceux qui cherchent de l'argent eſt ſi grand: or le grand nombre d'emprunteurs doit néceſſairement rendre l'argent plus rare: mais ſi l'uſure étoit à plus bas prix, les terres ſe vendroient bien plus promptement & bien plus cher, la nobleſſe & les propriétaires des terres ſe libéreroient bientôt; il y auroit par conſéquent beaucoup moins d'emprunteurs. Des-lors les commerçans trouveroient des fonds bien plus aiſément.

Con-

Confidérons encore fi l'intérêt étoit réduit, ce que les gens à argent feroient du leur ; ils ne feroient affurément pas d'affez mauvaife humeur contre eux-mêmes pour garder leur argent long-temps mort dans leurs coffres, parce que ce ne feroit pas le moyen le plus fur de le conferver. Il faudroit donc néceffairement ou qu'ils le plaçaffent dans le commerce, ou qu'ils achetaffent des terres, ou qu'ils le prêtaffent à intérêt au prix limité par la loi. S'ils le plaçoient dans le commerce, le commerce en deviendroit plus étendu ; c'eft ce que l'on demande : le Royaume s'enrichiroit & l'argent feroit plus abondant.

Cependant, qu'aucun de ceux qui ont befoin d'argent, ne craigne que l'on en employe une fi grande quantité dans le commerce, qu'il n'en refte pas affez pour acheter des terres : toutes les fois que l'on pourra faire autant en le plaçant en terres, qu'on en pourroit faire en le plaçant à intérêt ; il y aura toujours beaucoup d'acheteurs pour les terres : un grand nombre de gentilshommes & d'autres habitans de la campagne ne pouvant ni ne fachant faire valoir leur argent dans le commerce, aimeront toujours mieux acheter des terres au

de-

denier 20, & au-dessus, lorsque l'intérêt de l'argent sera diminué, que de le faire valoir en le prêtant aux autres.

Il n'est pas douteux qu'au moment où la loi sera faite, il n'y ait beaucoup d'achats & de ventes de terres, jusqu'à ce que les propriétaires ayent liquidé leurs dettes: mais peu de temps-après, les terres deviendront si cheres, que l'argent placé au-dessous de l'intérêt actuel, rapportera à proportion autant au-dessus du denier, qu'on retireroit alors des terres, que l'est à présent le produit de l'intérêt actuel, au-dessus du produit des terres achetées au denier 14 & 15; & par conséquent on trouvera alors aussi aisément à emprunter de l'argent qu'aujourd'hui, & même plus aisément en ce qu'il sera plus abondant, & qu'il y aura moins d'emprunteurs.

A la derniere objection, qui est la plus foible & que voici:

Il y a actuellement beaucoup d'argent dans Royaume appartenant aux étrangers pour le faire valoir à 10 pour cent, ils le retireront si nous diminuons l'intérêt;

Je répondrai que cela feroit vrai: mais je demande quel est le plus avantageux pour l'Etat ou que les étrangers remportent aujourd'hui chez eux 100 liv. sterl.

ou

ou que dans ſept ans d'ici ils remportent 200 livres, ou dans quatorze ans 400 liv. ou dans vingt-huit ans 800 livres pour les 100 livres ſterl. de principal qu'ils nous auront prêtées? Car, il eſt certain que tel eſt l'effet de l'intérêt, ce qui paroîtra incroyable à tous ceux qui n'y auront pas fait reflexion. Mais ſi quelqu'un veut prendre la peine d'en faire le calcul, il reconnoîtra évidemment que 100 liv. ſterl. placées à 10 pour cent, ſe multiplient dans l'eſpace de ſoixante-dix ans juſqu'à 100000 livres ſterl. ainſi s'il y a auctuellement 100000 liv. ſterl. d'argent étranger placées dans le Royaume à intérêt à 10 pour cent, ces 100000 liv. remporteront dans ſoixante-dix ans, (ce qui ne fait que l'âge d'un homme,) 10 millions de livres ſterl. ce qui, je crois, fait plus que tout l'argent monnoyé qui eſt dans le Royaume. Cet exemple ſuffit pour nous apprendre à ne pas nous réjouir d'attirer chez nous de cette façon-là, l'argent des étrangers; nous ne devons pas d'ailleurs nous imaginer que l'argent que les étrangers envoyent ici pour le faire valoir à intérêt, ſoit apporté dans le Royaume en matiére d'or ou d'argent, ou en argent comptant.

L'usage est que les marchands envoyent des lettres de change à leurs correspondants, pour lesquelles ils reçoivent notre argent ici; & c'est-là celui qu'ils font valoir à intérêt chez nous, ensorte qu'ils nous dévorent avec notre propre argent. La vieille comparaison de celui qui emprunte à intérêt, avec l'argent des cartes, mérite d'être rapportée. Pendant que l'on joue on ne s'apperçoit point de ce que l'on paye aux cartes: mais à la fin de l'année, ce sont elles qui emportent tout, ou presque tout le profit, ou la perte qu'on y a fait; Je pense même que cette comparaison peut se soutenir encore plus loin & qu'aussi peu de gens manquent à se ruiner en empruntant continuellement à intérêt, que ceux qui sont joueurs de profession. Un homme peut jouer une ou deux fois, & se retirer du jeu avec profit: mais ceux qui y retournent souvent manquent raremens de se ruiner.

Comme je sais que l'intérêt particulier des hommes, les aveugle quelquefois, & de peur que quelqu'un ne soit tenté de faire prévaloir son avantage particulier sur l'utilité publique, je les prie de se ressouvenir que s'ils ont des terres & de l'argent, ils regagneront sur leurs terres ce qu'ils

perdront ſur leur argent. L'argent & les terres ſont toujours en balance, vis-à-vis l'un de l'autre: par-tout où l'argent eſt cher, la terre eſt à bon marché, & où l'argent eſt à bon marché, la terre eſt chere.

Si cependant il ſe trouve encore quelqu'un aſſez attaché au prix de 10 pour cent, pour déſirer que l'on ſoutienne l'intérêt ſur ce pied, je ſouhaite que lui & ſa poſtérité ayent toujours le privilegé d'emprunter, & jamais de prêter à ce prix.

J'ai dit au commencement de ce traité que je laiſſois aux théologiens à prouver combien l'uſure eſt injuſte: je ne m'écarterai de ce que j'ai promis que pour obſerver, que les théologiens de tous les pays & de toutes les religions, & les uſuriers eux mêmes, convienneut tous que l'uſure qui ronge & qui détruit, eſt injuſte. Puis donc qu'il a été prouvé que 10 pour cent conſomment les propriétaires des terres, rongent les pauvres, détruiſent le commerce, préjudicient au Roi dans ſes droits & dans ſes revenus, dévorent les fruits de la terre, & plus que tout cela, la terre elle-même, empêchent les étabiiſſemens que la piété, la vertu & la gloire de l'Etat ſuggerent; perſonne ne

peut donc nier que 10 pour cent ne ſoient abſolument injuſtes. Quel bonheur & quel avantage une réduction de ce prix ne produiroit-elle donc pas?

1. Au Roi, l'augmentation de ſes revenus.

2. Au Royaume, l'augmentation des productions de la terre.

3. A la haute nobleſſe & aux gentilshommes, la délivrance de l'eſclavage où les tiennent leurs dettes.

4. Aux négocians, la perſévérance & l'augmentation de leur commerce.

5. Aux jeunes commençans dans le commerce, des fruits plus aiſés & plus avantageux de leur travail.

6. Aux laboureurs & aux pauvres de la campagne un prompt & conſtant emploi.

7. Aux uſuriers enfin des terres pour leur argent.

SUPPLEMENT.

Depuis l'impreſſion de ces différens Traités Mr. Henri Dakers, m'en a envoyé un admirable ſur le commerce, intitulé:

titulé : *l'Intérêt de l'Angleterre, & les moyens de la faire fleurir*; (a) écrit par Samuel Fortrey, un des gentilshommes ordinaires de S. M. dans lequel il dit quelque chose sur l'intérêt de l'argent : c'est à la page 42. On y lit :

„ Il a été question en dernier lieu de „ l'intérêt de l'argent, qui est le nerf & „ la vie du commerce. Plusieurs sont „ d'opinion que plus l'intérêt que l'on ac- „ corderoit pour l'argent seroit fort, & „ plus le profit qui en résulteroit au pu- „ blic seroit grand; parce que les étran- „ gers trouvant plus de profit à envoyer „ leur argent ici qu'ailleurs, l'envoyeront „ continuellement ici, ce qui rendroit „ l'argent beauroup plus abondant chez „ nous.

„ Je serois en effet de leur avis, si aussi- „ tôt que par ce moyen nous avons attiré „ de grosses sommes de l'étranger chez „ nous, nous pouvions les confisquer sur le „ champ au profit du Roi : mais si cela ne „ peut être ainsi, on ne sauroit nier que „ plus

(a Voici le titre en Anglois.
England's interest and improvement, writ by Samuel Fortrey esq. one of the gentlemen of the Majesties privy chamber.

„ plus nous payerons en intérêt à l'uſurier „ qui nous prête, plus cet uſurier gagne„ ra, & plus nous perdrons nous autres „ débiteurs; enſorte que dans peu d'années „ nous nous trouverons ſi peu enrichis par „ ce moyen, que lorſque l'étranger rap„ pellera chez lui ſon capital, groſſi par „ les intérêts, il ne nous reſtera que fort „ peu d'argent, tout le nôtre ſe trouvant „ conſumé par les intérêts que nous au„ rons payés; le bien & l'avantage de „ l'Etat demandent donc que nous fixions „ l'intérêt chez nous, à auſſi bas prix „ qu'il eſt chez nos voiſins, & même à „ plus bas prix; parcequ'alors, non„ ſeulement ils ne pourront plus faire de „ profit ſur nous, mais nous ſerons en „ état d'en faire ſur eux: & ce n'eſt que le „ profit que nous ferons nous-mêmes qui „ nous enrichira, & non les groſſes ſom„ mes que nous devrons aux autres."

J'ai rapporté ceci, 1. afin que l'on voye que je ne ſuis pas ſeul de mon opinion, quoique j'euſſe crû l'être quand j'ai écrit mes premieres obſervations.

1. Pour en confirmer la vérité par l'autorité d'une perſonne, dont l'habileté & les connoiſſances ſur cette matiére ſont auſſi généralement reconnues.

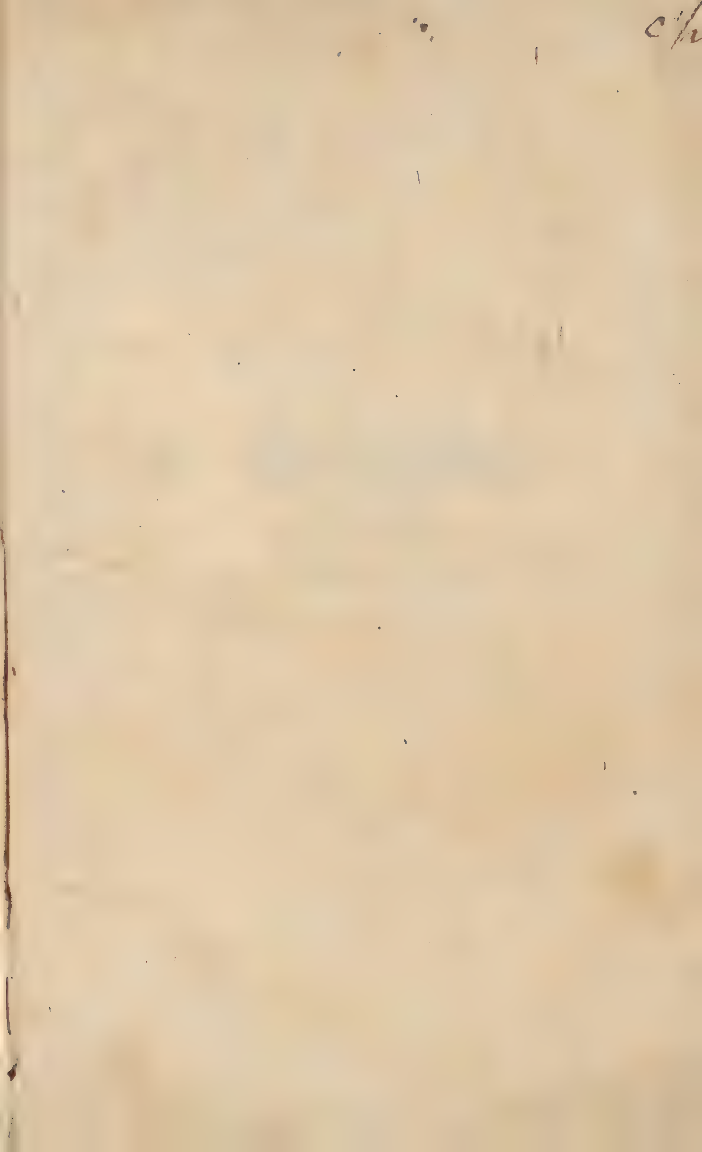
3. Pour

3. Pour rendre à l'auteur l'honneur qui lui eſt dû, comme ayant été le premier obſervateur, &c.

On ne ſauroit trop s'empreſſer de renſtre juſtice à la mémoire d'un homme qui a mieux ſervi ſon pays, que s'il avoit porté au tréſor public, pluſieurs millions de liv. ſterlins.

F I N.











95
F.D.
31